

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

Canadiana.org has attempted to obtain the best copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

Canadiana.org a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- | | | | |
|-------------------------------------|---|-------------------------------------|---|
| <input type="checkbox"/> | Coloured covers /
Couverture de couleur | <input type="checkbox"/> | Coloured pages / Pages de couleur |
| <input type="checkbox"/> | Covers damaged /
Couverture endommagée | <input type="checkbox"/> | Pages damaged / Pages endommagées |
| <input type="checkbox"/> | Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée | <input type="checkbox"/> | Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées |
| <input type="checkbox"/> | Cover title missing /
Le titre de couverture manque | <input checked="" type="checkbox"/> | Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées |
| <input type="checkbox"/> | Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur | <input type="checkbox"/> | Pages detached / Pages détachées |
| <input type="checkbox"/> | Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire) | <input checked="" type="checkbox"/> | Showthrough / Transparence |
| <input type="checkbox"/> | Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur | <input checked="" type="checkbox"/> | Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression |
| <input checked="" type="checkbox"/> | Bound with other material /
Relié avec d'autres documents | <input type="checkbox"/> | Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire |
| <input type="checkbox"/> | Only edition available /
Seule édition disponible | <input type="checkbox"/> | Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées. |
| <input checked="" type="checkbox"/> | Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure. | | |
| <input checked="" type="checkbox"/> | Additional comments /
Commentaires supplémentaires: Pagination continue. | | |

LÈ MARIAGE VENDÉEN.

Baudelot de Dairval était le petit-fils de ce même César Baudelot dont il est question dans les mémoires de la duchesse d'Orléans, la propre mère du régent Louis-Philippe. Cette femme qui a jeté tant de mépris sur les plus grands noms de France, et qui n'a épargné ni son fils, ni ses petits-fils, n'a pas pu s'empêcher de parler avec éloges de César de Baudelot; Saint Simon, ce gentilhomme, sceptique et moqueur mais bon gentilhomme, parle avec éloges des Baudelot. Vous comprenez donc que le jeune Henri, avec un pareil nom à porter, ne fut pas des derniers à se rendre dans la première Vendée pour y protester, les armes à la main, contre les excès de la révolution. Baudelot se fit Vendéen, tout simplement parce qu'il n'y avait pas alors autre chose à faire pour un homme de son nom et de son caprice : il se battit comme on se battait là-bas, ni plus ni moins ; il était l'ami de Chatelineau et de tous les autres ; il assista à ces batailles de géants ; il y assista en riant et en chantant quand il s'était bien battu et qu'il n'entendait plus le cri des blessés. Quelle guerre, quelles tempêtes livides furent comparables à celles-là ; mais ce n'est pas mon compte de refaire un récit fait si souvent et avec des couleurs différentes. Ce n'est donc pas mon fait ni le vôtre de vous raconter ou d'entendre raconter les belles actions de Baudelot de Dairval.

Seulement, je veux vous dire qu'un jour, lui treizième, surpris dans une ferme par un détachement de bleus, Baudelot rassembla sa troupe à l'improviste.

— Mes amis, dit-il, la ferme est cernée ; fuyez tous ! Emmenez ces femmes et ces enfants ; allez rejoindre votre chef Cathelineau. Pour moi, je reste et je défends la porte : je tiendrai bien dix minutes tout seul. Ils sont trois cents là-bas qui nous égorgeraient tous. Adieu, adieu, mes braves ! Pensez à moi. A mon tour aujourd'hui : vous autres, vous vous ferez tuer demain.

Dans ces temps d'exception et dans cette guerre exceptionnelle on ne s'étonnait de rien ; on ne songeait même pas à ces luttes d'héroïsme, si fréquentes dans les guerres élégantes. Dans une lutte d'extermination comme celle-là, on n'avait pas le temps de faire de la grandeur d'âme ; on ne se drapait pas héroïquement : l'héroïsme était tout nu et tout cru. Aussi les soldats de Baudelot, entendant ainsi parler leur chef, jugèrent, par eux-mêmes, que leur chef parlait bien, et ils lui obéirent aussi simplement qu'il leur avait commandé. Ils se retirèrent par le toit, emmenant les femmes et les enfants. Baudelot cependant, resté à la porte, faisait du bruit comme quarante, haranguant, disputant, faisant retentir son fusil. On eût dit que tout un régiment était derrière cette porte, prêt à faire feu ; les bleus se tenaient sur leurs gardes. Baudelot fut ainsi sur la défensive tant qu'il eut de la voix.

Mais quand la voix lui manqua et lorsqu'il jugea que sa troupe était en sûreté, l'innocent jeune homme se fatigua de cette feinte guerrière ; il se sentit mal à l'aise de commander ainsi à une troupe absente ; et, sans plus parler davantage, il n'eut plus d'autre souci que d'étayer en dedans la porte. Alors, après avoir parlé comme dix, il fit l'ouvrage de dix. Cela dura encore quelques minutes. Cependant la porte craqua, les bleus firent feu par les jointures. Baudelot ne fut pas blessé ; et, comme il avait été interrompu dans son repas, il se mit à table, achevant tranquillement de manger un morceau de pain et de fromage et de vider un pot de piquette, se disant à lui-même qu'il faisait son dernier repas.

A la fin la porte fut forcée, les bleus entrèrent. Il leur fallut quelques minutes pour débarasser de tous les obstacles la porte de la maison et pour se reconnaître au milieu de la fumée de leurs fusils. Les soldats de la république cherchaient avidement du regard et du sabre cette troupe armée qui leur avait tenu tête si longtemps ; vous jugez de leur surprise lorsqu'au milieu de tous ces hommes dont ils avaient cru entendre distinctement les voix, ils ne découvrirent qu'un très beau jeune homme d'une haute taille, d'un visage très calme, qui mangeait tranquillement un pain noir arrosé de piquette ! Les vainqueurs s'arrêtèrent, muets d'étonnement, appuyés sur leurs fusils ; ce qui donna le temps à Victor Baudelot de vider son dernier verre et d'achever sa dernière bouchée.

—A votre santé, Messieurs, leur dit-il, en portant son verre à ses lèvres. La garnison vous remercie du répit que vous lui avez donné.

En même temps il se leva, et, allant droit au capitaine :

— Monsieur, lui dit-il, il n'y a que moi dans cette maison : je suis tout prêt à passer derrière le buisson que voilà.

Puis il ne dit plus rien, il attendit. A sa grande surprise, Baudelot ne fut pas fusillé sur le champ. Peut-être était-il tombé entre les mains de quelques recrues assez peu exercées pour vouloir attendre vingt-quatre heures avant de tuer un homme ; peut-être ses vainqueurs furent-ils arrêtés par sa bonne mine, et par son sang-froid, et par cette honte qu'il y a toujours à se mettre trois dents pour égorger un homme. N'oubliez pas que dans cette triste guerre il y avait des sentiments français des deux parts.

On se contenta donc de lier les mains de Baudelot et de le conduire ainsi garotté et très fort surveillé à un manoir des environs de Nantes, autrefois jolie et élégante maison seigneuriale, qui était devenue depuis les guerres une espèce de forteresse. Le maître de cette maison n'était autre que le chef de ces mêmes bleus qui avait saisi et garotté Baudelot. Ce breton, gentilhomme quoique bleu, avait donné des premiers dans les transports de la révolution. Il était du nombre de ces nobles qui ont fait tant d'héroïsme à leur préjudice, et qui se dépouillèrent en un seul jour de leur fortune, de leurs armoiries et de leurs noms propres, sans songer à ce qu'ils avaient promis à leurs pères, à ce qu'ils devaient à leurs fils, également oublieux du passé et de l'avenir, victimes infortunées du présent. Mais ne leur faisons pas de reproches à ceux-là : ou bien ils sont morts sous le coup de la révolution qu'ils ont si bien servie et qui les a dévorés comme les autres, ou bien ils ont assez vécu pour voir que leurs sacrifices n'ont profité à personne et comment ils sont restés dépouillés eux tout seuls, pendant que la France bourgeoise faisait sans eux tout ce rapide chemin.

Baudelot de Dairval fut enfermé dans le donjon, c'est-à-dire dans le pigeonier de la gentilhommerie de son vainqueur. Les colombes, chassées par la guerre, avaient fait place aux chouans prisonniers. La prison avait conservé un air calme et débonnaire ; elle était encore surmontée de son ardoise brillante, encore surmontée de sa girouette résonnante ; on ne s'était pas cru obligé de mettre des barreaux de fer aux ouvertures par lesquelles s'échappaient les pigeons domestiques pour revenir le soir. Au reste, c'est à peine si l'on avait ajouté un peu de paille à l'ameublement ordinaire du pigeonier. C'est là que fut enfermé Baudelot.

Au premier abord, cela lui parut original d'avoir pour prison le

colombier d'un manoir rustique. Il se promit de faire là-dessus une romance, avec accompagnement de guitare, il entendit le son d'un violon et d'un galoubet champêtre. Le violon et le galoubet jouaient une marche joyeuse. Baudelot se souleva sur son corde et, à force d'amonceler la paille contre le mur avec son épaule, il atteignit un des trous du pigeonnier; et alors il vit les détails d'une fête: une longue procession de jeunes gens et de belles dames en robes blanches, précédés par des ménétriers du village. La procession était lente, chacun se livrait à la joie. La fête passa au pied de la tour. En passant au pied de la tour, une jeune et jolie personne regarda attentivement au sommet. Elle était blanche et fine de taille; elle avait l'air rêveur. Baudelot comprit qu'on savait qu'il y avait là un prisonnier; et pendant que la fête s'éloigne, voilà mon valeureux Baudelot qui se mit à siffler l'air de *Richard*,

Dans une tour obscure,

ou un air approchant; car c'était un jeune homme versé dans toutes sortes de combats et de romances, aussi habile à manier une épée qu'une guitare, distingué à cheval, distingué à la danse, un vrai gentilhomme d'épée et d'esprit, comme on en voit encore et comme on n'en fait plus.

La noce passa: si ce n'était pas tout à fait une noce, c'était des fiançailles. Baudelot achevait de chanter; il entendit du bruit à la porte de sa prison: on entra.

C'était le maître de la maison lui-même. Il avait été marquis sous Capet, maintenant il s'appelait tout simplement Hamelin; il était bleu, et, du reste, assez honnête homme. La république le dominait corps et âme; il lui prêtait son épée et son château, mais voilà tout: il n'était pas devenu cruel et méchant à son service. Le matin même de ce jour qui touchait à sa fin, le capitaine Hamelin, car il avait été fait capitaine par la république, avait été averti que des chouans s'étaient arrêtés à sa ferme. A cette nouvelle il s'était mis à la tête d'un détachement, renvoyant ses propres fiançailles à une heure plus éloignée. Vous savez comment il s'était emparé de Baudelot. Une fois Baudelot, le chouan, en sûreté, le capitaine Hamelin était retourné à ses fiançailles; et voilà pourquoi il ne l'avait pas fait fusiller sur-le-champ.

Le capitaine Hamelin n'était pas tellement capitaine bleu qu'il eût tout-à-fait oublié les vieilles coutumes hospitalières du terroir breton; il se crut donc obligé de faire une visite à son hôte pendant que les convives de ses fiançailles se mettaient à table.

—Que puis-je faire pour vous obliger, Monsieur, dit Hamelin à Baudelot.

—Seigneur châtelain, dit Baudelot en s'inclinant, je vous demande en grâce de me donner l'usage d'une de mes mains, s'il vous plaît.

—Vos deux mains seront déliées, monsieur, dit Hamelin, si vous voulez promettre de ne faire aucune tentative d'évasion. Seulement, avant de rien promettre, souvenez-vous que demain, à six heures du matin, vous serez conduit à Nantes, à coup sûr.

—Et fusillé à huit heures, aussi à coup sûr.

Le capitaine Hamelin garda le silence.

—Eh bien ! monsieur dit Baudelot, faites-moi délier les mains, et sauf délivrance, je m'engage, sur ma parole d'honneur, de gentilhomme et de chrétien, à rester ici comme un pigeon à qui on a coupé les ailes.

Le capitaine Hamelin ne put s'empêcher de sourire à l'allusion de son prisonnier ; il lui délia les mains.

—A présent, dit Baudelot en étendant les bras comme un homme fatigué d'un long sommeil, à présent, monsieur, je vous remercie, et je suis vraiment votre obligé jusqu'à demain ; et ce n'est pas ma faute si ma reconnaissance ne dure pas plus longtemps.

Le capitaine Hamelin lui dit :

—Si vous avez quelques dispositions dernières à arranger, un testament à faire, par exemple, je puis vous envoyer de quoi écrire.

Disant cela, Hamelin avait l'air ému, et dans le fond il l'était, car on n'est pas Breton impunément.

Baudelot, voyant son hôte ému, lui prit la main.

—Voyez-vous ! lui dit-il d'un air profondément convaincu, ce simple mot *testament* me fait plus de mal que cet autre mot " la mort à Nantes " : ce mot là, *faites votre testament*, m'a rappelé la mort de tous les miens. Je n'ai personne à qui léguer mon nom, mon épée, mon amour et ma haine ; car c'est là tout le bien qui me reste. Pourtant cela doit être amusant et doux de disposer de sa fortune, d'être généreux au delà même de la tombe, de se figurer, en écrivant ses derniers bienfaits, les larmes de joie et de douleur qu'on fera verser après sa mort ! Cela est honorable et doux, n'est-ce pas, capitaine ? N'y pensons plus.

—Je vais vous envoyer à dîner, dit Hamelin. Justement, c'est mon jour de fiançailles et ma table sera mieux pourvue que de coutume. Ma fiancée vous servira elle même, monsieur.

Baudelot aperçut, à l'un des trous les plus élevés de sa cage, une petite marguerite qui avait été semée là par un des premiers ha-

bitants du colombier. La jolie fleur se balançait joyeusement aux vents. Elle avait déjà attiré les regards de Baudelot, il cueillit la jolie fleur.

Puis il la présenta au capitaine :

—C'est l'usage chez nous, capitaine, de faire à la fiancée le cadeau des fiançailles : soyez assez bon pour remettre à la vôtre cette petite fleur éclose dans mon domaine, et à présent, capitaine, bon soir : voilà déjà assez longtemps que je vous arrache à vos amours. Dieu se souviendra de votre humanité pour moi mon hôte Adieu, portez-vous bien. Envoyez-moi à souper, car j'ai faim et besoin de repos.

Et ils se séparèrent en se disant, du regard, un adieu amical.

On apporta à dîner au jeune Vendéen. La jeune fille qui le servait, jolie bretonne aux dents blanches, aux lèvres roses, à l'air pensif cependant, comme cela convenait à une enfant timide des campagnes qui avait déjà vu passer tant de proscrits, servait Baudelot avec une attention sans égal. Elle ne lui laissait ni répit ni trêve qu'il n'eût mangé de tel plat, qu'il n'eût bu de tel vin ; car Baudelot fut servi tout à fait comme les convives de la maison. Le repas était magnifique. Le colombier s'en ressentit : c'était presque comme au bon temps, quand les habitants ailés de la tourelle allaient ramasser les miettes du festin. Une fois, comme la jeune fille versait du vin de Champagne à Baudelot :

—Comment vous appelle-t-on, mon enfant ? lui dit Baudelot.

—Je m'appelle Marie, dit l'enfant.

—Comme ma cousine, reprit le jeune homme. Et quel âge avez-vous, Marie ?

—Dix-sept ans, dit Marie.

—Comme ma cousine, reprit Baudelot.

Ici le cœur pensa lui manquer, songeant à sa belle parente égorgée par le bourreau ; mais il aurait rougi de pleurer devant cette enfant qui avait déjà les larmes aux yeux ; et ne pouvant lui dire autre chose, il lui tendit son verre.

Mais le verre était plein, mais dans le verre étincelait joyeusement le vin de Champagne, et sur ce verre venait tomher le dernier rayon du soleil. Il ne faut pas tromper nos neveux : rien n'est plus vrai, le vin de Champagne a pétillé et le printemps est venu, même pendant la terreur.

Voyant que son verre était plein, Baudelot dit à Marie :

—Tu n'as pas de verre, Marie ?

—Je n'ai pas soif, dit Marie.

—Oh ! dit Baudelot, ce vin que tu vois, qui pétille, n'aime pas à être bu par un homme tout seul ; il est bon compagnon de sa na-

ture : il se plaît au milieu de gais convives ; c'est le plus grand soutien de la fraternité, dont tu as entendu parler ma pauvre Marie, et que les hommes comprennent si peu. Fais-moi donc l'amitié de tremper tes lèvres dans mon verre, ma jolie bretonne, si tu veux que je boive encore du vin de Champagne avant de mourir.

En même temps il portait son verre aux lèvres de Marie. Déjà Marie tendait ses lèvres, mais à ce mot *mourir*, son cœur gonflé déborda, et elle versa d'abondantes larmes qui roulèrent dans le vin joyeux.

—A ta santé, Marie ! dit Baudelot ; et le vin et les larmes, Baudelot but tout cela à la santé de Marie.

Au même instant, le son du cor, le chant du hautbois, l'accompagnement des violons se fit entendre.

—Qu'est-ce que cela ? dit le jeune homme posant son verre et passant tout à coup de l'enthousiasme au sourire. Dieu me pardonne, dit-il, c'est un bal.

—Hélas ! disait Marie, hélas ! oui, c'est un bal ; ma jeune maîtresse ne voulait pas danser, mais son mari et son père l'ont voulu. Elle va être bien malheureuse ce soir !

A ces mots le jeune Vendéen lui dit :

—Oh ! ma bonne Marie, si tu es bonne comme je le crois, fais cela pour l'amour de moi : va, cours, vole, dis à ta maîtresse que le comte Baudelot de Dairval, colonel de chevaux-légers, demande la permission de présenter ses respects... Ou plutôt ne dis pas cela, Marie ; ou plutôt va-t'en trouver mon hôte et non sa femme, et dis-lui que son prisonnier s'ennuie, que le bruit du bal va l'empêcher de dormir, que la nuit sera longue et froide, que c'est une charité d'arracher un malheureux jeune homme aux tristes réflexions de sa dernière nuit ; que je le prie, au nom du ciel, de me laisser aller à son bal, cette nuit ; qu'il a ma parole d'honneur que je ne songerai pas à m'échapper. Dis-lui tout cela, Marie, et dis-lui encore tout ce qui te viendra à l'âme et au cœur. Parle un peu haut, afin d'être entendu par ta maîtresse et d'intéresser ta maîtresse pour moi ; et grâce à toi, Marie je n'en doute pas, il se laissera fléchir. Alors, si je suis invité à ce bal, alors, mon enfant, envoie-moi le valet de chambre de ton maître ; dis-lui qu'il m'apporte du linge blanc et de la poudre pour mes cheveux. On doit trouver encore un reste de poudre dans le château. Dis-lui aussi qu'il m'apporte un habit de son maître et qu'on me prête mon épée, seulement pour me parer ce soir : je ne la tirerai plus du fourreau. Mais va donc, va donc, Marie, va, mon enfant !

Et le jeune prisonnier tour à tour pressait et retenait l'enfant.

A voir cela on n'eût pu s'empêcher de rire et de pleurer tout à la fois.

Quelques instants après parut dans le colombier le valet de chambre du capitaine Hamelin. Ce valet de chambre était un vieux bonhomme très fidèle à la poudre, très fidèle aux vieux usages, très regrettant l'aristocratie, dont il était un des membres et un membre fort actif. A la révolution française, ce valet de chambre avait perdu beaucoup de son importance. Il est vrai qu'il était devenu membre du conseil municipal ; mais, dans ses hautes fonctions, il regrettait ces longs tête-à-tête avec les plus hauts personnages qu'il avait ajustés dans sa jeunesse. Quoique municipal, ce coiffeur était un bon homme qui n'avait été dévoué à M. de Robespierre que parce que celui-ci, seul dans la France libre, avait osé conserver la poudre, les manchettes et les gilets brodés.

Il apportait au prisonnier un habit complet que le capitaine Hamelin avait fait faire quand il était marquis, et pour aller à la cour voir le roi. Cet habit était fort beau, fort riche et fort élégant ; le linge était très blanc, la chaussure très fine. Baudelot confia sa tête au vieux valet de chambre, qui la para avec toute complaisance, non sans pousser de profonds soupirs. Baudelot était jeune et beau, mais il y avait longtemps qu'il ne s'était paré : quand donc il se vit habillé, tout frisé, la barbe fraîche, le regard animé par le repos qu'il avait fait et par le violon qu'il entendait au loin, Baudelot ne put s'empêcher de sourire et d'être content de lui, et de se rappeler ses belles nuits de bal masqué à l'Opéra avec M. le comte de Mirabeau.

Il n'y eut pas jusqu'à son épée qu'on lui remit au sortir du donjon, en lui rappelant son serment de ne pas la tirer. Il était nuit quand il traversa le jardin pour se rendre à la salle du bal.

A ce bal étaient conviées les plus belles dames révolutionnaires de la province. Mais vous savez que les femmes ne sont pas tellement révolutionnaires qu'elles ne restent quelque peu aristocrates quand il s'agit d'un brave, spirituel, élégant, jeune et beau gentilhomme qui sera fusillé demain.

Revenons à notre histoire. Le bal des fiançailles commençait. La fiancée était mademoiselle de Mailly, la petite-nièce de cette belle de Mailly qui avait été si aimée de madame de Maintenon. C'était une jeune personne blonde et triste, malheureuse évidemment de se livrer à des noces et à la dance, dans ces temps de proscription ; c'était une de ces âmes fortes qui sont très faibles jusqu'à une certaine heure fatale qui n'a pas encore sonné pour elles ; mais, quand cette heure de force a sonné, c'en est fait, cette

faiblesse d'âme devient une énergie invincible ; l'héroïne remplace la petite fille ; des ruines d'un monde ne suffiraient pas à intimider celle que tout à l'heure le moindre signe de mécontentement faisait frémir.

Eléonore de Mailly était donc fort triste et abattue. Les compagnes de son enfance imitaient son abattement et son silence. Jamais vous n'aviez vu une fête bretonne aussi triste ; on sentait dans le bal une confusion inexplicable : rien n'allait, ni la danse ni les danseuses ; le malaise était général. Les jeunes et belles demoiselles ne cherchaient pas à plaire, et le bal était à peine commencé que déjà tout le monde, sans que personne pût se dire pourquoi, désirait que le bal fût bientôt fini.

Tout-à-coup la porte de la vaste salle s'ouvrit lentement, et je ne sais pourquoi tous les regards se portèrent en même temps sur cette porte ; mais il est vrai que l'assemblée n'eut à cet instant qu'un seul regard, tant ce bal cherchait avidement une distraction à ses ennuis. Alors par cette porte, entr'ouverte comme pour un fantôme, on vit entrer un joli gentilhomme de la cour, un type perdu, un bel officier bien riant, bien paré. Il avait l'habit de la cour, la tournure de la cour, les élégantes manières de la cour. Cette apparition fit un charmant contraste avec l'ennui de la soirée et la solennité de cette porte lentement ouverte. Les hommes et les femmes les plus bleus, dans le fond de l'âme, se trouvèrent surpris d'une manière charmante en retrouvant tout à coup au milieu d'eux un débris de cette vieille société française anéantie en vingt-quatre heures, hélas ! Et de fait c'était charmant à voir ce jeune homme proscrit, que la mort attend demain qui vient au milieu d'une fête de républicains pour ranimer les danses, y rappeler la gaité ; et qui, ce soir-là, ne songe qu'à une chose, être aimable et plaire aux femmes, fidèle jusqu'à la fin à sa vocation de gentilhomme français.

L'entrée de Baudelot, que je vous raconte sommairement, fut l'affaire d'une minute. A peine au salon, il ne pensa qu'à se livrer au bal. Il alla donc inviter tout d'abord la première femme qu'on voit quand on est prêt d'aimer une femme. C'était cette jeune fille blonde et nerveuse qu'il avait déjà aperçue dans le jardin. Elle accepta l'invitation du jeune homme sans hésiter et au contraire avec un grand empressement, sachant que la mort républicaine, la plus implacable de toutes les morts, se tenait derrière son danseur pour lui offrir sa main sanglante. Quand donc les hommes virent que Baudelot dansait, tout mourant qu'il était, les hommes rougirent de leur peu d'empressement auprès des femmes : toutes les femmes furent invitées à la danse. Les femmes, de

leur côté, acceptèrent la main des danseurs, parce qu'elles voulaient voir danser Baudelot de plus près : si bien que grâce à cette victime qui allait mourir, ce bal, tout à l'heure si triste et si solennel, prit tout-à-coup l'aspect d'une fête véritable; ce fut parmi ces hommes et ces femmes à qui se livrerait le plus à la danse corps et âme. Quant à Baudelot, il partageait de son mieux ce plaisir convulsif; il était le seul, dans toute cette foule, qui s'amusaît naturellement, le seul dont le sourire ne fût pas forcé, le seul dont la danse fût légère et gracieuse; les autres s'amusaient à force de terreur, ils s'enivraient jusqu'au délire à l'aspect de ce beau jeune homme qui dansait sans porter ombrage aux hommes et tout en faisant rêver les femmes. Baudelot était le roi de la fête bien plus que le flancé de l'échafaud!

Le bal, animé par tant de passions diverses, par tant de terreurs, par tant d'intérêts sanglants, s'empara de ces hommes de toutes manières. Baudelot était partout, saluant les vieilles femmes, en roi de France, les jeunes avec admiration et bonheur, parlant aux hommes le fou langage de la jeunesse, langage naturel mêlé d'esprit; il n'y avait pas jusqu'aux violons auxquels Baudelot n'indiquât les airs les plus nouveaux; même il joua avec beaucoup de vivacité et de justesse une sarabande de Lully. Certes la main qui fouettait avec tant de justesse la corde d'un violon ne tremblait pas.

Et cependant, plus Baudelot se livrait à cette gaieté franche et naturelle, plus il oubliait la nuit qui avançait avec une rapidité effrayante. En même temps, plus l'heure avançait et plus les femmes se mettaient à frissonner dans le fond du cœur et à penser qu'il était mort; car c'était là une époque tellement rapprochée de l'antique honneur français, que la seule présence de Baudelot à ce bal détruisait tout espoir de salut pour lui: on le savait plus enchaîné par sa parole qu'il ne l'eut été par des chaînes de fer; et puis, d'ailleurs, en ceci chacun faisait son devoir, Baudelot et Hamelin, Hamelin en donnant cette fête à Baudelot, ne faisait aucun tort au comité de salut public; le comité de salut public n'y perdait pas un cheveu de Baudelot.

Vous concevez donc que tous les regards furent bien tendres et tous les sourires bien tendres, et que plus d'un soupir s'échappa de toutes les poitrines à la vue du beau proscrit. Lui, enivré de tant de succès, il n'avait jamais été si plein de passion et d'amour. Aussi, quand, pour la troisième fois, il vint à faire danser la reine du bal, la blonde flancée, il sentit que cette petite main tremblait dans la sienne, et il trembla à son tour.

Car jetant un regard sur cette jeune femme, il la trouva pâle et mourante.

—Avez-vous donc, *Eléonore* ? lui dit-il ; qu'avez-vous, madame ? Par pitié pour votre danseur, ne tremblez pas et ne pâlissez pas ainsi !

Et alors se retournant vers les rideaux du salon, qui s'agitaient au son de la danse ; elle lui montra déjà la première aube du jour qui blanchissait les rideaux.

—Voici le jour ! dit-elle à Baudelot.

—Eh bien ! dit Baudelot, qu'importe ! voici le jour : j'ai passé la plus belle nuit de ma vie ; je vous ai vue, je vous ai aimée, et j'ai pu vous dire : *Je vous aime !* parce que vous savez bien que les morts ne mentent pas. Et à présent, adieu *Eléonore*, adieu. Soyez heureuse et recevez la bénédiction du chouan !

C'était l'usage en Bretagne d'embrasser sa danseuse sur le front à la dernière contredanse.

La contredanse finie, Baudelot appuya ses lèvres sur le front d'*Eléonore*. *Eléonore* se trouva mal ; mais elle était si légère que tout son corps s'arrêta immobile, son front restant appuyé sur les lèvres de Baudelot.

Cela dura une seconde.

Elle reprit ses sens, et Baudelot la conduisit à sa place.

Alors elle le fit asseoir à ses côtés, et elle lui dit :

—Ecoute : il faut partir ! Ecoute : on met les chevaux à la voiture qui va te conduire à Nantes ; écoute : dans deux heures tu es mort : fuis donc ! Si tu veux je pars avec toi. On ne dira pas que c'est la peur qui te fait fuir, on dira que c'est l'amour ! Ecoute : si tu ne pars tout seul ou avec moi je me place sous les roues de la voiture, et tu passeras sur mon corps brisé.

Elle disait cela tout bas, sans regarder Baudelot et presque en souriant, et tout comme elle eût parlé d'un autre bal.

Baudelot ne l'écoutait pas, mais il la regardait avec une joie qu'il n'avait jamais rencontrée au fond de son cœur.—*Comme je t'aime !* se disait Baudelot.

Quand elle eut tout dit, Baudelot reprit :

—Vous savez bien que c'est impossible, *Eléonore*. Oh ! oui, si j'étais libre vous n'auriez pas d'autre mari que moi ; mais je ne suis plus à personne, ni à moi, ni à vous. Adieu donc, mon bel ange ; et si tu m'aimes, rends-moi cette fleur des champs que je t'ai envoyée de mon donjon, rends-la moi, *Eléonore* ! la petite fleur a paré ton sein, elle m'aidera à mourir.

Si on eût regardé *Eléonore* en ce moment, on se serait demandé : " Est-elle morte ? " Et en effet le silence était solennel, la mu-

sique se taisait, le jour inondait les appartements ; tout était dit :

Tout à coup un grand bruit de cavaliers et de chevaux se fit entendre au dehors. A ce bruit qui venait du côté de Nantes, toutes les femmes, par un mouvement spontané, couvrirent Baudelot de leur corps ; mais c'était les soldats de Baudelot lui-même qui venaient délivrer leur maître. Ils avaient ouvert la maison ; ils étaient alors dans le jardin, et ils allaient criant Baudelot ! Baudelot !

Les chouans furent bien étonnés de trouver leur jeune chef qu'ils croyaient chargé de fers, entouré de femmes dans une parure d'éclat, et lui-même tout paré, comme il ne l'avait jamais vu. La première question que leur posa le jeune homme fut celle-ci :

— Êtes-vous entrés au pigeonnier, messieurs ?

— Oui, dit l'un d'eux ; c'est par là que nous avons commencé. Vous ne retrouverez plus le pigeonnier, ni vous ni aucun pigeon qui l'ont habité ; le pigeonnier est à bas.

S'il en est ainsi, dit Baudelot en tirant son épée, me voilà pour toujours dégagé de ma parole et je suis libre. Merci mes braves !

Puis il ôta son chapeau.

— Madame, dit-il d'une voix douce, recevez tous les humbles remerciements du captif.

Baudelot demanda une voiture à ses soldats.

— Une voiture est là tout attelée, capitaine, dit un des siens : elle devait vous conduire à Nantes, à ce que nous a dit le propriétaire.

En même temps Baudelot aperçut le capitaine Hamelin attaché avec ses propres cordes.

— Capitaine Hamelin, dit Baudelot, service pour service. Seulement, au lieu de délier vos cordes, je veux les couper, afin que désormais elles ne servent plus à personne.

Puis apercevant Éléonore qui revenait à elle :

— Capitaine Hamelin, reprit encore Baudelot, c'est une triste époque pour des fiançailles que ce temps de guerre civile et de sang répandu ; on ne sait jamais si l'on ne sera pas dérangé le matin par un prisonnier à surveiller, ou le soir par des ennemis à recevoir. Remettez donc à un autre jour, s'il vous plaît, votre mariage. Voyez : votre fiancée elle-même vous en prie... Ma noble demoiselle, permettez à de pauvres chouans de vous reconduire au château de Mailly. Madame, le voulez-vous ?

Et tous les chouans partirent au galop, tout joyeux d'avoir délivré leur capitaine, et se pavanant au soleil qui se levait. Les pauvres enfants ! ils avaient si peu de temps à jouir du soleil !

Tous ces jeunes gens-là furent tués le même jour à la même bataille où fut tué Cathelineau le père ; car à présent il y a deux Cathelineau qui sont morts pour la même cause, morts tous deux en royalistes et en chrétiens. Ce que c'est que le bonheur des temps.

Il y a des hommes qui sont immortels quoi qu'ils fassent. Baudelot de Dairval ne fut pas tué, bien qu'il n'eût pas quitté la Vendée une heure. Quand son pays fut moins inondé de sang, Baudelot épousa Eléonore de Mailly ; le capitaine Hamelin signa au contrat comme adjoint municipal.

Ainsi finit cette histoire ; mais n'admirez-vous pas comme moi le bonheur du comte de Baudelot ?

JULES JANIN.

LE CANON DE BRONZE.

Quel est celui de nos archéologues qui ne sait par cœur l'article de M. Amable Berthelot: *Le Canon de Bronze*,—trouvé (le canon) en 1826, dans le fleuve, sur une batture de sable devant la paroisse de Champlain? Il a fourni matière à controverse dans le temps. M. Berthelot n'était pas le premier venu et une thèse marchait bien sous sa plume.

Cette arme était d'un modèle si primitif qu'on ne voulut pas même la supposer contemporaine du fondateur de Québec et que l'on rétrograda jusqu'à Cartier et à Verazani pour en fixer l'existence active. On argumenta pour prouver qu'elle avait dû tomber des vaisseaux de l'un ou de l'autre de ces deux navigateurs.

L'histoire du Canada, dit en terminant M. Berthelot, ne mentionne aucun naufrage dans ces temps si reculés, d'où je conclus, &c.

Commençons par citer un naufrage bien constaté, entre Québec et les Trois-Rivières, dans le cours du dix-septième siècle, plus de cent ans après Verazani et Cartier :

"Le 21 novembre 1646, arriva à Québec la nouvelle assurée du plus grand désastre qui fut encore arrivé en Canada, savoir : la perte ou débris du brigantin qui allait de Québec aux Trois-Rivières, dans lequel était une bonne partie de ce qui était nécessaire pour le magasin et habitants des Trois-Rivières." Ce bâtiment non-seulement fut perdu avec toutes les marchandises qu'il portait, mais aussi neuf hommes, plus ou moins passagers ou employés à sa manœuvre. Le naufrage eut lieu, dit le registre de Québec, "vers le Cap-à-l'Arbre" (1).

Nous avons établi, dans la *Revue Canadienne*, le site du Cap-à-l'Arbre. Remarquons que, en 1646, il n'y avait pas d'habitations françaises entre Québec et les Trois-Rivières, sauf celle de M. de Chavigny à Sillery et celle de M. de la Potherie à Portneuf; en remontant il y avait deux endroits connus des marinières et des voyageurs généralement : le Cap-à-l'Arbre, au bas de la seigneurie de Saint Jean d'Eschaillon, et l'Arbre-à-la-Croix dans la seigneurie du Cap de la Madeleine. Ce dernier endroit (fief Hertel) pouvait être habité alors; on y avait opéré des défrichements et bâti une maison.

En disant que la catastrophe eut lieu vers le Cap-à-l'Arbre, le *Journal* ne désigne certainement pas un site compris entre le Cap-à-l'Arbre et Québec, puisqu'il y avait Portneuf et même Sillery que l'on pouvait aussi nommer dans un voisinage peu étendu. C'est plutôt entre le Cap-à-l'Arbre et les Trois-Rivières qu'il faut chercher le théâtre du désastre en question. Il n'en est pas de plus proche, croyons-nous, que la batture de Champlain, et c'est

(1) Voir *Journal des Jésuites*, p. 71-2.

là que fut trouvé, deux siècles plus tard, la pièce de bronze qui nous occupe.

A quelle époque, croyons-nous, que cette arme a été en usage et par conséquent transportée jusqu'en Canada où elle s'est perdue ?

Ce canon, d'un modèle répandu dès le temps de François I. (1525-1530), devait être en effet semblable à ceux dont Verazani et Cartier se servaient, mais il ne s'en suit pas qu'il ait été perdu par l'un ou l'autre de ces découvreurs. La trace de Verazani nous échappe dans le golfe Saint Laurent en 1525 ; tout ce que l'on peut dire après cela se résume à des suppositions sur la probabilité d'une visite de ce marin dans le haut du fleuve. Cartier, dont les écrits sont si bien remplis de détails de navigation, ne mentionne pas qu'il ait enduré des avaries ou même de contretemps entre Québec et les Trois-Rivières. Rien ne nous invite à rattacher à ces voyages la trouvaille de 1826.

Donc, ni le naufrage de Verazani, qui est tout-à-fait problématique, ni les expéditions de Cartier ne peuvent nous renseigner à ce sujet. Mais la perte du brigantin de 1646 vient à propos fixer l'attention parce que ce vaisseau a péri non loin du lieu où le canon de bronze a été repêché.

On dira qu'il y a plus de cent ans entre François Ier et l'année 1646. Selon nous, cela importe peu, car si la fabrication des bouches à feu de large dimension a été créée, en quelque sorte, durant cette période, on est assuré par de bonnes autorités que les canons de petit calibre, comme celui qui nous occupe, n'ont pas changé du tout et que l'on s'est contenté de les reléguer sur de moindres bâtiments.

Dès l'année 1600, ou même auparavant, les Français remontaient le fleuve jusqu'aux Trois-Rivières, sinon au delà, pour traiter avec les Sauvages. De Tadoussac, où ils laissaient ordinairement leurs navires de mer, ils naviguaient au moyen de chaloupes ou barques montées par une demi douzaine d'hommes et armées de un ou deux canons légers que l'on trouve souvent cités sous les noms de *pierriers* ou *espairs*. Ces bouches à feu étaient d'un maniement facile, peu incommodes par leur forme et leur poids et montées sans frais sur des pivots à l'avant ou à l'arrière des embarcations. Après la fondation de Québec (1608), des Trois-Rivières (1634), de Sorel et de Montréal (1642), on s'en servait encore journellement et ainsi pendant nombre d'années plus tard. Le fait est incontestable. On sait aussi, qu'à cette époque, les mêmes canons n'étaient plus employés en France que pour les bâtiments côtiers et dans les ports ; les navires de long cours en emportaient avec eux afin de les placer sur des chaloupes pour opérer des descentes à terre. Que leur modèle ait été dès lors suranné, cela est évident, mais on s'en servait en divers lieux et surtout on devait s'en servir dans les rivières d'une colonie où l'on avait besoin de se précautionner contre les Sauvages, sans se mettre en peine d'édifier ces barbares par la montre d'armes de prix ou améliorées dont ils ne comprenaient pas la valeur artistique. Si, toutefois, il existait alors des pièces perfectionnées de cet ordre dans la marine française, nous serions encore prêts à soutenir que les intéressés dans la traite et la colonisation du

Canada n'allaient pas jusqu'au point de se les procurer et qu'au contraire ils se trouvaient bien aise d'obtenir au rabais celles d'une autre époque dont ils pouvaient faire bon usage, puisqu'ils n'avaient à les utiliser que contre des hordes bien inférieures dans l'art de la guerre aux nations européennes.

Les brigantins, comme celui dont il est parlé en 1646, étaient des bateaux de transport pour le service des côtes et des rivières, portant bas-bord, voiles et rames et cinq ou six hommes d'équipage. (1) C'est de l'une de ces barques que le "canon de bronze" a dû choir dans le fleuve.

Depuis 1826 on a retiré de l'eau deux ou trois autres petites pièces du même genre entre Montréal et Québec; et ce qui fait bien voir qu'elles appartenaient à la navigation fluviale, au cabotage, c'est qu'elles ne peuvent être comparées par la forme et par les dimensions aux grandes pièces trouvées plus bas que Québec où règne la navigation océanique.

Disons, à propos, comment était fait le "canon de bronze."

Longueur: trois pieds quatre pouces et demi. Bouche ou âme: trois pouces de diamètre. Au lieu du bouton, une cheville ou levier en fer de dix pouces trois quarts placée à la culasse pour pointer. Un pivot en fer appelé "chandelle," divisé en deux branches comme une fourche, servait de monture; c'est le support des pierriers, et cela va de soi puisque le canon de bronze était de la classe des pierriers. Le bronze de l'arme était d'un beau métal, irrégulièrement travaillé; c'est l'enfance de l'art de la fonderie des canons. On en voit la preuve en la comparant avec les descriptions et les gravures des pièces du seizième siècle que l'on rencontre dans les ouvrages sur l'artillerie. Mais où il est curieux de s'arrêter devant ces premiers produits d'un génie évoqué par l'invention de la poudre, c'est en ce qui concerne leur mode de chargement. La gargousse entrait par la culasse, n'en déplaçait à nos modernes qui croient avoir inventé cela. A l'endroit où est la "lumièrè" de nos canons et la "cheminée" de nos fusils (mettant de côté les innovations des dernières quinze années) le "canon de bronze," comme tous ceux de sa classe en son temps, possédait une ouverture dans laquelle on glissait une boîte ou chambre mobile qui y était retenus solidement par une cheville de fer. Le coup parti, on enlevait la cheville, on retirait la boîte dans laquelle se plaçait une charge nouvelle et le tout était remis en place pour un second feu. (2)

Cette relique ne nous a pas été conservée. Le musée LeChasseur qui la contenait a été détruit par le feu à Québec.

Que sont devenues les autres pièces trouvées plus récemment dans le fleuve et que l'on dit semblables au "Canon de Bronze?"

BENJAMIN SULTE.

(1) Voir *Dict. Trévoux*.

(2) Sources où nous avons puisé: *Transactions de la Société Hist. et Lit. de Québec*, vol. II, p. 198.—Bibaud: *Bibliothèque*, vol. IX, p. 363, 521.—*Journal des Débats*, p. 71-2.—*Magasin Pittoresque*, année 1836, p. 199.—Grose: *Military Antiquities*, vol. I, p. 384.

DISCOURS SUR LA POESIE. (*)

La littérature, et particulièrement la poésie qui en est la partie principale, doit être l'expression du vrai, présenté sous les plus brillantes couleurs. Son but, c'est d'attirer les hommes à l'amour, à la pratique du bien, par tous les enchantemens que sait produire le génie, élevé au plus haut degré d'inspiration. Son effet, ce sera de nourrir l'intelligence de l'homme des conceptions les plus sublimes, de remplir son cœur des plus généreux sentimens, de diriger sa conduite vers tout ce qui est grand et noble.

La poésie n'est le beau idéal intellectuel que pour former l'homme au beau idéal moral.

Sous le nom de poésie, j'entends non seulement la parole soumise au rythme et à la cadence, mais tout langage inspiré qui joint à la profondeur des pensées, l'éclat des images, et une expression harmonieuse. Considérée sur ce point de vue général, la poésie n'est pas, elle ne saurait être, comme on l'a trop souvent répété, un art de pur agrément. Ce n'est pas un amusement frivole permis à nos heures de loisir, un léger délassement dont s'amuse l'esprit fatigué, comme le jeu dont se recrée le corps après le travail.

Non, non. Ce n'est pas pour cela que le ciel a fait part au poète du plus sublime des dons de l'intelligence. Ce n'est pas pour cela, que cédant aux transports de l'enthousiasme qui l'obsède, il révèle aux hommes tout ce qu'il y a de grandes pensées, de vives émotions dans son âme. Quoi ! les nobles sentimens qui l'animent ne se seraient échappés de son cœur en célestes accents, que pour fournir la vaine matière d'une simple volupté intellectuelle ! Si la poésie n'est qu'un jeu de l'esprit, le caprice mélodieux d'une pensée légère et superficielle, alors que tous ceux qui n'aiment que l'utile et le vrai lui disent ; anathème ; ou si moins sévères, ils ne la veulent pas entièrement proscrire, qu'il n'accordent qu'un sourire passager à ses frivoles attraits. Pourquoi donc cependant ne reconnaîtrait-on pas à la poésie une influence salutaire à exercer sur l'homme et la société ? Personne ne conteste le pouvoir merveilleux de l'éloquence. On admet que par ses mouvemens impétueux, son pathétique touchant, son entraînement irrésistible, elle est le plus puissant moyen qui puisse persuader l'homme de la vérité.

Eh bien, la poésie n'est qu'une éloquence plus magique, plus divine. Elle adresse au cœur un langage encore plus pénétrant. Par les prestiges de l'harmonie, elle attire d'abord, et subjugué ensuite l'âme qui a pu la sentir. Qu'un poète saisisse son génie de quelques-unes de ces vérités, si fécondes en résultats utiles à la

(*) Voir la livraison précédente.

société, en contemplations sublimes pour l'intelligence, en sentimens généreux pour le cœur ; qu'il harmonise sa lyre au ton de son âme, et vous verrez alors les hommes ravis aux accents que la corde mélodieuse aura rendus, s'éprendre d'amour et d'admiration pour l'objet que le poète aura su présenter si beau, si enchanteur,

Dites, est-il possible de résister à l'entraînement avec lequel il vous emporte, lorsqu'il a charmé vos sens par l'harmonie, qu'il a maîtrisé votre esprit, par ses hautes conceptions, qu'il domine votre cœur par les sentimens qu'il vous inspire. Eh bien, lorsque les facultés de l'âme sont ainsi subjuguées, si le poète ne vous a présenté que le vrai, que le beau proprement dit ; pensez-vous qu'il vous fut aisé de refuser votre acquiescement à la vérité dont vous avez pu sentir les charmes ? L'esprit est-il si difficile à dompter, lorsque le cœur est soumis ? Ah ! montrez toujours la vérité sous la forme de la beauté, et vous la verrez, appelée d'abord par les cœurs, dominer ensuite les intelligences.

Concevez un poète doué de la plus brillante imagination, du sentiment le plus profond, cherchant dans les annales de son pays un sujet héroïque et glorieux, le rappelant au souvenir de ses concitoyens, encore agrandi par l'éclat et la pompe que sait donner le génie ; présentant de nobles et magnanimes caractères qui commandent la plus vive admiration ; montrant la gloire, l'héroïsme du côté de la vertu, des généreux dévoûments, et dites si tout ce qui peut rendre une œuvre éminemment utile n'est pas dans cette création du poète. Il y serait puisé une vénération plus forte pour de grands noms, un amour de la patrie plus pur, plus propre à former le citoyen, une estime plus ardente pour la vertu qui engagerait à la pratiquer. Car l'admiration n'est pas stérile, elle porte toujours à l'imitation.

Et si ce sont les charmes de la religion qu'aura chantés le poète, conçoit-on qu'on puisse n'avoir que l'indifférence et le dédain pour un culte qui aura inspiré les plus sublimes harmonies ?

La poésie, quand elle est religieuse, ne fait que suivre sa destinée primitive. Car donnée à l'homme pour célébrer son auteur, elle commença avec le premier hymne, qui s'échappa de ses lèvres, sorti des mains de Dieu. Ode sublime, cet hymne chantait Dieu, ses grandeurs, sa bonté, l'homme et sa destinée, la nature et ses merveilles ; c'était comme un son, faible pourtant, que les Anges auraient laissé échapper des accords célestes pour donner aux oreilles humaines un léger frémissement des concerts qui résonnent aux dômes suprêmes. Oui, la lyre du poète semble être une corde détachée d'une harpe séraphique et donnée pour préluder aux concerts des Cieux. Quelles merveilles n'eut pas opérées la poésie, si, toujours religieuse et morale, demandant au ciel ses inspirations, elle eut ravi la terre des chants de la vérité et de la vertu. Mais elle est rappelée aujourd'hui à réparer les désordres auxquels la firent servir ceux qui la profanèrent.

Aux livres inspirés de l'esprit divin, il est raconté que jadis un Roi, ayant perdu en renonçant à l'obéissance aux lois de Dieu, la tranquillité du cœur, et le jugement de l'esprit, s'agitait aux accès du délire et de la fureur. Mais un jeune homme inspiré du ciel, venait en sa présence ; une harpe mélodieuse résonnait entre ses

doigts. A l'harmonie de ces accords, l'agitation du prince infortuné se calmait, la fureur abandonnait son âme, et dans ce cœur que venaient de tourmenter le désespoir et la rage, la douce sérénité établie mettait l'ordre et la paix.

Aux jours qui naguère se sont écoulés, un funeste délire avait troublé la société. Les esprits, ayant méconnu les lois du régulateur suprême, avaient été saisis de pénibles accès ; dans leur fureur, ils avaient accumulé les ruines et fait couler le sang à larges flots.

Quand la poussière qui sortait de l'éroulement de tant de monuments renversés par la hache révolutionnaire, fut tombée ; quand les tourbillons de fumée qui s'échappaient de tant de châteaux et d'abbayes en flammes, furent dissipés ; quand la mort eut fait taire les gémissements de tant de victimes, alors on entendit, un chant d'une ineffable mélodie, et autour du chantre sublime qui produisait ces accents, un monde nouveau commençait à se former. La fable antique d'Orphée se réalisait. Assis sur les ruines de la société, Chateaubriand chantait le Génie du Christianisme, et à ses paroles, les pierres des débris de l'édifice social se levaient et se réunissaient pour reconstruire la civilisation chrétienne.

Les hommes qui s'étaient épris de haine contre le christianisme, l'avaient représenté comme un culte absurde et ridicule, ennemi des sciences et des arts, de la raison et de la beauté, enchaînant l'intelligence dans d'étroites limites, et retardant le progrès du genre humain. La réponse à ces accusations était ce livre qui a fait reconnaître dans la religion chrétienne le principe du beau et du grand, la seule source du vrai bonheur pour l'homme, la cause de la civilisation, de la liberté, et des lumières des âges modernes. Et tout cela était présenté dans un style, d'un genre de beauté, inconnu jusqu'alors aux plus belles productions littéraires, d'une mélodie égalant la versification de Virgile et de Racine, et d'un charme qui plonge l'âme dans de délicieuses émotions et enchante toutes ses puissances. C'est avec raison que Napoléon a dit que ce style n'était pas celui d'un poète, mais celui d'un prophète ; c'est, il semble, un style inspiré du ciel pour faire aimer la vérité. Sans doute la foi religieuse a été démontrée avec plus de profondeur et de science, mais jamais elle n'a paru si belle aux yeux, si aimable aux cœurs des hommes, qu'avec cette parure sous laquelle elle apparaissait dans le *Génie du Christianisme*. Le journal l'*Univers* a exprimé, il y a quelques années, l'opinion générale des hommes religieux en disant : Une révolution complète s'est opérée par le livre de Chateaubriand ; l'impiété de l'âge précédent a été désarmée et abattue ; un seul homme a tué un siècle.

Si une œuvre poétique, prise dans le sens général du mot, a produit un tel effet, la poésie ne sera plus seulement le plus agréable des dons de l'esprit, elle sera encore un des plus utiles moyens qui furent donnés au génie pour le bien de l'humanité.

La poésie, sous un autre rapport, sollicite notre hommage. Elle est par elle-même une sublime jouissance pour l'homme, un des plus purs éléments du bonheur qu'il peut goûter à son

passage sur cette terre. L'homme ne vit pas que de la vie des sens ; la satisfaction de ses exigences corporelles, l'aisance que donne les richesses, ce n'est pas de cela seulement qu'il est avide. Les progrès de la science et de l'industrie ne satisfont pas toute ses facultés. Il est en lui des besoins d'un ordre supérieur.

Centuplez les forces de l'homme par vos machines perfectionnées, fatiguez votre industrie manufacturière à nous créer des commodités nouvelles, changez l'eau de l'océan en vapeur pour unir les deux mondes, enflez vos ballons pour nous ouvrir la navigation de l'air, vous faites bien. Mais au milieu de ce monde que vous nous aurez fait si commode, malgré toutes les merveilles dont vous aurez étonné nos yeux, voyez l'homme. Que fait-il ? Il admire vos ingénieuses inventions, il en jouit en passant, et puis il s'ennuie.

Cet être, atôme dans l'immensité, minute dans l'éternité, se sent à l'étroit dans ce vaste univers, et la vie présente ne satisfait pas ses désirs.

Ce n'est pas d'un continent à l'autre qu'il a besoin de passer, ce n'est pas qu'à quelques mille pieds au-dessus de la terre qu'il voudrait s'élever.

Il y a dans son âme une tendance vers une grandeur, une beauté, une perfection idéale dont le désir vague et indéfini tourmente son cœur. Or la poésie y satisfait en grande partie. Elle le fait passer dans une sphère de sentiments, d'idées qui réalisent le pressentiment qu'il éprouvait. C'est l'aérostat à l'aide duquel il plane dans les régions célestes. C'est la vapeur sublime dont la force le transporte de ce monde à un monde supérieur.

La poésie correspond à ce que l'homme a de plus intime dans le cœur, de plus divin dans la pensée. Plus que tout autre plaisir, elle le satisfait. Car elle réjouit toutes ses facultés ensemble. C'est une délectation complète ; la jouissance par excellence qui saisit l'homme par son humanité toute entière, idée sublime pour l'esprit, sentiment délicieux pour le cœur, image éclatante pour l'imagination, musique mélodieuse pour l'oreille.

Voilà pourquoi la langue mélodieuse de la poésie, quand elle est bien parlée, donne à l'homme un sentiment de bonheur indéfinissable. Voilà pourquoi, même quand elle s'exprime sur le ton de la tristesse et de la plainte, elle console les ennuis de l'âme, met le baume sur les plaies du cœur, et change l'affliction en une rêverie suave qui donne des charmes à la douleur.

Avez-vous jamais connu cet effet merveilleux dont je parle.....

O vous que l'inspiration céleste tourmente, dont l'âme n'est que poésie, amour, enthousiasme, prenez la lyre, que vos sentiments divins s'échappent en torrents d'harmonie, chantez..... Dieu quelle puissance magique saisit l'âme....aux charmes de ces ineffables accents, elle est entraînée hors des réalités matérielles de la vie. Emportée par les flots mélodieux, elle vogue sur un océan de délicieuses émotions, enchantée et ravie dans une inénarrable extase.

Telle nous a paru être la vraie poésie, la poésie, expression du beau, splendeur du vrai.

Si les charmes que nous lui avons attribués ne sont pas sentis par tous les hommes, si les chants d'harmonie du poète frappent

quelque fois des oreilles insensibles, si à ses paroles pleines de vie et de chaleur, il est des cœurs qui ne palpitent pas, est-ce à dire, comme ils vont le répétant dans leur dédaigneuse indifférence, qu'il n'y a dans la poésie qu'une frivole combinaison de mots; qu'elle ne prouve rien, qu'elle ne sert point à faire connaître la vérité? Esprits froids, qui n'entendent rien à la logique du cœur! Le vers brûlant qui imprime dans votre âme un sentiment d'amour pour la vérité, est le plus puissant syllogisme qui puisse aider à sa démonstration.

Touchez la harpe devant l'infortuné que la nature a privé de l'odie. Qu'éprouve-t-il aux accords ravissants, que vous en tirez? Il n'y voit qu'un frivole jeu de vos doigts. Il en est ainsi de l'homme qui ne trouve dans la poésie que des paroles cadencées. Son organisation sentimentale et intellectuelle est incomplète. Ne l'écoutez pas, plaignez-le.

Nous avons dit ce que doit être la littérature, qu'elle est l'importance des études philosophiques, et l'utilité des sciences naturelles. Tout homme qui veut satisfaire le besoin de connaître qui le domine, doit avoir été initié à ces connaissances. Et la société exige aussi qu'elles soient cultivées avec soin; car elles lui sont nécessaires pour s'élever au degré de prospérité auquel elle doit espérer de parvenir. Le bonheur et la gloire d'un peuple dépendent en grande partie de l'application qu'on leur donne, lorsqu'elles suivent la sage et utile direction que nous leur avons supposées. Qu'il nous soit donc permis, à nous qui désirons une si grande félicité à la patrie qui nous a vus naître, de souhaiter que ces études soient florissantes, parce qu'elles produisent les fruits les plus précieux sur ce sol si cher à nos cœurs.

Qu'il s'élève parmi nous un certain nombre d'hommes à l'esprit investigateur, à la science acquise par l'étude des principes et l'observation des faits, qui, en appliquant leur connaissance des lois de la nature, exploreront tout ce qu'offre à leurs recherches le beau pays que nous habitons. Et leur science tirera des trésors de nos hautes montagnes, fera sortir l'abondance de nos plaines fertiles, et couvrira des merveilles de l'art naval ces fleuves majestueux, ces rivières aux bords pittoresques ou gracieux que l'étranger admire et nous envie. De toutes parts leur main habile exploitera nos produits, et répandra la richesse dans ces contrées qui demandent la prospérité matérielle à une sage industrie.

En même temps, que notre puissance intellectuelle s'exerce sur les nobles et si importants objets offerts à ses réflexions, et les lumières de plus en plus répandues montreront au grand jour la vérité de ces croyances, règle des devoirs de l'homme, base de tout ordre social, seule explication des destinées du monde. Et la jeunesse, initiée à de fortes études philosophiques, sera prémunie contre ces sophismes, qui, en produisant l'incrédulité chez les peuples, leur préparent les plus épouvantables désastres: et en même temps elle prendra ce caractère grave, cette haute portée de vues, qui font l'homme social, l'homme utile à la patrie.

Enfin que le goût de la vraie littérature se répande, et nous verrons de plus en plus des œuvres glorieuses à notre nom, utiles à

nos mœurs. Un poète avec quelques vers passe à la postérité, glorifie son pays, et porte à l'avenir les noms qu'il a daigné célébrer. La chose la plus obscure, en passant par la lyre, se revêt d'immortalité.

La gloire littéraire a commencé à briller sur l'horison de notre patrie : dans l'histoire de la poésie, il est des œuvres qui ont jeté sur quelques uns de nos concitoyens un honneur dont l'éclat jaillit sur le pays. Que l'esprit religieux, si éminent dans notre société, inspire souvent et règle toujours le talent des poètes, des écrivains en général ; que l'amour de notre patrie, si belle par ses sites grandioses, pittoresques ou gracieux, et par ses fastes où resplendissent d'un si grand éclat l'honneur et la valeur, excite à la glorifier ceux qui ont reçu du ciel le don de la lyre ou de la plume ; qu'un goût pur, formé par l'étude approfondie du vrai et du beau, fasse éviter les égarements où sont tombés tant de poètes, de romanciers de notre siècle, et notre pays aura bientôt une belle littérature, qui forcera la renommée de prononcer son nom partout où elle va répandant la gloire.

A L'AGE HEUREUX.

Le premier âge de la vie est
l'âge du bonheur ; il est inconnu
au vautour du Prométhée.

Le remords ne peut te saisir,
Naïve et confiante enfance,
Dont la gaieté prend la défense ;
Non, sous l'égide du plaisir,
Le remords ne peut te saisir...

Pourrait-il entrer dans ton âme,
Quand tu poursuis le papillon
Dans la plaine, dans le sillon ?
O ! par quelle influence infâme
Pourrait-il entrer dans ton âme ?

Peut-il se présenter à toi,
Quand tu remplis avec ivresse
Les airs de tes cris d'allégresse ?
Quand jouer fait ta seule loi,
Peut-il se présenter à toi ?

Peut-il te tourmenter, en songes,
Par quelques cauchemars pesants ?
Ou mettre le trouble en tes sens,
Par quelques séduisants mensonges ?
Peut-il te tourmenter en songes ?

Non, rien ne trouble ton sommeil ;
Et ta paupière reste close
Même aux baisers que l'on dépose
A plaisir sur ton front vermeil...
Non, rien ne trouble ton sommeil.

Le remords attend un autre âge ;
Il vient reprendre, il vient punir
Ceux qui n'ont pas su prévenir,
Par la sagesse, son outrage...
Le remords attend un autre âge.

A son heure, il vient, le vautour,
Prendre dans sa puissante serre
L'âme du pêcheur, qu'il lacère,
Qu'il trouble, parfois, sans retour...
A son heure, il vient, le vautour !

Il vit d'angoisses qu'il fait naître,
De pleurs, de reproches sanglants.....
C'est lui qui semble des talents (*)
Demander compte pour LE MAIRIE.
Il vit d'angoisses qu'il fait naître.

Il ne t'a jamais fait pleurer
Comme on pleure quand on est homme,
Quand l'avenir, tel qu'un fantôme,
Effraie et ne peut plus leurrer...
Il ne t'a jamais fait pleurer.

Tu verses bien, parfois, des larmes,
Dans tes jours les plus orageux,
Qui s'écoulent au sein des jeux ;
En faisant tes premières armes,
Tu verses bien, parfois, des larmes ;

Mais tu n'as pas de noirs chagrins.
Pour un habit que tu déchires,
Ce sont des pleurs mêlés de rires ;
Qui rendent tes traits plus sereins ;
Mais tu n'as pas de noirs chagrins.

Enfin ton sort me fait envie
Et m'inspire un vœu superflu :
Pourquoi Dieu n'a-t-il pas voulu
A ton déclin borner la vie,
O ! douce enfance que j'envie ?

J. A. BÉLANGER.

Outaouais, 20 Novembre 1874.

(*) Parole de l'Évangile.

LE CESARISME

ET

L'ULTRAMONTANISME.¹

(Suite et Fin.)

L'essence du césarisme moderne nous est révélée : elle ne consiste pas seulement en ce que l'Etat à un pouvoir suprême sur l'Eglise, qu'il l'exerce dans tous les cas, et à l'égard de toutes les personnes ; mais en ce qu'il a le droit suprême de déterminer les limites des droits de l'Eglise, ses libertés, ses charges et ses devoirs ou, en d'autres termes, que l'Etat peut déterminer et que l'Eglise ne peut pas déterminer l'autorité et la charge qui lui ont été confiées par son divin fondateur. Tel est le point vital de la dispute. L'Eglise prétend être la seule autorité et la seule juridiction, parce qu'elle est le juge divinement nommé de la sphère de son propre office spirituel, de sa propre autorité et de sa propre juridiction. Le césarisme moderne revendique pour l'Etat ce pouvoir de détermination. Entre ces prétentions opposées, il ne peut pas y avoir de *modus vivendi*. Concéder ou abdiquer cet office spirituel suprême, serait la mort. C'est pour cela qu'une longue suite de martyrs sont morts. C'est pour cela que saint Thomas de Cantorbéry mourut ; et l'on nous parlait l'autre jour de son trépas comme de ses " exploits."

C'est pour cela que l'archevêque de Posen a déclaré être prêt à mourir. Et maintenant dit-on, le gouvernement de Berlin va essayer d'imposer à chaque nouvel évêque le serment que voici :

" Les évêques sont désormais tenus de jurer obéissance aux lois du pays, de s'engager par serment à exhorter le clergé et les laïques à être fidèles au roi, patriotiques et obéissants aux lois, et à ne pas permettre au clergé placé sous leur contrôle d'enseigner ou d'agir en opposition à ces principes." (*Times*, 19 décembre 1873.)

Le cynisme de ce serment est clair comme le jour. Le gouvernement de Berlin soutient l'hérésie des vieux-catholiques contre l'Eglise catholique, sous prétexte que l'Eglise a fait des innova-

(1). Voir la livraison d'Octobre, 1874.

tions dans ses doctrines ; et il se propose d'obliger les évêques catholiques à obéir aux lois de l'Etat, après toutes les innovations d'une Eglise infallible, mais il enchaîne les évêques par le serment d'obéissance à toutes les lois qui, dans le présent ou le futur, pourront être faites par un Etat faillible.

Mais le césarisme est infallible " dans le domaine du concret," *Divus Cæsar*. Le prince de Bismarck a déclaré à la chambre des seigneurs " que l'avenir d'un empire évangélique se montrait clairement à l'horizon de l'Allemagne," c'est-à-dire que l'Eglise catholique, antagoniste direct de l'empire évangélique, doit disparaître devant lui. Telle est, en fait, l'inévitable conséquence de cette législation : Finalement, l'empereur justifie sa législation contre l'Eglise catholique en assumant la prétention à une indépendance absolue à l'égard de toute autorité religieuse ou spirituelle, ce qui équivaut à réclamer pour l'empire allemand la suprématie sur toutes les matières religieuses et spirituelles. " La foi évangélique que je professe—Votre Sainteté ne doit pas l'ignorer—comme l'ont professé mes ancêtres, et comme la professe la majorité de mes sujets, ne nous permet pas d'accepter dans nos rapports avec Dieu d'autre médiateur que Notre-Seigneur Jésus-Christ."

Comme il est impossible de supposer que l'auguste personnage dont le nom se trouve au bas de cette lettre ait pu vouloir dire que le Pape a eu la prétention d'être le médiateur entre Dieu et l'homme, excepté en sa qualité de premier pasteur de l'Eglise de Dieu, ces mots doivent avoir pour objet de nier l'existence de toute Eglise dont le ministère s'exerce sur la terre au nom de l'autorité divine. Cette dénégation, jointe à la revendication du pouvoir suprême sur tous les catholiques d'Allemagne, équivaut à la prétention d'un césarisme absolu et illimité. La récente législation ecclésiastique, qui viole la religion et la conscience, est la conséquence légitime de ce pontificat suprême. Voilà la clef des lois de Falck, dont les effets peuvent être résumés de la manière suivante :

Premièrement, ces lois suppriment les appels au Saint-Siège en déclarant que toutes les causes doivent être déterminées par les tribunaux allemands, L'Eglise d'Allemagne se trouve ainsi séparée de l'unité catholique et de sa juridiction universelle.

Secondement, elles font dépendre le pouvoir d'excommunication de la sanction de l'autorité civile, ce qui est dépouiller l'Eglise du pouvoir judiciaire en vertu duquel elle décide qui appartient ou qui n'appartient pas à sa communion.

Troisièmement, par l'éducation forcée dans les gymnases, les lycées et les universités de l'Etat, elles donnent à l'Etat la mission de former et d'élever le clergé ; tout ce qu'il reste aux évêques, c'est de faire un cours de théologie à des hommes dont la nature morale et intellectuelle a été formée sous la discipline de l'Etat, et ils ne peuvent même procéder aux examens de théologie qu'en présence d'un commissaire de l'Etat.

Quatrièmement, elles suspendent les pouvoirs des évêques quant au soin des âmes, et font passer les membres de leur clergé d'une cure à l'autre par le seul assentiment de l'autorité civile.

Cinquièmement, elles établissent un conseil ecclésiastique, qui est, en fait, la suprématie de la couronne remise à une commission investie d'une juridiction finale sur les personnes et les matières ecclésiastiques. La conséquence de cette mesure est de substituer l'empereur au Pape, et de lui donner autorité suprême sur la religion et la conscience, sur l'Eglise, l'épiscopat et le clergé, comme chef de toutes les religions et de tous les clergés de l'empire. Le résultat de tout cela est qu'aucune " fonction officielle," c'est-à-dire qu'aucun acte spirituel, de l'excommunication d'un hérétique à l'enseignement du catéchisme dans une école d'enfants, ne peut être accompli sans la sanction du pouvoir civil sous peine d'amende ou d'emprisonnement, et de déposition au cas où l'amende et la prison seraient jugées insuffisantes.

Le président supérieur de Posen a sommé l'archevêque de se démettre de son archevêché, à cause des nombreuses offenses dont il s'est rendu coupable envers les lois Falck, lesquelles offenses représentent tant de hauts devoirs spirituels. S'il refuse de se démettre dans la huitaine, il sera cité devant le tribunal royal de Berlin. Les actes 24 et 25 de Henri VIII firent immédiatement le roi chef de l'Eglise, et d'un seul coup, toute juridiction appartenant d'abord au Pape se trouva transférée à la couronne. Les lois Falck sont indirectes et suivent des chemins détournés. Elles embrassent même ce qu'elles ne revendiquent pas. Elles subordonnent toute juridiction spirituelle au pouvoir civil, et rendent le souverain absolu en matière de religion.

Qu'est-ce que cela, si ce n'est le " Divus Cæsar ? " C'est la réunion en une seule personne des deux pouvoirs que Dieu a séparés, et la négation, non-seulement de la suprématie du pouvoir spirituel de l'Eglise du Christ, mais encore une négation selon laquelle aucun pouvoir spirituel d'institution divine ne peut exister sur la terre. Cette doctrine comme nous l'avons vu, a été formellement énoncée par l'empereur dans sa lettre au Pape. On pourrait s'étonner, à première vue, d'une prétention aussi absurde en plein dix-neuvième siècle. Mais il est des influences à l'œuvre qui nous l'expliqueront.

En premier lieu, il n'y a peut-être pas de pays en Europe où la foi chrétienne ait été aussi complètement effacé qu'en Prusse. La Prusse devint chrétienne au treizième siècle ; elle tomba dans l'hérésie de Luther au seizième siècle ; les classes supérieures se sont développées dans le simple rationalisme, et le matérialisme a envahi son peuple. L'idée d'une Eglise possédant une autorité spirituelle n'y existe plus. Le pouvoir civil, repose sur une organisation militaire, est le seul idéal de pouvoir qu'aient devant leurs yeux et leurs esprits les protestants de Prusse. La fusion des luthériens et des calvinistes en une Eglise Evangélique les a préparés au retour de la vieille règle : *Cujus regio ejus religio*.

Nous avons dit comment la vive conscience de l'autorité divine et de la mission de l'Eglise a retenu l'Italie et l'a sauvée des excès révolutionnaires plus grands. Il n'y a rien de pareil à cela pour retenir et sauver la Prusse. En rejetant l'Eglise de Dieu, elle défie César. Nous retournons à la barbarie du vieux monde. Et la phrase n'est pas une simple phrase de rhétorique ou de controverse.

Il y a eu pendant quelque temps en Allemagne une école d'écrivains qui travaillaient à restaurer le césarisme byzantin. De même que les juristes furent les satellites et les flatteurs des empereurs allemands du moyen-âge, de même que Machiavel, Gravina et Hobbes ont été les apôtres des suprématies royales et de l'érasianisme moderne, de même aussi l'école connue à Munich sous le nom de bysantine a préparé la voie à la primatie impériale de Berlin. Les bysantins tirèrent leur nom de leurs travaux littéraires sur l'Eglise grecque et le droit canon du patriarcat de Constantinople. Ils agirent sur le gouvernement de Munich au point de l'amener à s'ingérer dans les séminaires des évêques. Ce furent les gens de cette école, avec certaines personnes autrefois honorées parmi nous, qui firent du prince de Hohenlohe leur orateur en conspirant contre le concile du Vatican. Ils transportèrent ensuite leur politique ecclésiastique à Berlin, et le gouvernement prussien fut persuadé d'accorder son patronage à l'hérésie des "vieux catholiques." Comme tous les hérétiques, ils s'abritèrent derrière le pouvoir civil, et le flattèrent afin que leur érasianisme byzantin triomphât dans l'empire contre l'Eglise catholique.

Finalement, il est une influence qui a beaucoup plus contribué que toutes les autres au succès de la persécution actuelle. Il n'y a pas à douter que la secte des francs-maçons n'ait travaillé depuis longtemps à détruire l'édifice religieux en Allemagne. La paix de Westphalie assura le *status* politique de la chrétienté, quoiqu'il la divisât en catholiques et protestants. Les francs-maçons désiraient la ruine des uns et des autres. Ils pensèrent que le temps était venu de compléter l'œuvre inachevée de la guerre de Trente ans. Ils crurent que les catholiques allemands, affaiblis d'abord par la chute de l'Autriche et ensuite par celle de la France, tomberaient aisément au pouvoir de l'empire évangélique, ainsi que l'appelle le prince de Bismarck. Je ne fais que répéter ses propres paroles. Il disait, en 1870, dans la chambre des seigneurs de Prusse :

"La paix commença à être troublée après la guerre avec l'Autriche, et après la chute en 1866 de la puissance qui était le boulevard de l'influence romaine en Allemagne, et alors que l'avenir d'un empire évangélique se montrait clairement à l'horizon de l'Allemagne. Toute tranquillité fut perdue quand la puissance catholique de second ordre, en Europe, eut partagé le sort de son prédécesseur, et quand l'Allemagne fut devenue la plus grande puissance militaire du jour, ce qu'elle restera longtemps, s'il plaît à Dieu."

Est-ce que le prince de Bismarck craint pour la stabilité de la première grande puissance militaire du monde ? Que pouvaient faire les catholiques d'Allemagne contre lui ? Qu'auraient-ils jamais désiré, si ce n'est la perpétuelle stabilité de cette puissance, si elle s'était seulement conduite avec justice, selon les lois existantes envers eux ? Le prince de Bismarck crée la résistance par la persécution, et ensuite il s'autorise de cette résistance pour justifier la persécution qui l'a provoquée. Personne ne songeait à résister aux lois existantes, telles qu'elles étaient avant la législation Falck. On ne peut pas douter que l'objet des lois de Falck ne soit de ren-

dre l'existence de l'Eglise catholique impossible en Allemagne, c'est-à-dire que leur projet est de l'exterminer.

Je m'exprime ainsi, parce qu'aucun catholique ne peut obéir à ces lois sans pécher contre Dieu. Chaque homme qui leur obéit cesse sur-le-champ d'être catholique. Est-il permis de supposer un seul instant que le prince de Bismark ne sache pas cela ? qu'il ait agi par ignorance, involontairement, ou par suite d'un jugement erroné ? qu'il connaisse assez peu la doctrine et la discipline du catholicisme pour s'attendre à être obéi ? Il ne le désire pas. Il a voulu un prétexte, il l'a provoqué. Personne ne peut douter qu'il n'ait eu connaissance, dans sa pleine étendue, de la violation de la conscience et de la fois perpétrée par ses ordres.

Ces lois ne peuvent pas être interprétées autrement que comme un projet délibéré de rendre l'obéissance impossible aux catholiques, afin qu'ils puissent être accusés et traités en conséquence, comme coupables de résister à l'autorité de l'empire. Mais en ceci l'astuce du chancelier allemand s'est dupée elle-même. Si la législation Falck avait été telle que, par un subterfuge quelconque, un catholique eût pu s'y conformer, malgré qu'elle n'ait jamais plus porté préjudice à l'Eglise, les nations européennes pourraient s'être laissées égarer jusqu'à condamner les catholiques allemands comme contumaces et réfractaires. Mais à l'heure présente, il n'est pas une seule nation en Europe qui approuve les lois Falck.

Une poignée d'individus,—ils étaient étrangement assortis,—alla en pèlerinage, il y a un an, auprès du prince de Bismarck pour lui offrir de l'encens, à l'occasion de ses lois pénales. C'étaient des pairs et des "gentlemen," des hommes de l'Eglise libre et des libéraux, et des prédicants de "notre glorieuse Révolution" et de la liberté civile et religieuse ; et maintenant nous sommes informés que les délégués des cités et villes libres d'Angleterre doivent se réunir, le mois prochain, sous la présidence du comte Russel, afin d'exprimer au prince de Bismarck leur sympathie pour la manière dont il persécute les catholiques et dont il viole la liberté civile et religieuse, cette même liberté qui, pendant un demi-siècle, a été le cri politique spécial du noble comte.

Nous sommes un peuple paradoxal et par trop insouciant de ce que l'étranger peut penser de nos incohérences politiques.

Mais il est bon de voir comment on nous considère au dehors. Dénonçant la persécution prussienne, M. de Pressensé a donné aux Anglais un avertissement qui, je l'espère, ne sera pas perdu. En mai dernier, après avoir détaillé les injustices de la législation ecclésiastique prussienne, il ajoutait :

"Ce qu'il y a de plus grave, c'est que l'opinion s'égare même dans ces pays qui, comme l'Angleterre, sont la terre classique de la liberté religieuse. La politique religieuse de l'empire allemand y reçoit des félicitations que nous nous permettrons de trouver scandaleuses. Nous savons que le Parlement anglais ne laisserait pas mettre en discussion une seule des lois proposées à Berlin ; mais il ne faudrait pas approuver ce qu'on ne voudrait pas faire. Il faut plus que jamais nous élever au-dessus des passions sectaires et nous dire que la persécution qui frappe notre adversaire religieux

frappe ce qui est notre bien commun et notre seule garantie dans la lutte des idées et des croyances, je veux dire la liberté des consciences."

Nous avons suivi le contour des trois césarismes : césarisme païen, césarisme chrétien, césarisme moderne. Je dois représenter ce dernier comme le césarisme de la dernière époque d'un pouvoir civil qui tombe ou qui est tombé des hauteurs du christianisme. Mais il est temps de finir. J'espère vous avoir démontré que le christianisme a racheté l'homme et la société du césarisme, c'est-à-dire du despotisme illimité de l'homme sur l'homme, et qu'aussi longtemps que les deux pouvoirs, le spirituel et le civil, sont confiés à des personnes distinctes, la liberté de religion, aussi bien que la liberté de l'homme dans sa vie publique et privée, sont assurées ; que partout où le pouvoir civil du souverain usurpe sur la liberté spirituelle de l'Eglise et effecte d'exercer une suprématie sur elle, toutes les libertés sont en danger : la liberté de conscience, la liberté de religion, la liberté domestique des familles et la liberté politique des citoyens. Sous le césarisme, toutes les libertés sont également violées.

L'antagonisme naturel du césarisme, c'est l'Eglise chrétienne avec toutes ses libertés de doctrine et de discipline, de foi et de juridiction ; et la revendication des libertés de l'Eglise, dans leur forme la plus haute et la plus sacrée, c'est l'ultramontanisme. C'est pourquoi le monde le déteste ; c'est pourquoi le monde l'injurie sur tous les tons et avec toutes les langues. " Divus Cæsar " et " Vicarius Christi " sont deux personnes et deux pouvoirs, et deux systèmes, entre lesquels il ne peut y avoir ni paix ni trêve. Ils ont lutté pendant dix-huit siècles. En Allemagne, ils sont encore une fois aux prises. Le résultat est certain. La victoire sera encore à ceux qui ont vaincu dans le passé. Où sont maintenant les empereurs de Rome, d'Allemagne et de France ? Mais Pierre est encore dans son siège, et Pierre est maintenant **Pix IX**.

ETUDE LITTÉRAIRE.

M. FAUCHER DE ST. MAURICE.

L.

Parmi nos écrivains les plus recommandables, M. Faucher de St. Maurice avait déjà mérité, grâce à son talent original, d'occuper une place distinguée. Aussi, la publication récente de ses *Œuvres Complètes* ne contribuera pas peu à le porter aux premiers rangs. Il faut l'avouer, la littérature est encore si mal rémunérée dans notre pays, que le projet de l'auteur exigeait de sa part une forte dose de persévérance et d'énergie. Néanmoins, la longue et respectable liste de ses souscripteurs démontre qu'il a été compris, et que les amis des lettres augmentent en nombre parmi nous.

L'ensemble des *Œuvres* de M. Faucher de St. Maurice dénote un penseur consciencieux, un conteur honnête, un critique judicieux, un littérateur de premier ordre et dont la réputation ne fera que grandir. On sent qu'un même souffle l'anime, qu'il s'agisse de souvenirs de voyage et de garnison, de contes et récits, d'apologétique chrétienne, d'esthétique ou de critique littéraire; on voit qu'il exploite un riche fonds de religion et de patriotisme.

Son style, ferme et spontané, est, d'ordinaire, absolument correct et harmonieux à l'oreille. Nous ne craignons pas d'être contredit en disant qu'une rare pureté le distingue. Malgré les tournures militaires et les locutions populaires auxquelles il a dû donner droit de cité, l'auteur a su ne point se départir de son respect habituel pour notre belle langue française.

Une appréciation détaillée fera ressortir la vérité de nos assertions. Nous passerons donc rapidement en revue ces quatre volumes de littérature nationale; mais non sans avoir auparavant, observé que, sauf quelques morceaux inédits, ils se composent des écrits que l'auteur a publiés, à divers intervalles, depuis sept ou huit ans, dans la *Revue Canadienne* et l'*Opinion Publique*, ou dans d'autres publications. Ces écrits, il les a tous revus avec un soin minutieux, et leur forme définitive accuse son amour de la perfection, et prouve qu'il en possède le secret, car "la perfection est laborieuse." Les nouveaux morceaux sont dignes de leurs aînés: même inspiration, même hauteur de vues, même style; seulement la maturité de l'écrivain est ici plus accentuée: double mérite.

Mais il est temps d'entrer en matière; et puisque les deux premiers volumes des *Œuvres Complètes* ont pour titre: *De Québec à Mexico*, c'est par eux que nous débiterons.

II.

S'il est vrai que tout écrivain ne fait véritablement qu'un livre durant sa vie, *De Québec à Mexico* : voilà le livre de M. Faucher de St. Maurice. C'est son œuvre capitale, et celle qu'il a surtout soignée. Plus tard, son talent ayant mûri, il a pu écrire de meilleures pages ; mais jusqu'à présent, nul travail d'aussi longue haleine n'est sorti de sa plume. Aussi, ses deux volumes à la main, peut-il déjà dire, sans forfanterie : " J'ai fait mon siège."

Avant d'ouvrir ses ailes d'or, le papillon a commencé par être larve. De même, l'ouvrage que nous étudions a une origine des plus humbles. Il remonte au journal de route dans lequel notre compatriote, parti de Québec pour aller servir, au Mexique, la cause de l'Intervention, consignait, au jour le jour, ses impressions du moment : passant des réflexions les plus sérieuses aux détails les plus familiers ; tantôt s'abandonnant à ses rêveries sur les lieux qu'il parcourait, tantôt crayonnant, d'une main rapide, les événements dont il était témoin. Puis les souvenirs du militaire vinrent s'ajouter à ceux du voyageur, jusqu'à ce que l'écrivain, de retour dans ses foyers, pût les coordonner à loisir et les revêtir de la magie du style. Comme Chateaubriand l'observait à propos de son *Itinéraire*, tous les lecteurs ne s'attachent pas aux mêmes endroits de ces sortes d'ouvrages : les uns n'y cherchent que les sentiments de l'auteur ; les autres n'aiment que ses aventures ; ceux-ci lui savent gré des détails positifs qu'il donne sur beaucoup d'objets ; ceux-là s'ennuient de la critique des arts, de l'étude des monuments, des digressions historiques.

Publié d'abord dans la *Revue Canadienne*, le travail de M. Faucher de St. Maurice fut alors beaucoup remarqué. Il annonçait un véritable écrivain à son début, et beaucoup s'en réjouirent sincèrement. *De Québec à Mexico* méritait les éloges qui l'accueillirent, car la pensée et la forme, qui entrent dans la composition des œuvres durables, s'y rapprochaient, toutes deux, fort près de la perfection. Il y restait bien, par-ci par-là, quelques lacunes à combler, certains aperçus incomplets à modifier, certaines incorrections de langage à faire disparaître ; mais il était permis d'espérer que l'auteur remettrait, un jour ou l'autre, son ouvrage sur le métier, afin de lui donner la dernière main.

Ce vœu de ses admirateurs, M. Faucher de St. Maurice l'a plus que rempli, et *De Québec à Mexico* est redevable de son fini actuel à l'heureux remaniement qu'il a subi. " Il faut avoir écrit un livre," dit quelque part M. Léon Gautier, " pour savoir ce qu'il en coûte de le recommencer. On est condamné à relire de sang-froid ce qu'on écrivit jadis avec entraînement. C'est une entreprise presque héroïque." Mais puisque les choses valent leur prix, ce travail de révision s'impose de lui-même. D'un autre côté, la récompense répond au mérite, car, après l'angoisse de la pensée vient la jouissance de l'idéal réalisé.

III

De *Québec à Mexico* représente un genre distinct dans la littérature canadienne. Il ne s'agit ici, en particulier, ni d'annales militaires, ni de mémoires anecdotiques, ni de philosophie morale, ni d'études historiques ou scientifiques; mais de tout cela à la fois.

D'abord, l'auteur a bien fait d'insister sur la part dévolue à la France dans la lutte engagée, au Mexique, entre la civilisation et la barbarie. Comme lui, on se plaît à suivre les soldats de la *grande nation* d'étape en étape; on aime à voir comme ils sont impatients de cueillir de nouveaux lauriers, et de mettre un frein à la marée montante de toutes les abominations. Malgré leur bouillante ardeur, ces braves durent patienter longtemps, l'arme au bras. La discipline le voulait ainsi, et ils étaient rompus à la discipline. Mais lorsque l'heure de l'action sonna enfin, la victoire, cette vieille alliée de la France, resta fidèle à son drapeau. Il faut le dire, dans les fastes de la mère-patrie l'armée de l'Intervention figurera dignement, parce qu'à son tour elle a donné raison à ce vers du poète :

Quand Dieu frappe un grand coup, c'est par la main des Francs.

Suivant le P. Lacordaire, la guerre est, après la religion, le premier des offices humains : l'une est la parole de Dieu, l'autre son bras. C'est Dieu, en effet, qui envoie le fort au secours du faible opprimé; c'est lui qui renverse les dominations superbes et change les soldats en hostie. Cependant, le sang généreux du soldat fut incapable, cette fois, de renouveler, tout de bon, l'atmosphère du malheureux Mexique. D'autre part, les chacals de la discorde n'étaient pas rentrés dans leurs repaires pour toujours, et les vautours de la cruauté voulaient être assouvis de nouveau. Aussi, dès que "la France, cette fille de Pierre, eut renié l'œuvre qu'elle avait prêchée et qu'elle avait scellée de ses sueurs et de son sang," les traîtres envers lesquels Maximilien s'était montré trop clément, "réussirent à surmonter sa couronne impériale de la couronne du martyr," et l'holocauste fut consommé...

Tel est le dénouement de cette épopée vivante où la justice et l'iniquité, la grandeur et la bassesse, la vaillance et la couardise, la haine et l'amour ont joué un rôle ou bienfaisant ou funeste, avant de laisser le champ libre à la Révolution : épopée dont les péripéties provoquent, successivement, l'admiration ou l'indignation du lecteur.

On ne saurait trop relire, dans le présent ouvrage, le commentaire des dernières paroles de l'empereur, *ultima verba*. Ce passage, d'une beauté achevée, est admirable d'inspiration et de sentiment; il caractérise, selon nous, la vraie manière de l'auteur, et marque le degré de perfection qu'il sait atteindre. Certes, il ne déparerait pas les recueils de morceaux choisis dont s'honore à bon droit la littérature française.

En second lieu, ceux qui s'occupent d'ethnographie, d'antiquités ou d'histoire naturelle, trouveront de quoi les satisfaire dans les trois chapitres intitulés respectivement : " Les ruines d'un passé," " Mexico " et " la ville sainte." L'esprit d'observation et la science des faits s'y prêtent mutuellement secours. Toutefois, nous nous permettrons ici une réserve, une seule. La voici. C'est par inadvertance, sans doute, que l'auteur a laissé subsister, dans le dernier de ces chapitres, la phrase suivante, dont la comparaison, telle que conçue, est outrée sinon irrespectueuse : " A côté de ces lugubres fossoyeurs (les nécrophores), les mantes religieuses—genre d'orthoptère—joignent benoîtement leurs premières paires de pattes, et semblent se laisser bercer dans les effluves extatiques du troisième ciel de Saint Paul, ce qui ne les empêche pas de quitter soudain leur air pieux et monastique, pour faire le moulinet et se défendre vigoureusement dès qu'elles sont attaquées."

Enfin, la partie du récit où le narrateur est en cause offre aussi son attrait. Les réflexions philosophiques très-justes qui s'y entremêlent, en rendent la lecture tout à fait attachante. De temps à autre, une vague mélancolie se fait jour, à l'improviste. Le militaire vient de songer à la patrie absente, aux gloires pacifiques et héroïques dont son histoire est illustrée, aux êtres affectueux qui attendent son retour... Un ciel enchanteur, des paysages ravissants, toutes les richesses de la végétation intertropicale se disputent son cœur, dans cet Eden en miniature où il ne fait que passer. Là-bas la nature est moins belle, le soleil moins chaud, la terre moins prodigue de ses dons. Qu'importe, néanmoins, au patriote convaincu ? *Quand il voit l'étranger, il pleure son pays.....*

Somme toute, si nous n'osons, pour conclure, appliquer au présent ouvrage ces paroles que l'*Itinéraire* de Chateaubriand inspirait à M. Léon Gauthier : " Cahier de notes qui est devenu un chef-d'œuvre," nous pouvons au moins affirmer, même sans avoir parlé de la forme, que *De Québec à Mexico* est un excellent livre qui sera lu longtemps avec faveur.

IV.

Avant d'étudier un autre volume, il nous reste à considérer *De Québec à Mexico* au point de vue de l'art.

Le style de notre auteur devait se ressentir de la diversité des situations où lui-même fut mêlé. En effet, les aventures du voyageur, les campagnes du militaire, les données de l'observateur, les réflexions du moraliste, choses différentes en elles-mêmes, exigeaient une égale variété dans les tons et les couleurs. Le style, en un mot, a dû être tour à tour sérieux et enjoué, calme et ému, tendre et indigné, simple et pompeux. Cette nécessité, l'écrivain l'a comprise à merveille. Aussi, au revers d'une page grave et presque majestueuse, n'est-il pas rare de tomber sur une autre toute pétillante de bonne humeur et d'entrain. D'ailleurs, M. Louis Veullot n'a pas suivi d'autre méthode dans *Ça et Là* et même dans le *Parfum de Rome*, ouvrages où la variété de la forme

ne nuit nullement à l'unité de la pensée : bien au contraire ; et sous l'égide de ce grand nom, elle a acquis beaucoup d'autorité.

M. Faucher de St. Maurice excelle à rehausser les détails les plus familiers comme les circonstances les plus ordinaires. Privilège des esprits supérieurs. Autre privilège plus étonnant, les véritables écrivains sont et demeurent eux-mêmes : et l'originalité conduit à l'immortalité. " Leur personne est inviolable," dit Ernest Hello, " et nul ne peut la remplacer." L'écrivain national le possède aussi, ce privilège : il est lui-même dans toute la force du terme, *sui generis*. Chez lui, l'image n'est jamais éloignée du mot, ou plutôt elle fait presque toujours corps avec lui. De là cet éclat réel dont son style est rarement dépourvu.

Enfin, le fini qui distingue sa diction doit spécialement se dire de cette partie des Œuvres complètes. Nous ne ferons qu'un reproche à cette diction si correcte : celui d'être trop serrée, trop symétrique. Critique dont peu de nos hommes de lettres sont vraiment dignes, et que l'on prendra pour un nouvel éloge ! Nous le voulons bien...

V.

Sous le titre suivant : *A la Brunante*, M. Faucher de St. Maurice s'est surtout proposé de recueillir quelques-unes des traditions qui, sous forme de contes, récits ou légendes, s'en viennent, " lorsque tombe la brunante et s'allonge la veillée." hanter le foyer canadien.

Pour bien réaliser pareille idée, l'auteur doit renoncer d'avance au succès littéraire proprement dit, écrire sous la dictée du peuple et reproduire son langage : sans cesser, pour cela, d'être au besoin son conseiller et son guide ; sans abdiquer jamais les droits imprescriptibles de la morale et du goût. Les fonctions de conteur, ainsi définies, demandent donc, tout d'abord, un certain désintéressement.

Hâtons-nous de le dire, la voie dans laquelle l'écrivain national allait s'engager n'était pas absolument nouvelle, car d'intrépides marcheurs l'avaient déjà parcourue. M. de Gaspé, entre autres, avait même obtenu de faire école dans le genre populaire qu'il allait traiter à son tour. De fait, les *Anciens Canadiens* resteront, dans la littérature canadienne, comme un type achevé, comme un modèle qui ne sera peut-être jamais égalé. M. Faucher de St. Maurice n'a point prétendu écrire une œuvre rivale : oh non ! Il a seulement voulu continuer celle de ses devanciers, ajouter de nouveaux récits à leurs récits, raviver comme eux la flamme du souvenir, faire vibrer, à leur exemple, la corde facilement émue du patriotisme. Aussi son livre, hôte charmant, recevra-t-il tous les honneurs de l'hospitalité canadienne...

VI.

Pour savoir comment l'auteur d'*A la Brunante* a rempli son rôle de conteur et de nouvelliste, il importe de bien déterminer sa position.

Aux plus petits êtres, règle générale, d'être le mieux proportionnés. De même, en littérature, pour la *nouvelle*, ce monde si borné, si borné que trois ou quatre personnages peuvent seuls s'y mouvoir à l'aise. Peu de descriptions; narration claire et presque dramatique; dialogue animé; intérêt soutenu: tels sont les caractères de cette aimable production. Au lieu d'aventures sans fin et d'épisodes à sensation, une belle et parfaite unité, une brièveté nécessaire mais efficace sont ici de rigueur. Il faut, sur ce théâtre restreint, que l'action se précipite, sans se compliquer, vers un prompt dénouement. Il faut, surtout, que le style de la nouvelle soit irréprochable pour qu'elle puisse charmer et vivre longtemps. La réunion de ces qualités présuppose, chez l'auteur, un talent souple et primesautier, un jugement à toute épreuve, enfin du goût, beaucoup de goût. Par conséquent, il est plus difficile qu'on ne croit d'exceller dans ce genre, et peu d'écrivains l'ont tenté avec succès.

VII.

Quoi qu'il en soit, M. Faucher de St. Maurice a tiré bon parti de la nouvelle, sans pourtant s'astreindre toujours à des règles qui fléchissent sans peine dès qu'il s'agit du conte, de la légende ou du simple récit. Aussi, tout un côté de cette intelligence d'élite nous est désormais connu.

A l'instar d'un nouvelliste célèbre, notre auteur a pressenti que ses récits manqueraient leur but, s'ils ne s'adressaient qu'à l'esprit sans rien laisser au cœur. Or, la lecture de ces gracieuses compositions attendrit plus qu'elle n'égaye; la tristesse l'emporte même presque toujours à la fin: mais parfois, alors, la voix grave de la Religion se fait entendre: "Se souvenir, c'est prier."

Episodes historiques, réminiscences personnelles, croyances légendaires, coutumes traditionnelles, chansons populaires: l'écrivain n'a négligé aucune de ces sources, afin de mieux exprimer l'idéal entrevu, et d'être plus fidèle à ses attributions. La couleur locale, dont il a teint ses tableaux, ajoute à leur vraisemblance; elle leur donne le dernier trait; elle leur imprime un air de famille vraiment caractéristique: mais, loin d'exclure les différences essentielles qui existent entr'eux, elle relève aussi bien les dissemblances que les ressemblances qui leur sont naturelles.

N'allons pas croire, cependant, que notre intéressant conteur ne suit que sa propre impulsion, ne prend conseil que de lui-même. On s'aperçoit, au contraire, qu'il a profité des résultats acquis, et qu'il puise aux mêmes sources que ses émules. Les scènes de la vie réelle, les souvenirs de localité, les traditions nationales, les détails de mœurs, qu'il a reproduits sur le vif, prêtent même à des rapprochements inhérents au sujet. Ainsi, l'*Amiral du Brouillard* fait songer au *Chercheur de Trésors* de M. de Gaspé fils; le début de *Belle aux Cheveux Blancs* rappelle un chapitre des *Anciens Canadiens*; la première partie du *Fantôme de la Roche* et *A la Veillée*, par sa "poésie des pauvres gens," offrent quelques traits de similitude avec d'autres endroits de ce livre estimable; la *Femme à l'Aiguille* et *Mon ami Jean* remettent en mémoire les fraîches historiettes de Charles

Leclère, cet écrivain de talent moissonné dans sa fleur; enfin, *Madeleine Bouvard* offre plus d'un point de contact avec certain épisode décisif de l'*Intendant Bigot*.

Au surplus, les contes et récits de M. Faucher de St. Maurice, vus d'ensemble ou séparément, ont tous, plus ou moins, droit à nos éloges. La verve du conteur et l'intérêt de la narration y marchent de pair, et la morale et le goût sont saufs. La plupart de ces morceaux délicieux resteront, et pour en donner quelque idée, il faudrait tout citer; mais il suffit de lire le *Baiser d'une Morte*, le *Père Michel et Mon ami Jean*, pour se ranger à notre avis. Le peuple peut être fier et reconnaissant: il a rencontré un si fidèle interprète, qu'il se reconnaîtra dans son œuvre comme dans un miroir. Hé bien, grâce encore à cette particularité, *A la Bruvante* trouvera des auditeurs tour à tour égayés et attendris, tant que l'amour du passé et le respect des traditions n'auront point déserté, lambeau par lambeau, le foyer canadien.

VIII.

Dans les Œuvres de M. Faucher de St. Maurice, les *Blessures de la Vie*, "histoire de tous les jours," font suite aux "contes et récits." Le sujet en est fort simple, et peut se résumer en bien peu de mots.

Paul Arnaud, devenu orphelin, a quitté sa paroisse natale pour venir se réfugier dans la bonne vieille ville de Québec, en compagnie d'une sœur unique à laquelle, vu son jeune âge, il sert à la fois de père et de mère. Il entreprend, dès son arrivée, de terminer ses études, et devient ainsi le condisciple, puis l'ami de l'auteur, en même temps que le souffre-douleur du reste de la classe; le professeur lui-même, piqué de son apparente incapacité, le prend en grippe. Hélas! on ignorait encore combien les épines de la vie avaient déjà déchiré ce cœur voué à la souffrance... Aussi les choses allèrent-elles leur train jusqu'au jour où l'auteur obtint, sans la chercher, l'explication qu'il désirait pourtant. Arnaud était pauvre, très-pauvre. Obligé de gagner sa vie et celle de sa petite sœur, il lui fallait négliger l'étude. De là son peu d'avancement en classe, cause efficiente de ses déboires journaliers. Toutefois, sa fierté habituelle jetait un voile sur son état de gêne et d'abandon. Sur ces entrefaites, la divulgation du secret auquel le jeune homme tenait si fort, changea soudain les dispositions du professeur et de ses élèves à son égard. Mais bientôt une circonstance particulière et dont on attendait un tout autre résultat, eut pour effet de porter le dernier coup à cette nature, et Arnaud sortit de la classe pour n'y jamais rentrer.

Deux ans plus tard, l'auteur rejoignait son ami dans une campagne électorale où tous deux avaient mis leur éloquence au service du même candidat. Celui-ci, devenu député, fit force promesses à Arnaud son protégé, mais pour ne les tenir faiblement que longtemps après, alors que, parvenu au comble de ses vœux, il devait avoir son mot à dire, comme ministre, dans la distribution des faveurs officielles. En attendant, Arnaud entra dans un bureau de journal comme correcteur d'épreuves; puis il monta

en grade, et put prendre part à la rédaction. Or, il était trop loyal, trop franc, trop consciencieux pour se faire l'organe d'une coterie quelconque, ou pour épouser des querelles personnelles; et convaincu, avant longtemps, que l'honneur le commandait, il se démit sans regret de ses fonctions, pour reprendre une occupation ingrate et retomber peu après dans sa misère première.

Ce fut alors que par l'intermédiaire du trop oublieux ministre, Arnaud obtint le modeste emploi de facteur de la poste. Il entra aussitôt en charge, et son exactitude, son urbanité, sa patience exemplaire lui conquirent promptement l'estime générale. Le bon jeune homme rendait grâce à Dieu, qui le mettait à même de faire une meilleure position à sa sœur, et reprenait sa tâche journalière avec un nouveau courage. Hélas! la maladie, puis la mort de cette sœur chérie, mirent fin à ces rêves de bonheur plus tôt qu'il ne s'y attendait... Et finalement, atteint lui-même d'une maladie mortelle, il ne tarda pas à venir s'éteindre entre les bras de son pasteur, dans les sentiments d'une foi vive et d'une douce espérance.

Voilà cette histoire de tous les jours : elle est bien propre à servir de contrepoids à tant d'histoires impossibles auxquelles le roman contemporain ne cesse de donner cours. Hé bien, M. Faucher de St. Maurice en a tiré une de ses compositions les mieux réussies. Ce qui l'émeut encore, il le raconte sans apprêts, sans emphase, sans passion, sous l'inspiration et comme sous la dictée de son cœur ; et pour être resté dans le vrai, il a été véritablement éloquent, il a eu le don de toucher jusqu'aux larmes. En même temps, il a montré comment il faut traiter la littérature intime pour y mettre sa marque, son empreinte, pour s'y rendre aisément reconnaissable au style. Les règles du genre ont été, sur son chemin, moins des obstacles que des jalons qui l'ont sûrement conduit au terme. Pour tout dire, les *Blessures de la Vie* caractérisent une des manières de notre auteur. *De Québec à Mexico* révèle en lui un talent plus étendu ; *A la Brunante*, une plus grande originalité : mais l'unité de sentiment distingue cette histoire de tous les jours, où l'intérêt se soutient sans efforts, parce qu'il découle naturellement du sujet.

IX.

Le tome IV des Œuvres complètes, intitulé : *Choses et Autres*, s'ouvre par une conférence que Mgr. Dupanloup, évêque d'Orléans, n'a pas craint de louer sans réserve. L'auteur y jette des vues profondes sur la mission de l'homme de lettres dans la société moderne ; il y traite des attributions et des devoirs littéraires du chrétien en termes exacts et relevés, sans jamais dévier du langage convaincu de la Vérité. Puis, tout en insistant sur les services que la saine littérature a rendus et peut encore rendre à la religion, à la famille et à l'état, il ne manque pas d'inspirer une juste horreur pour l'œuvre pernicieuse d'une littérature immorale et impie.

Cependant, si l'on doit flétrir l'erreur énergiquement, sous quelque forme qu'elle se présente, il faut savoir distinguer parmi les

adversaires de la bonne cause ; il faut plaindre dans son cœur ceux qui ne méconnaissent leur mission que pour avoir été, suivant Ozanam, " mal engagés dans la vie par le malheur d'une éducation insuffisante, ou par l'entraînement d'un mauvais entourage ; " il faut déplorer l'étrange abus qu'ils font de leurs talents, et les réfuter " sans pousser à bout leur orgueil, " car " la réfutation est assez humiliante pour eux quand elle est décisive ; " surtout, il ne faut pas désespérer de leur retour, " lorsqu'ils ressentent amèrement le malheur de ne pas croire."

Aujourd'hui que l'industrialisme redouble d'audace, et menace de neutraliser l'esprit de négoce et d'agio dans la littérature elle-même, il importe de traiter les lettres comme chose sainte, et de maintenir qu'il appartient au penseur chrétien de coopérer à l'œuvre civilisatrice de l'Église, en luttant pied à pied contre le matérialisme, en relevant le niveau des aspirations de son temps. Oui, c'est à lui, comme le dit avec raison M. Faucher de St. Maurice, de " jeter sous les pas des affairés et des actionnaires l'idée que tous leurs billets de banque, leurs balles de coton, leurs coupons de chemin de fer, ne sauraient tenir autant de place dans la création que le cerveau d'un homme qui pense."

Mais quel profit notre littérature " née d'hier " peut-elle retirer de la thèse soutenue avec tant d'art par le conférencier ? Il a lui-même pris soin de le signaler, et nous ne ferons que développer sa pensée. Voici. Puisque la Littérature canadienne doit ses traits distinctifs, sa physionomie particulière, aux traditions de foi et d'honneur qui n'ont cessé de l'inspirer, il est clair qu'elle ne pourra dégénérer tant qu'elle sera catholique avant tout et malgré tout ; tant qu'elle portera haut et ferme le drapeau du Vrai, du Beau et du Bien ; tant qu'elle répétera, sans se lasser : "*Altius ! Plus haut encore !*" La mission de nos hommes de lettres est multiple, car elle a pour but d'éclairer, de consoler, de fortifier ; mais un seul mot la résume tout entière. *Rendre meilleur* : voilà bien le moyen pratique de monter de plus en plus, et d'élever les âmes.

X.

Un auteur contemporain dont des attaques réitérées n'ont pu entamer le mérite, M. Désiré Nisard, définissait ainsi un genre de critique auquel des adhésions considérables ont donné depuis lors une singulière autorité : " Elle est plus poétique que philosophique : car la philosophie s'attache aux ressemblances, aux lois générales de l'esprit ; la poésie, c'est le sentiment des variétés de la vie individuelle. Pour le fond comme pour la méthode, cette critique est celle qui s'éloigne le plus de la forme de l'enseignement, et qui a l'allure la plus libre. La pénétration qui ne craint pas d'être subtile, la sensibilité, la raison, pourvu qu'elle ne sente pas l'école, le fini de détail : telles en sont les qualités éminentes." En outre, ses appréciations constituent ordinairement une nouvelle œuvre littéraire, et touchent plutôt à la chronique des lettres qu'à leur histoire.

M. Faucher de St. Maurice a choisi ce genre comme s'adaptant mieux à son esprit de pénétration et d'analyse. Dans ses études

ou conférences, il loue plus qu'il ne blâme, et quand il s'érige en censeur, les exigences de la morale et du goût lui en font un devoir. Au reste, jamais il ne sort des bornes de l'impartialité, et son éloge est aussi désintéressé que sa critique est indépendante.

Parmi les bons livres que notre littérature a produits, l'auteur connaît les meilleurs : ce sont ses préférés, ses amis inséparables, ceux qu'il voudrait voir entre les mains des jeunes gens. Néanmoins, le présent recueil, dont les appréciations portent sur un petit nombre d'ouvrages, ne témoigne que partiellement de ses préférences.

Quoi qu'il en soit, notre judicieux critique a trouvé moyen d'apprécier successivement, à leur juste mérite, les intéressants travaux de M. J. M. LeMoine, les récits populaires du Dr. Charles DeGuise, les souvenirs de voyage de Mme Campbell, l'*Histoire des Abénakis* de M. l'abbé Maurault, les *Anciens Canadiens* et les *Mémoires* de M. de Gaspé, les trois romans historiques de M. Marmette, les chroniques, les poésies, etc., de M. Napoléon Legendre, les méditations sociales de M. Paul de Malijay et l'*Histoire de la Littérature Canadienne*, par M. Edmond Lareau. Ces études sont frappées au coin du savoir et du bon goût, et quelques-unes pourraient être signées des critiques les plus autorisées de la France. Nous voulons parler de celles qui se rapportent aux livres de M. Marmette et à l'ouvrage de M. Lareau. Les premières réunissent toutes les qualités du genre défini par M. Nisard : pénétration, sensibilité, raison, fini de détail. Dans la dernière, la subtilité de l'analyse, la justesse du coup d'œil, la pureté du goût, la sûreté du jugement se disputent la préseance. Ici, le censeur appelle l'ironie à son aide, non pour blesser l'objet de ses critiques, mais pour le soustraire à des coups plus redoutables. Il lui donne en riant une leçon profitable, parce qu'il veut moins abuser de la position, que le mettre en voie de s'amender...

M. Faucher de St. Maurice est un véritable bibliophile, et la tâche de "compulser les antiques bouquins" ne peut nullement l'effrayer. Les observations que lui suggèrent les publications américaines de M. Edwin Tross, prouvent même qu'il sait passionner la bibliographie la plus aride. D'un autre côté, les *Pages oubliées de notre Histoire* et le *Crucifix Outragé*, dénotent la ferveur studieuse avec laquelle il s'attache à tout ce qui peut éclaircir nos origines historiques, et le contentement qu'il prend à "redire les vieilles histoires."

XI.

Les morceaux par lesquels se termine son dernier volume, exigent que nous nous arrêtions plus longtemps sur chacun d'eux.

L'Agonie du Sauveur au Jardin des Oliviers : voilà un sujet toujours ancien et toujours nouveau, et qui provoquera les radieuses manifestations de l'Art et de la Poésie, tant qu'ils n'auront point rompu avec la vraie religion. Les pages qu'il a inspirées de siècle en siècle jusqu'à nos jours, formeraient un livre destiné à faire époque, et dans lequel les *Larmes du Christ*, de M. Faucher de St. Maurice, représenteraient parfaitement la littérature canadienne.

Une des particularités de cette composition est la manière fiévreuse avec laquelle l'écrivain rattache les destinées de l'Eglise à celles de son divin Epoux. Il nous montre le Christ agonisant sous le poids des péchés du monde, acceptant le calice que lui réserve la justice de son Père, et contemplant, dans l'avenir, la douloureuse passion de son Vicaire, depuis saint Pierre jusqu'au dernier de ses successeurs. De la sorte, les larmes des pontifes de Rome se mêlent par avance à celles du Rédempteur, mais pour se sanctifier à leur sacré contact.

Où souffrir ou mourir ! oh ! que ces simples paroles illuminent déjà l'histoire ecclésiastique ! Or, l'Eglise ne meurt pas ; donc toujours souffrir, telle est la condition de son immortalité. Aussi l'Eglise n'est jamais rassasiée d'opprobres, et son martyre se renouvelle sans cesse, parce qu'elle aura soif de la justice jusqu'à la fin : *Sitio !* De tout temps les méchants se sont ligués contre elle, et remplis de fureur, ils ont frappé leur victime à la tête. N'importe ! Pierre est patient parce qu'il aime, et tôt ou tard les sacrilèges sont confondus... Pie IX n'a pas échappé à la règle commune. En recevant la tiare, il savait que la couronne d'épines ceindrait aussi son front ; mais, comme ses prédécesseurs, ayant dit : *Fiat !* il a marché de pied ferme dans le chemin du sacrifice, et maintenant, plus grand sur son Calvaire qu'au jour même de son couronnement, il continue de prier pour la ville et le monde il espère invinciblement. Que la confiance de notre Père nous anime ! D'ailleurs, et nous en sommes sûrs, de même que le Vendredi saint fut suivi du jour de Pâques, ainsi l'Eglise touche au triomphe lorsque la mesure de ses tribulations déborde : *Ecclesia pressa, Ecclesia victrix.*

A notre avis, les *Larmes du Christ* indiquent tout le parti que M. Faucher de St. Maurice peut tirer des sujets religieux, qui n'attendent qu'une coopération plus active de sa part, pour le porter aux sommets de la pensée et le faire briller comme apologiste.

Le *Canada en Europe* témoigne d'un fait assez inexplicable au premier abord, à savoir : que les Canadiens Français ne sont pas connus en Europe comme ils devraient l'être, et qu'on se fait d'eux bien souvent, une faussè opinion. Néanmoins, qu'ils aient été trop longtemps méconnus, sinon ignorés, jusque dans leur ancienne mère-patrie, rien d'étonnant. Ce que l'auteur rapporte au sujet de Lamartine, l'une des célébrités de la France, démontre à l'évidence que la renommée ne préserve pas toujours de l'indifférence ou de l'oubli. Mais, Dieu soit loué ! les causes du fait regrettable dont il s'agit, tendent à disparaître par degrés. En France surtout, on s'occupe de nous de plus en plus, et rien de grand ne s'opère en Canada sans avoir son retentissement jusque-là. De fait, comment se taire sans injustice sur le compte du peuple franco-canadien ? Son existence se lie d'une manière trop providentielle aux progrès de l'Eglise Catholique et de la civilisation latine en Amérique, et ses évêques, ses missionnaires, ses sœurs de charité, ses zouaves pontificaux, ses hommes de lettres, ont porté son nom trop haut dans l'histoire contemporaine pour qu'on ne rende pas hommage à sa foi, à son patriotisme, et partant à sa vitalité. La devise de ses croisés lui convient également : *Aime*

Dieu et va ton chemin. Plus il y sera fidèle, plus il méritera d'être universellement connu et apprécié.

M. Faucher de St. Maurice a parlé avec connaissance de cause et d'après son expérience personnelle, dans cette conférence sur le Canada en Europe; il s'est rendu maître de son sujet; il a dit beaucoup sans entrer dans de longs développements, et c'est la vraie manière d'intéresser et de convaincre.

Sa biographie de M. l'abbé Laverdière est le digne pendant des notices que M. l'abbé Casgrain a successivement fait paraître sur M. Garneau, M. l'abbé Ferland et M. de Gaspé. Elle met en pleine lumière la figure de ce prêtre distingué dont la perte fut un deuil national, mais dont la mémoire ne saurait périr. En effet, des hommes comme M. l'abbé Laverdière revivent dans les œuvres, et morts, ils parlent encore: *Defunctus adhuc loquitur*. En adressant par delà la tombe, à l'éditeur des *Œuvres de Champlain* ce beau témoignage d'admiration et d'estime, M. Faucher de St. Maurice a donné une voix à la reconnaissance publique, et cela nous dispense de tout autre éloge.

XII.

Au nombre des suggestions pratiques de l'auteur, il en est une que nous approuvons davantage. La voici: "Il est temps que nos écrivains se ménagent un point d'appui où ils puissent revenir de temps à autre s'encourager au travail et à la lutte consciencieuse. Or, ce point d'appui ne peut être autre qu'une société canadienne-française d'hommes de lettres. Cette société, je voudrais la voir se composer de tout ce qui tient une plume dans mon pays; de tout ce qui s'en va puiser à l'encrier de la pensée. Son but serait de protéger les lettres, d'encourager la saine critique—sans critique impartiale il n'y a pas de littérature possible—, de s'entendre sur tout, comme on sait se comprendre en famille, et de faire primer l'intelligence, en la posant partout où il y a un piédestal.

"Elle pourrait avoir une revue intitulée: *L'Année Canadienne*, paraissant le 31 décembre et rédigée par les sociétaires. Chaque spécialité y aurait sa page, et le tout formerait un faisceau d'études sur l'histoire politique et religieuse, la critique, les lettres, les sciences, les arts, sur tout ce qui pendant douze mois aurait illustré et fait prospérer la patrie."

La mise en pratique d'une idée aussi lumineuse serait féconde en résultats, et ne tarderait pas à renouveler la face des choses, car elle aurait l'inévitable effet d'imprimer un nouvel élan à la littérature nationale, et de susciter des vocations littéraires qui s'ignorent encore. La presse ferait donc bien de s'en emparer sans retard, et de l'agiter jusqu'à ce qu'elle finisse par triompher. Les lettres n'attendent peut-être, parmi nous, que ce point d'appui dont elles manquent, pour rendre bientôt à la Religion et à la Patrie tous les services qu'elles ont droit d'en attendre.

En conclusion, nous dirons à M. Faucher de St. Maurice: Vous avez montré, dans vos Œuvres complètes, les ressources dont

vous disposez comme apologiste et comme historien, comme critique, conteur et nouvelliste. *De Québec à Mexico* tient plus qu'il ne promet; *A la Brunante* peut devenir avant longtemps populaire; les *Blessures de la Vie* serviront de contre-poison aux romans immoraux; dans *Choses et Autres*, vous avez abordé les sujets les plus divers, mais toujours dans le même but: remplir pour le mieux votre mission d'homme de lettres. Enfin, sans atteindre invariablement à la perfection, vous avez parfois égalé les bons modèles, et cela suffit pour que la littérature canadienne se glorifie de la publication de vos Œuvres.

Certes, il est juste de fonder sur votre passé les plus légitimes espérances. Vous dépasserez même, si vous le voulez bien, l'attente générale. Pour cela, souvenez-vous seulement des paroles que Pie IX vous adressait dans une circonstance mémorable: "La plume est une puissance plus grande que l'épée: c'est par elle que la Bible et l'Évangile nous ont été transmis. Servez-vous toujours de la vôtre avec des intentions de paix, de justice et de dévouement à l'Église votre mère." Elles sont claires et décisives, ces paroles, et portent aussi loin qu'elles tombent de haut. Mais la bénédiction du Pape vous accompagne: elle vous aidera à persévérer dans la voie droite.

JEAN-BTE. BÉBARD.

ORIGINE DES ACADIENS.¹

VII.

La Tour, maître du fort Lamoron par la mort de Biencourt survenue en 1623 ou 1624, et du fort St. Louis bâti vers le même temps, fut confirmé dans la possession, ou si l'on veut dans la lieutenance de ces deux forts, en 1631, par une commission de Richelieu (1). D'Aunay, comme nous l'avons vu, s'était établi à Port Royal après la mort de Razilly en 1635, et avait juridiction sur la Hève, sur Pentagoët (2) et sur l'Acadie généralement. La paix ne pouvait être de longue durée entre deux lieutenants gouverneurs aussi rapprochés dans leurs établissements, mal déterminés dans leurs possessions respectives, l'un (3) voyant ses prétentions lésées, l'autre aspirant à la domination exclusive de la Nouvelle-France.

La première querelle fut vidée devant les tribunaux. L'avantage resta à La Tour. Il obtint que l'Acadie fût partagée à peu près également entre lui et son rival. Le roi, par une lettre datée le 10 février 1638, établit d'Aunay "son lieutenant général en la côte des Etchemins, (Nouveau-Brunswick, partie sud-est) à prendre depuis le milieu de la terre ferme de la Baie Française en tirant vers les Virginies et le gouvernement de Pentagoët (Penobscot, Maine); et La Tour son lieutenant général en la côte de l'Acadie, depuis le milieu de la dite Baie Française jusqu'au détroit de Canceaux." Il ajoute sur la même lettre: "l'habitation de la rivière St. Jean restera ainsi au Sieur de La Tour, qui ordonnera de son économie et peuple comme il le jugera à propos; et le dit sieur de La Tour

(1) Latour tenait déjà, par l'entremise de son père, une commission de Sir William Alexander, datée 30 Novembre 1630. Il ne faut pas oublier qu'à cette époque l'Acadie appartenait à l'Angleterre. Cette commission le constituait seigneur "des pays, côtes et îles à partir du Cap et Rivière Ingogan (près du cap Clouien) jusqu'au fort Latour, puis en continuant jusqu'au Mirliguestre et au delà (près du Port la Hève) sur une profondeur de quinze lieues dans les terres tirant vers le nord." Il avait une autre commission de la compagnie elle-même.

(2) Bâti par Latour; Deays pp. 23-24; Charlevoix, traduction de Shea p. 129, vol. III.

(3) Latour.

¹ Voir la Livraison de Novembre.

“ ne s'ingèrera de rien changer aux habitations de la Hève et “ du Port Royal ” appartenant à d'Aunay. De sorte qu'en définitive, La Tour recevait le titre de lieutenant-général dans une partie de la colonie, où de fait il n'avait plus d'autorité ni de possession, et d'Aunay se trouvait dans le même cas. Que dire de ce partage où l'ignorance du gouvernement, sur la géographie des contrées dont il prend sur lui de déterminer les limites, est si lamentablement manifestée ? Loin d'avoir réglé les différends des deux rivaux, un nouveau champ de discorde et de querelle leur est ouvert. La guerre éclata bientôt, “ guerre à la fois de pirate et de procureur, guerre où les ruses de la procédure se mêlèrent aux violences des combats ; ” et M. Moreau aurait pu ajouter, où les armes de la calomnie furent largement mises à contribution.

Au second procès La Tour perdit tout. Le roi révoqua toutes les concessions faites quelques années auparavant en sa faveur. Mais voyez sur quels griefs : “ La commission ci-devant donnée “ à Charles de St. Etienne, sieur de La Tour, etc., est révoquée “ pour ses mauvais comportements, avec commandement au sieur “ de La Tour de venir rendre raison à Sa Majesté.....Le dit “ sieur La Tour empêche le progrès et avancement de la foi et religion chrétienne parmi les sauvages et l'établissement de la “ colonie française.” (1)

C'est durant ces guerres ruineuses et ces procès interminables que d'Aunay avait écrit contre La Tour cette série d'accusations dont M. Moreau s'est saisi avec avidité. Remarquons la coïncidence qu'il y a entre les clauses de la condamnation et les accusations de d'Aunay.

“ Après la mort de Biencourt, La Tour courut dans les bois, se mêlant avec les sauvages, vivant d'une vie libertine et infâme comme bête brute, sans aucun exercice de religion, n'ayant pas même soin de faire baptiser les enfants procréés, etc.” Ailleurs, il lui impute d'avoir fait éprouver de mauvais traitements aux Pères Capucins, d'avoir fait plusieurs fois des tentatives “ pour révolter les Indiens contre Razilly.” (2) Il l'accuse encore “ d'être demeuré trois ans avec les sauvages (de 1636 à 1639), et de leur avoir persuadé de faire quelque désordre.” (3)

Pour ce qui concerne la première accusation, La Tour, dans une lettre au roi, écrite en 1627, lui rendant compte de ses rapports avec les sauvages, dit : “ J'ai été contraint par le mauvais traitement que nous avons reçu des Anglais (la prise de Port “ Royal en 1613) de vivre ainsi que les peuples du pays et vêtu “ comme eux, chasser à force les bêtes et pêcher les poissons “ pour vivre.” Et encore : “ Les Anglais ont charge et dessein “ de se saisir du pays de la Nouvelle-France.....à quoi je me “ suis opposé avec les familles de mes alliés, peuples du pays et “ ceux que j'ai d'ordinaire avec moi, ma petite troupe de Français.”

(1) Seconde série, vol. 1. p. 113, etc.

(2) Moreau p. 133.

(3) Idem p. 149.

Ce sont ces relations de La Tour avec les Souriquois, qui ont inspiré à d'Aunay les odieuses imputations que nous venons de voir. Mais était-ce bien à lui de parler des prétendus mauvais traitements infligés par son ennemi aux Capucins, et dans le même temps des tentatives de révolte contre Razilly faites auprès des sauvages ? En 1634, à la date du 15 juillet, Razilly envoie lui-même à Richelieu un mémoire long et détaillé sur les affaires de la colonie dont il était le *commandeur*, et pas un mot de reproche contre La Tour ne tombe de sa plume.

Il ne parle ni d'insubordination, ce que d'Aunay lui reproche encore, ni de mauvais comportements avec les sauvages. Ce qu'il n'eut assurément pas omis de mentionner au cardinal, lui le vertueux, le dévotieux Razilly, membre de la société de Saint-Jean-de-Jérusalem, qui sollicitait le Grand Maître de fonder en Acadie un prieuré de l'ordre, ce sont les mauvais traitements subis par les Pères Capucins. Rien encore. Il dit au contraire : " Les Pères Capucins nous ont si bien conduits par leur ex mple, que par la grâce de Dieu, le vice ne règne point en cette habitation (1).....*la charité et l'amitié y sont sans contrainte*." Pour les sauvages, " ils se soumettent de leur franche volonté, ajouté-t-il, à toutes les lois qu'on veut leur imposer, soit divines soit humaines, reconnaissant Sa Majesté Très-Chrétienne pour roi." (2), Après ce témoignage non équivoque, il reste peu de place aux accusations de d'Aunay.

La troisième imputation est aussi malheureuse que les deux précédentes ; elle tombe encore à faux. Dans le temps même que le gouvernement révoquait, en faveur de d'Aunay, la commission précédemment accordée à La Tour, celui-ci produisait, pour sa propre justification et contre d'Aunay, un certificat des deux Pères Récollets demeurant avec lui dans son fort de la rivière St. Jean (1642). Deux ans plus tard, étant une seconde fois condamné en France, il en produisit un autre dans le même sens, signé encore par les deux religieux.

Pour mieux perdre son ennemi, d'Aunay ne s'arrête pas là. Cette fois au moins, chacun reconnaîtra la basse animosité qui le poussait. Non satisfait d'avoir calomnié La Tour dans sa vie privée et publique, d'avoir souillé sa réputation, il pénètre dans le foyer intime de la famille, et a l'effronterie d'accuser sa femme, celle qui a défendu si héroïquement contre d'Aunay lui-même le fort de son époux à la rivière St. Jean, d'être de basse extraction et de mauvaises mœurs (3). Lorsqu'un chef de guerre,

(1) Par "cette habitation" peut-être entend-il, la Hève seulement ; je suis d'avis pourtant qu'il comprend aussi l'établissement de La Tour qui relevait en partie de lui, et auquel il envoyait des religieux. Parlant des Capucins, il ne pouvait faire ces distinctions ; tous relevaient de lui.

(2) Ce qui a pu fournir à d'Aunay l'idée d'accuser La Tour de mauvais traitements envers les religieux, c'est peut-être cette lettre du secrétaire d'état Bouthillier, à la date du 16 mars 1633 : " Vous ferez retirer de votre fort, mandé-t-il à La Tour, tous les gens d'église séculiers et religieux qui y peuvent être, lesquels vous aurez soin de reconduire en France, et mettrez en leur lieu et place des pères capucins." La Tour, comme bien on le pense, se conforma à cette injonction.

(3) M. Moreau, p. 156.

pour détruire son rival, s'abaisse à ces viles imputations sur l'honneur d'une femme, fût-elle coupable, cet homme n'est pas loyal. Au reste, le gouvernement français qui vient d'enlever à La Tour ses forts et ses habitations au profit de son ennemi, le réintègre plus tard dans ses droits et dans son honneur, et fait complète justice des calomnies qui l'avaient en partie perdu. C'est à la date du 27 février 1651, que Louis XIV, dans une lettre signée de lui et de son ministre, le réhabilite enfin. " Etant bien informé et assuré de la louable et recommandable affection, peines et diligence de notre cher et bien aimé Charles de St. Etienne, chevalier sieur de La Tour..... lequel depuis quarante deux ans a coapporté (*sic*) et utilement employé tous ses soins tant à la conversion des sauvages du dit pays, et à la foi et religion chrétienne, qu'à l'établissement de notre autorité dans toute l'étendue du pays; ayant construit deux forts et contribué de son possible pour l'instruction des sauvages, et par son courage chassé les étrangers religionnaires des forts desquels ils s'étaient emparé, ce qu'il aurait continué à faire, s'il n'en eut été empêché par le défunct Charles de Menou, sieur d'Aunay Charnisay, lequel aurait favorisé ses ennemis dans les accusations et suppositions qu'ils n'ont pu vérifier, et desquelles le dit sieur de St. Etienne a été absous le 16 février dernier..... par l'avis de la Reine Régente..... et de notre pleine autorité Royale..... confirmons de nouveau, ordonnons et établissons icelui sieur de La Tour, gouverneur et notre lieutenant général en tous les pays, havres, côtes et confins de l'Acadie... avec pouvoir d'établir lois, statuts et ordonnances..... de contracter paix et alliance et de faire guerre ouverte pour conserver notre autorité, etc." (1)

Par elle-même et indépendamment des preuves de fausseté que je viens de donner, l'imputation faite à La Tour et à ses hommes, d'avoir mené une "*vie libertine et infâme*," d'avoir laissé à leurs "*misérables*" mères les enfants procréés d'eux, etc., n'est pas soutenable. Ce n'est pas lorsque Latour avait le plus besoin de la confiance et de l'amitié des Souriquois, qu'il se serait livré à ces actes de libertinage sévèrement répudiés par leurs mœurs. Cette conduite lui aurait inévitablement aliéné leur estime, et en aurait fait des ennemis.

Je n'entends pas ici béatifier La Tour, ni, à plus forte raison, le disculper d'avoir entretenu des relations avec les Anglo-Américains. La nécessité, la justice même de la cause,—en supposant que La Tour eût droit de cause dans sa rivalité avec d'Aunay—ne sauraient justifier son alliance avec les ennemis de son pays. Je ne vise pas non plus à faire de ses hommes et de lui-même, des modèles de continence. J'ai voulu montrer seulement la somme de croyance qu'il convient d'apporter aux accusations mesquines de son rival et ennemi mortel, d'Aunay.

D'un autre côté, les calculs de M. Rameau portent faux, même en concédant que La Tour et ses hommes aient peuplé le pays de jeunes Métis de leur race. Il ne saurait rattacher la lignée des

(1) 2de série, vol. 1., p. 207 à 210.

Familles acadiennes à ces enfants illégitimes : les plus âgés d'entre eux n'auraient eu que sept à huit ans à l'arrivée de Razilly, en 1632. Ensuite ces enfants laissés à leurs "misérables" mères, sans avoir reçu l'eau du baptême, n'ayant aucune idée de civilisation, ignorant jusqu'aux auteurs de leurs jours, seraient restés dans la tribu avec leurs parents maternels, seraient devenus avec l'âge de courageux Micmacs, habiles à manier l'arc et à courir les cerfs, mais propres en aucune manière à la culture de la terre ou au soin d'une maison. Et les trente à quarante familles qui vinrent s'établir en Acadie avec Razilly, familles choisies avec soin dans les classes agricoles les plus morales et les plus religieuses de la France au dix-septième siècle, n'avaient pas plus le goût de la vie des bois, que les sauvages n'en avaient pour l'entretien d'un marais, ou d'une terre cultivée. Je pourrais encore apporter le témoignage des missionnaires capucins et récollets, que la compagnie fournissait à la colonie, trois par habitation. (1) Mais ces preuves seraient surabondantes ; celles que je viens de donner suffisent à prouver la véracité du fait historique que je soutiens.

Non seulement il ne s'est pas contracté d'unions entre les colons emmenés par Razilly et d'Aunay—seule et véritable souche des Acadiens—et les prétendus métis issus de La Tour et de ses compagnons, mais il n'y en a pas eu non plus entre leurs descendants respectifs. Les aventuriers du Cap Sable, dont le grand nombre était pêcheurs, les autres pirates ou flibustiers, tous compagnons plus ou moins persévérants de La Tour, ont péri par la guerre, se sont dispersés sur le continent américain, ou sont retournés en France. Le Cap Sable, la rivière St. Jean, (2) puis Boston et les côtes du Maine, voilà quels ont été leurs champs de bataille et leurs lieux de retraite. Dans ces périlleuses embuscades, dans ces combats de corsaires, il en tombait toujours un grand nombre sous les mousquets plus nombreux ou mieux exercés des soldats de d'Aunay. Contraints en premier lieu d'abandonner le Cap Sable trop rapproché de Port Royal ; assiégés ensuite et forcés de rendre le fort de la rivière St. Jean en 1645, malgré l'héroïsme de madame La Tour, leur commandant, les survivants restèrent bientôt sans autre refuge que les côtes du Maine et finalement Boston où ils passèrent l'hiver 1645-6.

Au printemps suivant, La Tour s'embarqua avec les cinq compagnons qui lui restaient, et toujours infatigable, il alla faire la traite, peut-être aux dépens des Bostonais, (3) dans les neiges de la Baie d'Hudson et au Canada (4), après avoir une dernière fois

(1) *Mercurius Francicus*, vol. XIV, 2me partie, page 238-9.

(2) "A la rivière St. Jean, d'Aunay a traité de son temps jusqu'à 3,000 orignaux par an, sans compter les castors et les loutres, ce qui fut la cause qu'il en eut possédés Latour." *Denys* p. 50.

(3) "Ses amis de Boston lui fournirent des marchandises pour la traite avec les Indiens de l'Est. Mais il les trahit, força ceux de son équipage qui étaient Anglais à prendre terre au Cap Sable, et se sauva avec le vaisseau et le butin." *Hildreth*, vol. 1. p. 314.

"Il avait avec lui cinq Français," *Hubbard*.

(4) *Journal des Jésuites*, pp. 61-2, 78, 90 ; *Régistres des Trois-Rivières* A. D. 1649 ; *Ferland*, vol. 1 p. 201.

et vainement sollicité quelques secours d'armes de son ancien ami David Kirk, établi à l'île Terre-Neuve. Nous ne le revoyons plus sur le théâtre de l'Acadie qu'en 1651, après qu'il eut été officiellement réhabilité et réintégré dans tous ses droits par le gouvernement français. Trois ans plus tard, l'Acadie passa sous la domination anglaise ; et en 1656, Cronwell accorda à La Tour plus qu'il n'avait autrefois reçu de Sir William Alexander, le partage de toute l'Acadie entre lui, Sir Thomas Temple et William Crown. C'est vers cette époque que, par une des plus étranges vicissitudes de la fortune, il épousa, veuf lui-même, la veuve de son ancien rival et détracteur, d'Aunay. Il est le seul de tous les compagnons de Poutrincourt, qui se soit allié au groupe principal de la race acadienne, à la souche première, et il n'y apportait pas de sang sauvage. Les enfants mêmes issus de son premier mariage, ne s'y rallièrent pas, excepté une fille, Jeanne, qui épousa Martin d'Arpentigny établi à la rivière St. Jean. Son fils avait été renvoyé en France après la prise du fort St. Jean, en 1645 ; et si à cette époque quelques-uns de ses anciens compagnons survivaient encore, c'est qu'ils avaient de bonne heure retourné à leur industrie première, la pêche de la morue. De là en France le trajet était facile. (1)

Ainsi tombe l'assertion de M. Rameau, affirmant que la filiation des Acadiens établis à Port Royal en 1671, remonte à Pontrincourt. Avec cette assertion s'écroule tout l'échafaudage au haut duquel était placé, comme en une position inaccessible, la découverte des mariages mixtes remontant à 1606. Il y arrivait par quatre degrés ascendants : 1o La tradition des historiens ; 2o l'amitié des Abénaquis pour les Acadiens, *résultat des mariages* ; 3o la condition même des premiers colons, quasi " brigands " aux habitudes flibustières ; puis finalement la filiation des familles acadiennes remontant à Pontrincourt, c'est-à-dire vingt-six ans avant qu'aucune femme française ne soit venue s'établir en Acadie. (2)

A présent qu'il est démontré, preuves en main, que la tradition des historiens sur la question des mésalliances se réduit à peu de chose ; que l'amitié des Abénaquis pour les Acadiens avait un motif tout autre que celui des échanges de femmes ; que les premiers colons, et tous ceux qu'on peut appeler colons de l'Acadie, étaient des cultivateurs et des artisans " choisis avec soin ; " que la descendance des familles acadiennes au lieu de remonter à 1606, ne date pas plus haut que 1632, nous allons voir clairement, positivement, que le mélange des sangs entre les Abénaquis et les Acadiens d'aujourd'hui, n'a plus sa raison d'être.

(1) Dès l'année 1621 nous lisons : " 800 vaisseaux vont et reviennent (du Canada et de l'Acadie en France) avec trente pour cent de profit de leur pêche pour chaque voyage. "

Mercure Français, vol. XVIII, p. 74.

(2) Je dois excepter Rivedon, qui vint s'y fixer avec sa femme vers l'année 1630 (Donys, vol. 2, p. 235) et peut-être aussi le capitaine Daniel, qu'une lettre du Père Lallemand naufragé vers la même époque avec plusieurs autres missionnaires, sur les côtes de l'Acadie, nous dit occupé à " bâtir une maison. " Mais le séjour de ces deux pêcheurs hivernants est passager et n'influe en rien sur la race acadienne.

VIII.—DE 1632 à 1671.

UN SEUL MARIAGE MIXTE PEUT-IL, APRÈS DEUX CENTS ANS, LAISSER
QUELQUES GOUTTES DE SANG INDIEN DANS LES VEINES
DE 150,000 AMES ?

L'affirmation du mélange des sangs, qui est la déduction tirée des antécédents dont nous avons vu la valeur sous les titres de *première*, *seconde* et *troisième erreur*, a ceci de particulier que, contrairement aux prémisses, elle n'admet point de "peut-être" ni de "sinon", elle est positive. Nous l'avons déjà lue, elle mérite d'être répétée : la voici en toutes lettres. "Comme les familles originaires des Acadiens ont été peu nombreuses, on peut donc affirmer que, par suite des mariages subséquents, il est peu de familles acadiennes qui n'aient quelques gouttes de sang indien dans les veines (1). Ces mariages *subséquents* sont ceux au moyen desquels M. Rameau fait remonter jusqu'à Poutrincourt la filiation des Acadiens. Nous avons vu l'inexactitude de cette affirmation sous le titre de *troisième erreur*.

A quelle date ont été contractés ces mariages *subséquents* dont l'effet a été de mêler abondamment le sang sauvage au sang acadien, à tel point qu'aujourd'hui encore il y ait peu de familles acadiennes qui n'en aient retenu quelques gouttes dans leurs veines ? De 1606 à 1671, nous dit M. Rameau : c'est-à-dire en rétablissant les faits selon qu'il a été démontré, de 1632 à 1671. Cette assertion est encore remarquable en ce qu'elle laisse dans le même cas d'*alliage* tous les descendants des familles acadiennes de 1671 ; partant la population entière de l'Acadie en 1755, tant ceux que la proscription a jetés aux quatre vents du ciel, à la Louisiane, aux Antilles, à Terre-Neuve, aux îles St. Pierre et Miquelou, en France même dans les landes d'Archigny, au Canada dans les paroisses St. Jacques, Nicolet, Bécancourt, Acadieville, la Beauce, St. Gervais, Bonaventure, etc, et qui sont demeurés où les a jetés la proscription ; que ceux qui sont restés ou sont revenus à la Nouvelle-Écosse, au Nouveau-Brunswick, à l'île Prince-Edouard.

En 1755 les Acadiens devaient être encore fortement mélangés, puisqu'après cent vingt autres années, il leur resté dans les veines quelques gouttes de sang indien. Cependant, en 1755, ils avaient déjà travaillé près d'un siècle à la purification de leur sang, en ne s'alliant plus aux sauvages. Les familles qui, à cette époque, ont été déportées, n'ont pu procéder avec beaucoup plus de vitesse à leur dépuraton que celles de l'Acadie même, puisque celles-ci contractaient un grand nombre de mariages avec des familles venues directement de France, et que les autres formaient presque toujours de petits groupes à part et distincts sur la terre étrangère. Ainsi, au Canada où les Acadiens ont émigré en grand nombre, non-seulement en 1755, mais à diverses époques, où, à cause de l'affinité des deux races et la ressemblance des mœurs, ils se sont alliés plus qu'ailleurs aux colons originaires, il s'ensuit

(1) Rameau, p. 124.

qu'une bonne partie de la population d'aujourd'hui, que les Le-Blanc, les Girouard, les Poirier, les Bourc, les Landry, les Caissy, les Dugast, les Melanson, les Gaudet, les Bourgeois, etc., etc, et ceux auxquels ils se sont alliés, ont quelques gouttes de sang indien dans les veines. (1).

Cependant, si, de 1632 à 1671, il était prouvé que le mélange des sangs entre les Micmacs et les Acadiens a été moins radicalement opéré que ne le suppose M. Rameau, les gouttes de sang indien se trouveraient aujourd'hui singulièrement clarifiées. Et s'il est démontré clairement, positivement, que pendant toute cette période il n'y eut de contracté avec les sauvages qu'un *seul mariage*, à quoi se trouveraient réduites les conclusions et les gouttes de sang indien de M. Rameau? Ici il n'y a plus lieu de tâtonner, les "peut-être" et les "si non" ne sont pas admis: nous avons des documents, des documents authentiques et complets.

Le recensement de 1671 est nominal, et presque aussi détaillé que celui qui vient d'être exécuté par M. Taché. Il contient, entre autres détails, les noms, prénoms, âges et professions des chefs de famille; maris et femmes, les prénoms et âges des enfants; et, indiquant la date des mariages antérieurs par l'âge des enfants, il remonte à l'établissement des premières familles françaises, dont la lignée s'est perpétuée en Acadie, c'est-à-dire à 1632.

Il accuse pour l'Acadie une population de près de 400 âmes, réparties en 69 ou plutôt en 67 familles. Voici les noms de ces familles que j'ai arrangés par ordre alphabétique pour la commodité du lecteur. Ce sont :

A PORT ROYAL.

Aucoin (veuve François), 26 ans; 5 enfants; âge de l'aîné, 12 ans.	Boudrot Michel, 71 ans; femme Michelle Aucoin; 11 enfants, aîné 29 ans.
Babin Antoine, 45 ans; sa femme Marie Mercier; 5 enfants; aîné 9 ans.	Bourc Antoine, 62 ans; femme Antoinette Landry; 11 enfants, aîné 27 ans.
Belliveau Antoine, 50 ans; femme Andrée Guion; 2 enfants; aîné 19 ans.	Bourc François, 23 ans (fils du précédent); femme M. Boudrot; 2 enfants, aîné 5 ans.
Baiots Barbé (veuve de Savinien de Courpon) 8 enfants en France, et deux filles mariées en ce pays.	Bourc Jean, 25 ans (fils d'Antoine); femme M. Martin; 2 fils.
Belou Jacques, 30 ans; femme Marie Girouard; une fille. (*)	Bourc Bernard, 23 ans, (fils d'Antoine); femme F. Brun; deux filles.
Bertrand Clément, 50 ans; femme Huguette Laubelot.	Bourgeois Jacob, 50 ans; femme Jeanne Trahan; 10 enfants
Blanchard Jean, 60 ans; femme Rade-gonde Lambert; 6 enfants, aîné 24 ans.	Bourgeois Charles, 25 ans (fils du précédent); femme, Anne Dugast; une fille.
Blanchard Martin, 24 ans, (fils du précédent); femme Françoise Leblond.	Breaut Vincent, 40 ans; femme Marie Bour; 4 enfants, aîné 5 ans.

(1) C'est ce que me faisait remarquer très-judicieusement un écrivain dont personne ne contestera les vastes connaissances sur l'origine des Acadiens et des Canadiens, M. l'Abbé Tanguay. Sur la question des mariages mixtes, M. l'Abbé professe une opinion contraire à celle de M. Sulte, et pense que le sang européen coule dans les veines des Acadiens aussi pur, aussi exempt de mélange, que dans les veines d'aucune autre nation transplantée sur le continent américain.

(*) L'âge des filles n'est pas indiqué au recensement, à quelques exceptions près. Dans ce recensement j'ometts les noms des enfants, et les détails sur les biens et propriétés des habitants.

Brun Vincent, 60 ans ; femme Rénée Brode ; 5 enfants, aîné 25 ans.	Landry René, 53 ans ; femme, P. Bour ; 7 enfants, aîné 13 ans.
Commeaux Pierre, 75 ans ; femme Rose Bayols ; 9 enfants.	Lebland Daniel, 45 ans ; femme F. Gaudet ; 7 enfants, aîné 20 ans.
Commeaux Etienne (fils du précédent) 21 ans ; femme M. Lefebvre ; 1 enfant.	Martin Pierre, 70 ans ; femme C. Vigneau ; 5 enfants, aîné 45 ans.
Cormié Thomas, 35 ans ; femme M. Girrouard ; 1 fille.	Martin Pierre, 40 ans ; femme Anne Oxihnoroudh (sauvagesse) ; 4 enfants, aîné 10 ans.
Corporon Jehan, 25 ans ; femme F. Scavoie ; une fille de 6 semaines.	Martin Bernabé, 35 ans ; femme J. Pelletrat ; 2 enfants.
Daigle Olivier, 28 ans ; femme M. Gaudet ; 3 enfants, aîné 4 ans.	Martin Mathieu, 35 ans ; tisserand, non marié.
Doucet Pierre, 50 ans ; femme H. Pelletret ; 5 enfants, aîné 8 ans.	Melanson Pierre, a refusé de répondre.
Doucet Germain, 30 ans ; femme M. Landry ; 3 enfants, aîné 6 ans.	Melanson Charles, 28 ans ; femme, M. Dugast ; 4 filles.
Dugast Abraham, 55 ans ; femme ... Doucet ; 8 enfants, aîné 19 ans.	Morin Pierre, 37 ans ; 5 enfants, aîné 9 ans.
Dupeux Michel, 37 ans ; femme M. Gauderot ; 4 enfants, aîné 14 ans.	Pelerin François, 35 ans ; femme Andrée Martin ; 3 enfants, aîné 5 ans.
Foret Michel de, 35 ans ; femme M. Hébert ; 3 enfants, aîné 4 ans.	Petipas Claude, 45 ans ; femme C. Burgard ; 7 enfants, aîné 9 ans.
Gaudet Jean, 96 ans ; femme Nicolle Colleson ; un enfant âgé de 28 ans.	Poirié Michel, 20 ans.
Gaudet Denis, 46 ans ; femme M. Gauthier ; 5 enfants, aîné 25 ans.	Pitre Jean, 35 ans ; femme Marie Bayols ; 3 enfants.
Gauterot Frs., 58 ans ; femme Edmée Lejeune ; 11 enfants, aîné 35 ans.	Richard Michel, 41 ans ; femme, M. Blanchart ; 7 enfants, aîné 14 ans.
Girrouard Frs., 50 ans ; femme Jeanne Aucoin ; 5 enfants, aîné 23.	Rinbaut René, 55 ans ; femme Anne-Marie ; 5 enfants, aîné 16 ans.
Girrouard Jacob, 23 ans (fils du précédent) ; femme M. Gauterot ; 1 enfant.	Robichaut Etienne, n'a pas voulu répondre.
Gougeon Antoine, 45 ans ; femme Jeanne Chebrat ; une fille.	Scavoie François, 50 ans ; femme C. Lejeune ; 9 enfants, aîné 18 ans.
Grangé Laurent, 34 ans ; femme M. Landry ; 2 enfants.	Sire Pierre, armurier, 27 ans ; femme M. Bourgeois ; 1 enfant de 3 mois.
Guillebaut Pierre, 32 ans ; femme C. Terriau ; une fille.	Terriau Jean, 70 ans ; femme P. Beau ; 7 enfants, aîné 39 ans.
Hébert Antoine, 50 ans ; femme G. Lefranc ; 2 enfants, aîné 22 ans.	Terriau Claude, 35 ans (fils du précédent) ; femme M. Gauterot ; 4 enfants, aîné 9 ans.
Hébert. (veuve Etienne Hébert), 38 ans ; 10 enfants ; aîné 20 ans.	Terriau Bonaventure (fils de Jean ?) 27 ans ; femme J. Boudrot ; une fille.
Kuessy Roger, 25 ans ; femme Marie Poirié ; une fille âgée de 2 ans.	Terriau Germain, (fils de Jean) 25 ans ; femme Andrée Brun ; 1 enfant, 2 ans.
Labathe Jean, 33 ans, femme R. Gautherot.	Thibeaudeau Pierre, 40 ans ; femme J. Terriau ; 6 enfants.
Lanaux ou Lanoux Pierre, n'a pas voulu donner son âge.	Trahan Guillaume, 60 ans ; femme M. Brun ; 3 enfants, aîné 4 ans.
Landry Perrine (veuve de Jacques Jofriau) 60 ans.	Vincent Pierre, 40 ans ; femme Anne Gaudet ; 4 enfants, aîné 6 ans.

A POBONCOM, PRES DES ILES TOUSQUET.

Mius Philippe, sieur de Landremont, (D'Entremont) 62 ans ; femme, M. Ethe ; 5 enfants, aîné 13 ans.

A L'HABITATION DU CAP NAIGRE.

Lalloue Armand, Ecuyer, 58 ans ; femme E. Nicolas ; 5 enfants, aîné 24 ans.

A LA RIVIERE AUX ROCHELOIS.

Poulet Guillaume, sa femme et un enfant.

Ces soixante et sept familles ne font, en réalité, qu'une cinquantaine de souches (1), par le fait que Martin Blanchard, François Bourc, Jean Bourc, Bernard Bourc, Charles Bourgeois, Etienne Commeaux, Jacob Girrôuard, Claude Terriau, Bonaventure Terriau, Germain Terriau sont nés et mariés dans la colonie; et que les Doucet, les Gaudet, les Hébert, les Landry, les Martin, les Melançon ne forment probablement que six souches. Or voici les renseignements directs que nous retirons de ce précieux document :

1o. Que la presque totalité des familles acadiennes, en 1671, est établie et réside à Port Royal ;

2o. Que les femmes, les mères de familles, ne participent pas au mélange du sang indien, mais qu'elles sont nées en France, vu qu'il n'y était pas venu dans la colonie de familles du nom d'Ancoïn [2] († de Beau, de Bour [2], de Brode, de Bugard, de Baiols [3], de Chébrat, de Colleson, d'Elie, de Gauthier, de Guyon, de Lambert, de LeFranc, de LeJeune [2], de Lefebvre, de Lambelot, de Marie, de Mercié, de Nicolas, de Pelletrat, de Vigneau ; et que l'âge de la presque totalité des autres ne leur permet pas d'être nées dans la colonie, vu qu'il porte la date de leur naissance avant 1632.

Il est entendu que je ne parle ici que des anciennes familles, des souches. Le même raisonnement s'applique, *in extenso*, aux hommes de la première génération. Il faut nécessairement qu'ils soient venus directement de France, qu'ils y soient nés, et j'ajouterai, que la plupart d'entre eux fussent mariés avant de passer en Acadie. Est-il vraisemblable, en effet, que les chefs de familles, pères et mères, mariés en 1671 depuis vingt, vingt-cinq, trente-cinq ans, soient venus isolément sur une terre aussi lointaine et aussi inconnue, les hommes pour y chercher des épouses, et les filles seules au milieu d'émigrants étrangers, matelots, soldats et colons, "courir la fortune d'une union légitime," comme dit M. Moreau sur un autre sujet ? (2).

Il a pu se faire que les gouverneurs du Canada envoyassent en France chercher des convois de filles pour les marier aux colons. Mais en Acadie les conditions n'étaient pas les mêmes. Au Canada ces immigrations de femmes étaient presque toujours destinées aux soldats licenciés auxquels on avait octroyé des terres. Les colons de l'Acadie, hommes et femmes, étaient cultivateurs ; ils étaient venus ensemble chercher la fortune ou l'aisance, sur des terres qu'on leur représentait et qui effectivement étaient riches et faciles à la culture, pour là s'établir et établir après eux leurs enfants. Quant aux soldats de la garnison, les balles des fusils anglais n'en laissaient

(1) Il y a trois colons, Pierre Lenoux, Pierre Melanson et Etienne Robichaut qui ont refusé de répondre, et deux autres qui ne sont pas mariés, Mathieu Martin et Michel Poirié. Ce Michel Poirié est le premier aïeule de la famille de ce nom. Nous le retrouvons, en 1686, à Beaubassin, marié à Marie Boudrot de laquelle il a six enfants. Le même recensement mentionne également un Pierre Melanson dit La Verdure, marié avec Marie Mius d'Antremont, et établi à la Baie des Mines.

(†) Le chiffre placé après les noms de familles, indique le nombre des femmes du même nom, mariées dans la colonie.

(2) Moreau, p. 156.

qu'un bien petit nombre vieillir sous les armes, et exemptaient aux commandeurs le soin de pourvoir à leur établissement. Tout, au reste, corrobore cette opinion, la seule vraisemblable : les faits et les documents. Quoique l'Acadie soit rentrée sous la domination de la France en 1632, toutes les familles nommées dans le recensement n'y sont pas arrivées à cette date. La compagnie ne les faisait passer qu'au fur et à mesure que les gouverneurs avaient des terres et des habitations à leur fournir, et des provisions pour les nourrir. Razilly, le premier commandeur, en fit venir un grand nombre. Mais de 1635 à 1659, sous l'administration de d'Aunay, les documents portent à vingt, à peu près, le chiffre des nouvelles familles qui vinrent de France s'établir à Port Royal.

Quelques-unes de ces familles sont à leur deuxième génération dans le pays : M. Rameau en conclut qu'elles datent de l'établissement de Poutrincourt. Cette conclusion, bonne au temps des patriarches, tombe ici en complet désaccord avec les faits. Selon M. Rameau, Jacob Bourgeois, Antoine Bourc, Pierre Commeaux, François Girrouard et Jean Terriau font remonter aux compagnons de Poutrincourt, en 1606 ou 1610, la filiation de leurs petits-fils. Mais Jacob Bourgeois n'est âgé que de 50 ans ; l'année de sa naissance répond par conséquent à 1621, c'est-à-dire huit ans après la dispersion de la colonie de Poutrincourt par Argall. Il en est ainsi de François Girrouard, également âgé de 50 ans. Antoine Bourc, dont l'âge est de 62 ans, est né en 1609 lorsqu'il n'y avait pas un colon Français en Acadie ; tandis que Jean Terriau et Pierre Commeaux y seraient arrivés—sans être accompagnés de leurs mères—presqu'au herceau.

Ce qui a jeté la confusion dans le calcul de M. Rameau, c'est qu'il fait ces petits-enfants de la troisième génération dans le pays, (1) tandis qu'ils n'y sont véritablement que de la deuxième : il faudrait autrement que les ayeux fussent nés en Acadie. Pour accorder ses chiffres avec les faits, Jean Terriau et Pierre Commeaux se seraient trouvés, l'un avec cinq ans et l'autre avec dix ans d'avance, pour naître en 1606 des compagnons de Poutrincourt, le premier étant âgé de 70 ans et le second de 75. Le fils aîné de Jean Terriau, Claude, est âgé de 35 ans ; ce qui porte la date probable du mariage du père à 1634 ou 1635, pendant l'administration de Razilly. Cette démonstration toute seule nous fait voir que les familles acadiennes mentionnées au recensement de 1671, ne peuvent tirer leur origine des compagnons de Poutrincourt restés en Acadie avec Biencourt et LaFour, après la prise de Port Royal en 1613. C'est un appendice à la preuve que j'en ai déjà faite plus haut.

La troisième information que nous donne le même recensement, et la plus importante par rapport à la question qui nous occupe, c'est de mettre sous nos yeux le tableau rétrospectif des mariages des familles acadiennes, depuis leur première arrivée en Acadie, c'est-à-dire depuis 1632. Pendant toute cette période il n'a été

(1) " Il est donc évident que plusieurs en sont déjà à leur deuxième et troisième génération dans le pays." Rameau, p. 127.

contracté qu'un seul mariage entre les Acadiens et les *squaws*, celui de Pierre Martin à Anne Oxihnoroudh. Nous laissons à M. Rameau "cette alliance" pour le dédommager de toutes ses hypothèses perdues.

IX.—DE 1671 à 1713.

MARTIN LEJEUNE ; ENAUD ; ST. CASTIN ET UN DE SES HOMMES.

Le recensement de 1671 n'est pas le seul qui fasse mention de mariages contractés entre les Acadiens et les Abénaquis ; dans celui de 1686 nous trouvons à la Hève un Martin Lejeune, Enaud, Seigneur de Népissigny, et, vers le même temps, St. Castin et un de ses hommes à Pentagoët, mariés à des sauvagesses. (1) Vu la population de l'Acadie à cette époque, ce chiffre de cinq mariages relevés dans deux recensements aussi rapprochés, est très-considérable. D'où vient que M. Rameau n'en fait pas la base de sa démonstration ? pourquoi ne s'est-il pas appuyé sur ces documents *authentiques* pour établir la preuve de la consanguinité des deux races, au lieu de placer à une époque antérieure — de 1606 à 1671, — la fusion de leur sang ? Pour deux raisons importantes. La première est que ces cinq mariages mixtes n'ont pu altérer, dans les circonstances, le sang de la race acadienne : M. Rameau, en conséquence, s'en est servi, non pas comme d'une preuve directe, mais seulement pour s'autoriser à les multiplier de 1606 à 1671. La seconde, c'est que l'obscurité dont la période primitive de l'histoire de l'Acadie est remplie semblait justifier, ou plutôt mettre à couvert, toutes les suppositions qu'on pouvait faire sur les unions de ce genre. Pour ce qui concerne ce dernier point, nous avons, je crois, rétabli les faits selon la vérité historique, et fait ample justice des hypothèses. Les difficultés qui restent sont faciles à résoudre, comparativement aux difficultés vaincues, en ce sens que les documents que nous en avons sont plus complets.

En 1686 la Hève n'était pas comprise parmi les grands établissements de l'Acadie. Depuis que d'Aunay en avait transféré les habitants à Port Royal, en 1636, cette place était restée à peu près inhabitée, ou tout au plus avait servi d'habitation à quelques pêcheurs hivernants, et aux exploiters de bois de Denys. Quelques colons, cependant, avaient fini par s'y fixer en permanence.

Nous y trouvons en 1686, sept habitants : —

Petit-Violon, volontaire ;

Jean Vesin, âgé de 55 ans ;

Jacques Prévost, marié à Jeanne Fouceaux ;

François Michel, marié à Madeleine Germon ;

Pierre Lejeune (dit Briard) marié à Marie Thibodeau ;

(1) Le recensement de 1686, conservé à la Bibliothèque du Parlement Canadien, ne fait mention que de Martin Lejeune et Enaud, mariés à des sauvagesses et dit que St. Castin est établi à Pentagoët avec plusieurs domestiques. Pour ce qui concerne le mariage de son compagnon avec une "squaw," je m'en rapporte au témoignage de M. Rameau, n'ayant trouvé aucune indication de ce mariage ailleurs.

Martin Lejeune, marié à Jeanne, sauvagesse de nation ; et Jean Labat, (1) habitant de la petite rivière de la Hève.

Martin Lejeune est le deuxième colon français de l'Acadie, que nous voyons marié à une sauvagesse. Qu'est devenue sa lignée ? Ses enfants se sont-ils unis au groupe principal de la famille acadienne, ou sont-ils demeurés avec leurs parents maternels dans la tribu des Souriquois ? Nous n'avons rien de positif sur leur compte. Ce que nous savons, c'est que la Hève, contrairement aux autres établissements français, n'a jamais augmenté en importance ni en population, jusqu'à ce que les Anglais, qui en sont aujourd'hui les seuls habitants, soient venus, longtemps après la cession du pays à l'Angleterre, y former un établissement. En 1693 il n'y avait encore que sept habitants, et les documents n'en font que de rares mentions dans la suite. Ce qui m'autorise à penser que les enfants de Martin Lejeune ne se sont jamais mêlés à la famille acadienne, ce n'est pas seulement l'isolement où se trouvait la Hève, séparée de Port Royal par toute la largeur de la péninsule et située à trente lieues du Cap Sable, mais c'est que les autres habitants que nous venons d'y voir en 1686 ne s'y sont pas réunis. Dans aucune partie de la Nouvelle-Ecosse, du Cap Breton, du Nouveau-Brunswick et de l'Île Prince Edouard, je ne trouve aujourd'hui de Vesin, de Petit Violon, de Labat, ni de Michel. Il y a un ou quelques Prévost à Poulamond, Cap Breton. Quant aux Lejeune, je n'en trouve pas non plus excepté des Young à Elm Tree, à Nepisiguit, à Tête-à-Gouche, (côté sud) dans le Nouveau-Brunswick, et à Arichat (ouest), au Cap Breton. Il s'agit de savoir si ces Young descendent des Lejeune de la Hève, ou de quelqu'autre Lejeune que l'immigration aurait plus tard emmenés en Acadie. Je remarque précisément dans les localités où demeurèrent les Young dont il est question, grand nombre familles arrivées dans le pays après 1636 ; par exemple à Elm Tree, des Bertin, des Laplante, des Lecouffe ; à Nepisiguit, des Boucher, des Veneault ; à West Arichat des Bouton, Broussard, Deslauriers, Dorion, Deveau, Forgeron, Héroux, Lacheur, LaVache, Marchant, Meunier, Mouchette, Pompin, Roger, Sacaloupe, Samson, Verre, Vigneau. Ne peut-on pas supposer que l'installation des Lejeune en Acadie soit également postérieure à 1636 ? Si l'on persiste toutefois, contre la vraisemblance des faits, à vouloir qu'ils descendent des Lejeune de la Hève, il faudra encore s'assurer quel est leur ancêtre, du Lejeune marié à une sauvagesse, ou de celui qui a épousé Marie Thibodeau. Comme les enfants issus de mères sauvagesse avaient pour habitude d'embrasser la vie des bois, ce qui se verra mieux quand nous parlerons de St. Castin, et que la Hève se trouvait dans un lieu isolé et entouré de sauvages belliqueux, on peut presque affirmer que la descendance de Martin Lejeune s'est éteinte dans quelque expédition, siège ou embuscade si communs à cette époque, que les Young de West Arichat et du

(1) Le recensement de 1671 mentionne, à Port Royal, un Jean Labathe âgé de 33 ans, marié à Renée Gautherot. Est-ce le même Labat ou Labathe qui serait allé s'établir à la Rivière de la Hève ? Il pourrait se faire.

Nouveau-Brunswick n'ont pas dans leurs veines de sang sauvage, et que leurs ancêtres n'en ont jamais eu.

Pour ce qui regarde Enaud de Nepisigny, (1) il n'y a guère lieu de s'en embarrasser : il n'eut pas d'enfants ; au moins il n'en avait pas à la date du présent recensement. S'il lui en naquit par la suite, ils sont demeurés dans la tribu, ou sont passés au Canada dont ils étaient bien plus rapprochés que de Port Royal. Toujours est-il qu'il n'est resté dans l'Acadie aucune trace du seigneur Enaud. Est-il mort à Nepisigny, (1) s'en est-il retourné en France ? Je suis porté à croire qu'il ne laissa pas ses os sur le sol américain où il n'était venu, avec quatre serviteurs, que pour faire ou chercher fortune ; et que, s'étant accommodé en passant, d'une compagne aux joues dorées, il s'en retourna ensuite au pays de ses pères. Dans le siècle aristocratique par excellence où vivait ce seigneur, les grands avaient pour habitude de se permettre très-innocemment mille petits luxes auxquels il eut été criminel à un roturier de songer.

Restent encore le baron de St. Castin, un autre seigneur, et Jean Renaud, un de ses hommes (2). St. Castin est établi à Pentagoët, dans le Maine. Cette habitation, très-éloignée de Port Royal, n'a jamais compté, non plus que la Hève, après 1635, au nombre des établissements français en Amérique. Bâti par La Tour, occupé ensuite par Razilly, par d'Aunay, puis, après avoir été longtemps au pouvoir des Anglais, par Grandfontaine en 1670, Pentagoët fut choisi, peu après cette dernière date, par St. Castin pour siège de ses manœuvres militaires, et la renommée du chef a fait celle du fort.

Aucun particulier, dans l'histoire de l'Acadie, je dirai même dans celle du Canada, n'a fait plus de bruit que St. Castin. Support principal de la colonie française en Acadie, idole ou plutôt divinité guerrière des Abénaquis, héau des Anglo-Américains, son nom est dans toutes les chrouiques de l'époque, ici chargé d'injures et de malédictions, là accompagné des plus enviabiles témoignages de générosité, de grandeur d'âme et de charité. Malgré ces nombreuses mentions, l'histoire intime de cet homme est très-peu, ou plutôt très-mal connue. Il était venu au Canada, selon toutes les apparences en 1665, en même temps que quatre compagnies du régiment de Carignan-Salières. Il passa en Acadie, d'après les historiens, en 1670, probablement avec le chevalier de Grandfontaine que le roi venait de nommer gouverneur de ce pays. (3)

Depuis 1654, l'Acadie était restée entre les mains des Anglais, sans que le gouvernement français eut fait le moindre effort pour la recouvrer ; que dis-je ? il ne s'était pas même donné le trouble d'en recevoir la possession en 1667, après que le traité de Breda la lui eut restituée. En 1673, nous voyons St. Castin à Pentagoët, alors le mieux palissadé des forts de l'Acadie, sous le commandement de Chambly qui venait de succéder à Grandfontaine. L'année suivante, le fort fut attaqué par l'équipage d'un corsaire flamand, sous les ordres d'un espion anglais ; et Chambly ayant été

(1) Nepisigny aujourd'hui Nepisignit, est situé sur la Rivière Nepisignit, tout près de Bathurst, comté de Gloucester, dans le Nouveau-Brunswick.

(2) Voir note, page ***

(3) Je suis porté à croire qu'il n'y vint qu'en 1673, avec Chambly.

mis hors de combat par un coup de mousquet, eut la douleur de voir son enseigne se rendre avec les trente ou trente-six défenseurs de la place, après une courte défense. Il est probable que cet enseigne était St. Castin, mécontent du chef ainsi que la garnison. St. Castin avait alors seize ou vingt ans tout au plus. (1)

Ce coup de piraterie de la part des Anglais ouvrit au jeune enseigne la carrière où il devait s'illustrer. Chambly fut emmené prisonnier à Boston, ainsi que Marson, commandant du fort de la rivière St. Jean, et St. Castin se réfugia dans les bois avec les Abénaquis.

Doué d'un esprit essentiellement observateur et pénétrant, St. Castin ne tarda pas à comprendre le rôle qu'il pouvait jouer au milieu des indigènes, s'il parvenait à gagner leur confiance. Un événement du dehors, le pillage de son fort par Andros et Randolph de la Nouvelle-Angleterre, vint bientôt le confirmer dans sa vocation. Il y allait, au reste, de l'intérêt de l'Acadie dont la cause était désormais la sienne. "L'objet des Anglais, écrivait-il à Frontenac en 1691, est de détacher de nous les Abénaquis comme ils ont fait les Iroquois." (2) Depuis longtemps il s'était appliqué à écarter ce malheur de sa patrie adoptive, en faisant sa cour aux Abénaquis. Cette cour consistait à ne le céder à aucun de leurs plus habiles chasseurs dans l'art de traquer les bêtes fauves, à passer comme eux des semaines vivant de chasse et buvant l'eau claire de la fontaine, à leur enseigner des ruses de guerre inconnues, à dresser pour eux des embuscades où l'ennemi ne manquait pas de tomber, à faire à leur tête l'assaut d'un fort, et surtout à se montrer en toutes occasions et plus encore que leurs chefs eux-mêmes, ennemi acharné des Anglais. Son influence et son autorité augmentaient de jour en jour. Il commandait déjà aux tribus du Maine. Mais il comprit que pour tenir tête à ses ennemis toujours croissants, il lui fallait étendre son autorité sur les sauvages du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Ecosse, devenir grand sagamos de toutes ces tribus; et qu'il ne parviendrait à ce haut titre, qu'en donnant aux sauvages des preuves irrécusables de sincérité et de désintéressement. C'est alors qu'il épousa la fille de Madockawando, grand sagamos des Abénaquis, dans l'espoir de le devenir lui-même. C'est ce qui arriva.

Tout, dans la carrière de St. Castin, est conforme aux mœurs des Abénaquis et aux habitudes des Acadiens. Le voit-on, lui ou ses gens, mener, à la manière des *coureurs des bois canadiens*, une

(1) "St. Castin passa dans ce pays dès l'âge de 15 ans en qualité d'enseigne de M. Chambly" — *Lettre de M. Petit, missionnaire à Port Royal, à M. de St. Valier*, citée par Ferland vol. II. p. 151. M. Petit avait été lui-même capitaine du régiment de Carignan avant d'être fait prêtre, et devait connaître St. Castin mieux qu'aucun autre.

M. Moreau, adoptant la version de Charlevoix et de Raynal, d'après lesquels St. Castin serait arrivé au Canada comme officier au régiment de Carignan, lui fait faire "de la manière la plus brillante" la campagne de Hongrie en 1664 et "contribuer puissamment à la victoire de St. Gotthard." Moreau, p. 300.

Il était natif d'Oleron, dans l'ancienne province du Béarn. Voir Shea, note à sa traduction de Charlevoix, vol. III. p. 294.

(2) *Charlevoix*, Livre XV; et seconde série, vol. VI. p. 124.

vie dissolue au milieu des sauvages, et les corrompre avec les eaux-de-vie ? Non ; toute son ambition est de conserver leur territoire à la France, et de gagner leur âme à la religion ; et jusqu'à son départ de l'Acadie pour la France, 1708 ou 1709, aucune de ses actions publiques ou privées ne s'écarte de cette généreuse ligne de conduite.

Nous sommes, 9 août 1689, au siège de Pémaquid, fort très-important de la Nouvelle-Angleterre. Les assaillants sont des Abénaquis guidés sans aucun doute par le baron de St. Castin. Tous, avant de partir, se sont préparés à la mort.....A deux lieues de Pémaquid ils tombent ensemble à genoux, font une courte prière, puis se relèvent en poussant le terrible cri de mort. Rien ne résiste à leur fureur. Du premier coup douze maisons de pierre sont emportées.....Le gouverneur, ne voyant plus d'espoir de salut, demande à capituler. Les sagamos accordent aux assiégés la vie, et promettent que personne ne sera molesté. Pour ne point s'exposer à oublier la parole donnée, ils brisent une barrique d'eau-de-vie qu'ils répandent par terre, les anciens les avertissant que si leurs jeunes guerriers y goûtaient, il n'y aurait plus moyen de les contenir. (Ferland, vol. II. pp. 191-2) Voilà les sauvages au milieu desquels St. Castin passa sa vie.

Veut-on des témoignages formels de la droiture d'intention et de la conduite morale de St. Castin ? " M. de St. Castin demande un " missionnaire pour Pentagoët où il demeure.....C'est un fort beau " naturel il mérite d'être aidé. Nous lui avons de grandes obliga- " tion ici. Comme il est généreux et qu'il est fort à son aise (1) il " nous a fait souvent des aumônes considérables pour notre église " qui, sans son secours, serait très pauvre. Je n'y entre jamais sans " que je me souviene de lui. Quand il vient ici me voir, ce qui " lui arrive ordinairement deux fois par an, il est ravi d'assister à " la messe. (2)

Faut-il des preuves de la main même de ses ennemis pour nous convaincre de l'exemple d'intégrité et de charité que notre jeune héros mettait sous les yeux de sa tribu adoptive ? Ecoutez ce que dit de lui Joseph Williamson dans un mémoire.

" St. Castin avait fait élever une chapelle dans l'enceinte même " de son fort. C'est à ses efforts (*exertions*) qu'il faut attribuer " l'implantation du catholicisme au milieu des Terratins." (3) Abénaquis des environs de Pentagoët.

Cet apostolat, sans doute ne consistait pas, chez St. Castin, dans la prédication personnelle ; mais il consistait dans le soin qu'il prenait de fournir constamment des missionnaires aux sauvages de sa tribu, et de les préparer lui-même par ses exemples à recevoir la lumière de l'Évangile. Ce n'est que sur ses instances réitérées que Mgr. Laval donna à la mission de Pentagoët des missionnaires permanents. Le Père Thury, pendant les douze années qu'il passa

(1) " On m'assure qu'il lui est venu de France une succession de 5,000 livres de rente, qu'il est honnête homme " A. D. 1686. *Lettre de Denonville* Gouverneur du Canada, au Ministre, 2^e série vol. 5. pp. 297-8.

(2) Lettre du curé de Port Royal à l'évêque de Québec, datée 22 Oct. 1685.

(3) Joseph Williamson, *Maine Hist. Society*, vol. V. p. 111.

au milieu de cette tribu, rendit leur foi et leur soumission remarquables par toute l'Amérique du nord. Leurs mœurs étaient aussi pures que leur foi était inébranlable, et les Anglais ne réussirent jamais à les détacher de leur croyance religieuse, non plus que de la cause de la France. A la mort du Père Thury, survenue en 1699, St. Castin obtint qu'il fut remplacé par deux missionnaires, MM. Gaulin et Rageot. Ceux-ci demeurèrent à Pentagoët jusqu'en 1703, et les Jésuites alors furent chargés de la mission. Ce fut le Père Rastlé, " le plus grand des missionnaires Abénaquis," selon l'expression de Shea, (1) qui vint continuer l'œuvre du Père Thury. Il mourut martyr de son zèle et de son dévouement pour ses enfants, en 1724 ; et ses bourreaux étaient les meurtriers du Père Garreau et du Père Brébœuf, quelques Iroquois aidés d'un plus grand nombre d'Anglais. (2)

Tels ont été les guides des Abénaquis de Pentagoët, au spirituel et au temporel : St. Castin et les missionnaires. Avec des chefs mûs par une aussi généreuse ambition et une sévérité aussi rigide à l'égard des bonnes mœurs, qui oserait maintenir qu'aucun Français de Pentagoët ait mené au milieu d'eux une vie de débauche si contraire à leurs habitudes ? Que l'un des compagnons de St. Castin ait épousé une sauvagesse, comme le rapporte M. Rameau, à la bonne heure ; mais assurément aucun d'eux n'eût osé renouveler l'aventure de Robert Gravé. Le châtimant auquel Poutrincourt avait impitoyablement condamné ce jeune délinquant, aurait été celui qu'ils auraient encouru de la part du sagemos St. Castin.

Les Français de sa suite, au reste, étaient moins nombreux qu'on ne le suppose généralement. Ils passaient, la plupart, dans ses rangs pour une expédition ou pour une ambuscade, et le coup de main exécuté, ils s'en retournaient à leurs travaux agricoles. De plus, il en tombait toujours quelques-uns sous les balles ennemies. Les Anglais s'étaient emparé de son fort en 1688, et l'avaient pillé. " Church, en 1704, mit à mort ou emmena captifs " tous les habitants de Pentagoët, Français et Indiens, sans qu'un " seul, à sa connaissance, ait échappé. Au nombre des prisonniers " se trouvait la fille de St. Castin" (3).

Le sort de cette captive nous fait voir celui des autres enfants du baron. Tous ont péri à la guerre, ont été emmenés en captivité, lorsqu'ils n'avaient plus leur brave père pour les défendre, et que les Anglais étaient devenus trop puissants, ou bien sont passés au Canada avec les Abénaquis en 1723-4, où ils ont formé les missions de Bécancourt et de St. François. Il est probable, cependant, qu'il en resta quelques-uns à Pentagoët, où, ni la proscription ni le fer de l'ennemi n'ont pu les atteindre : jeunes arbrisseaux restés vivaces sous les débris de la forêt, pendant que les grands chênes étaient consumés dans la conflagration générale. Nous trouvons au bureau du Secrétaire de l'Etat de Massachusetts, des lettres

(1) Shea, *Catholic Missions*, p. 151.

(2) Idem " " pp. 149-150-1, et tous les historiens.

(3) *Maine Historical Society*, vol. VI. p. 143.

de Pentagoët, écrites par Joseph Dabadis de St. Castin, portant la date de 1754 (1); et l'Abbé Maurault prétend que vers 1840, il vint au village de St. François (Canada) un Abénaquis de Pénobscot, du nom de St. Castin (2). Ceci correspond assez avec un autre fait plus important: quand le gouverneur Pownall, en 1759, alla prendre possession du fort St. Castin, il le trouva désert et en ruines. C'est qu'alors les descendants du baron étaient devenus entièrement Abénaquis, ne conservant de Français que le nom.

Quoiqu'il en soit, ni le père ni les enfants ne se sont jamais mêlés, au moyen d'unions matrimoniales, aux Français de l'Acadie (3) qu'ils n'ont jamais connus que sur le champ de bataille, et qui leur étaient aussi étrangers que ceux du Canada ou des Basses-Pyrénées (4). Ils n'avaient de commun avec les Acadiens que l'amour du même sol, les mêmes missionnaires, les mêmes intérêts à sauvegarder et les mêmes ennemis à combattre. Mais leur manière de vivre et leurs habitudes ne leur convenaient pas plus que celle des Béarnais. En 1722, le fils aîné de St. Castin, Anselme, étant passé en France pour recueillir la succession de son père qui venait de mourir, ne put se faire aux exigences d'une civilisation à laquelle il n'avait pas été habitué et trop étroite pour les aspirations de son âme; il revint à Pentagoët reprendre avec ses frères la vie plus libre de l'enfant des bois (5).

Telle a été la descendance des seuls Français de l'Acadie qui se soient mariés à des sauvagesses. Martin Lejeune, dont la race s'est éteinte sans avoir influé en aucune manière sur le sang des Acadiens de Port Royal, de Beaubassin, des Mines et de la Baie Verte, ancêtres de la race actuelle; Enaud qui n'eut pas d'enfants; St. Castin dont la lignée a été brisée, et dont un faible rameau s'est conservé dans la tribu des Abénaquis de Pénobscot; et Pierre Martin dont il a été question au recensement de 1671. Ces mariages qui, de prime abord, promettaient un fort mélange entre les Abénaquis et les Acadiens, et une falsification considérable du sang de ces derniers, n'y apportent finalement aucune altération. M. Rameau, dans ses recherches généalogiques, s'était convaincu sans doute de ce fait important; c'est pour cela que, prudemment, il n'a pas tenté d'opérer la fusion des deux races au moyen de ces mariages.

(1) *Maine Hist. Society*, vol. VI. p. 113.

(2) *Histoire des Abénaquis*, p. 170. "Pénobscot ou Pentagoët aujourd'hui Old Town."

(3) Un des enfants de St. Castin, celui qui devint lieutenant de l'Acadie, sous Vaudreuil, après que les Anglais en eurent pris possession en 1710, épousa, au rapport de Shea, la fille d'un officier français. Shea, note à Charlevoix, livre XX p. 275. Il est très-probable que cet officier français était du Canada.

(4) St. Castin était d'Oléron, dans l'ancienne province du Béarn, enclavée aujourd'hui dans le département des Basses-Pyrénées.

(5) Garneau, vol. II. p. 109, dit qu'il ne revint point en Amérique; mais M. Moreau, p. 301 et l'Abbé Maurault p. 170, me paraissent mieux informés.

X.—DE 1671 A 1713.

ETAT DE L'ACADIE; FORBANS ANGLAIS; SAUVAGES; DIVERSES
ACCUSATIONS; MISSIONNAIRES.

Quoique le gouvernement français eut fait quelque chose, en 1670 et 1671, pour l'Acadie abandonnée depuis près de trente ans, la condition du pays ne s'améliorait guère, et l'immigration européenne continuait à contribuer pour peu de chose dans son développement. De 1786 à 1789, le chiffre de la population accuse un décroissement assez considérable. Port Royal qui, à cette première date, comptait 592 âmes, n'en a plus que 461 en 1689 et seulement 485 en 1703. Il faut cependant tenir compte d'un certain courant d'émigration qui s'était établi entre cette ville et les nouveaux établissements français de la Baie Fundy, Cobéguit, Beaubassin et surtout les Mines.

Rien de plus misérable que Port Royal à cette époque. Une garnison composée d'une trentaine de soldats, des chaumières de la plus chétive apparence, une église, un curé et un gouverneur, tout cela ensemble constituait la capitale de l'Acadie à la fin du dix-septième siècle (1). Aussi l'Evêque de Québec dans une courte visite qu'il fit dans ces provinces en 1686, n'en rapporta pas une impression des plus favorables. Denonville, gouverneur du Canada, écrivant peu de temps après au ministre de Louis XIV, renchérit sur le rapport de Mgr. de St. Valier, ou plutôt en change la nature pour le faire cadrer avec ses plans sur l'amélioration du pays. " Monseigneur, écrit-il, est de retour de l'Acadie..... Il vous " rendra compte de la grande quantité de désordres qui se font " dans les bois par les malheureux libertins qui font comme des " sauvages depuis longtemps, sans avoir rien fait du tout pour la " culture des terres (2). J'apprends qu'il n'y a presque plus de sau- " vages, qu'ils sont presque tous crevés (sic) des débauches d'eau- " de-vie" (3).

Outre l'exagération visible de ce récit, il est évident que Denonville confond avec les colons de l'Acadie, les pêcheurs hivernants et les traitants de la côte du sud, depuis le Cap Sable jusqu'à Chedabouctou; encore dépasse-t-il ici même de bien loin les bornes du vrai. Voici le récit de l'évêque, fait sur le rapport de M. Petit, curé de Port Royal, daté 1686:—" Les Acadiens sont " des gens d'un caractère doux et porté à la piété, parmi lesquels " on ne voit ni jurements, ni débauches de femme, ni ivrognerie. Je les " ai trouvés sur ce pied là quand je suis arrivé ici (peu après 1671)

(1). " Je reconnus des bords de l'onde
" Que ce Port, n'était pas le mieux nommé du monde."
Dierreville, Voyage en Acadie en 1699.

(2) A cette même date les Acadiens étaient cependant presque aussi avancés en agriculture que les Canadiens, quoiqu'ils fussent encore mal remis des suites de la domination anglaise. A 885 personnes, population totale de tout le pays, ils avaient, 896 arpents de terre déséchées, 986 bêtes à cornes, 759 moutons, 600 cochons, etc.; au Canada, au même temps, était bon relativement, il y avait 24,427 arpents de terre en valeur et seulement 600 moutons, 6,936 bêtes à cornes, pour 9,710 personnes.

(3) 2me série, vol. V, pp. 259-60. *Lettre de Denonville au Ministre.*

“ et cependant ils avaient été quinze à seize ans sans prêtre sous “ la domination anglaise” (1).

Le témoignage de Denonville est d'autant moins valide que, de l'aveu même de l'auteur, il est greffé ou basé sur celui-ci. Que les sauvages de l'Acadie fussent presque entièrement exterminés à l'époque où écrit le gouverneur, il n'y a là rien de contraire à la vérité historique ; que les Acadiens, ceux de Port Royal surtout, vécussent souvent dans les bois et négligeassent, un grand nombre d'entre eux au moins, la culture de la terre, rien de surprenant encore ; ce qui est faux c'est que ces mêmes sauvages eussent *crevé des débauches d'eau-de-vie*, et que les Acadiens vécussent *comme des sauvages*.

Dierreville raconte qu'arrivant à Port Royal, en 1699, le vaisseau qu'il montait fut pris par les habitants pour un corsaire. “ Aussi-tôt chacun d'eux de se retirer dans les bois et d'y emporter ses “ effets les plus précieux.” Voilà “ la vie des sauvages ” que les malheureux Acadiens ont menée pendant deux siècles sur la terre qu'ils appelaient leur chère Acadie. Sans cesse exposés aux incursions des Bostonais, aux coups de mains des pirates et forbans anglais, il leur fallait être toujours aux aguets, toujours prêts à se sauver dans les bois aux premières alertes (2).

Nous avons vu comment, en 1674, un corsaire Flamand avait pillé Pentagoët, faisant prisonnier Chambly, et emmenant avec lui à Boston, Marson qu'ils avaient attaqué et pris dans son fort de la rivière St. Jean. Par cet acte de piraterie, l'Acadie toute entière était passée entre les mains des Anglais : Pentagoët, en était alors le chef-lieu, et la résidence du commandeur. Six ans plus tard, en 1680, l'Acadie tombe encore au pouvoir des Bostonais qui ravagent Pentagoët, St. Jean et Port Royal, au moment où Chambly venait de prendre en main le gouvernement du Canada. Andros et Randolf, dans une excursion de plaisir, surprennent et pillent Pentagoët en 1688. En 1690 Phipps s'empare de l'Acadie toute entière ; Chedabouctou même (3) et l'île Percée sont saccagés puis brûlés. A Port Royal des sauvages avaient donné l'alarme, et les habitants avaient pu sauver une partie de leurs effets avant l'arrivée de la flotte anglaise. Quelques semaines plus tard, deux corsaires tombent à l'improviste sur la ville démantelée, détruisant ou emportant ce qui avait échappé aux soldats de Phipps.

Ces actes de piraterie ne s'accomplissaient pas sans une rude résistance de la part des Acadiens. Sous le feu de leurs mousquets,

(1) Cité par Ferland, vol. VI. p. 152, etc.

(2) Le souvenir de ces jours d'alarmes s'est conservé dans la mémoire des Acadiens. Souvent, pendant les longues soirées d'hiver, les enfants et les petits enfants font cercle autour de feu, et l'aïeul, assis au milieu d'eux, leur raconte, non sans émotion, quelque épisode de ce temps de malheur et de détresse : — l'arrivée imprévue d'un forban anglais tombant sur le village ; les femmes et les enfants se sauvant dans les bois avec ce qu'ils pouvaient emporter de provisions et de richesses ; les hommes restant au village pour combattre, et souvent obligés de s'enfuir à leur tour dans les bois, où ils demeuraient une semaine, un mois, jusqu'à ce que les forbans, après avoir détruit ce qu'ils ne pouvaient emporter, eussent enfin levé l'ancre et disparu.

(3) Près du passage de Canoe, à l'est de la Nouvelle-Écosse.

ou le tranchant de leur hache, tombaient chaque fois un grand nombre d'agresseurs. Mais eux aussi ils étaient moissonnés par les balles des ennemis. C'est là ce qui explique comment Port Royal, qui renfermait en 1686, 592 habitants, n'en comptait plus que 461 en 1689.

De leur côté, les sauvages pour venger leurs amis, allaient avec St. Castin semer la mort jusque dans le cœur de la Nouvelle-Angleterre. Le 13 et le 14 août 1676, Pémaquid, New Harbour, Corbin's Sound et Windgins, forts et villages très importants dans le comté de Devonshire, sont par eux dévastés et brûlés. Rien ne peut appaiser ces redoutables vengeurs, et les Anglais de Sagadahock n'obtiennent de trêve qu'à la condition de leur payer un tribut annuel.

À de nouvelles incursions il fallait de nouvelles représailles. La prise et le sac de Pentagôt par Andros en 1688 furent suivis par la destruction et l'incendie de Fort Charles et de Jamestown, par les Abénaquis ; et leurs chefs dans le délire de la vengeance, criaient : " Donnez-nous deux cents Français et nous brûlerons Boston." Pour se dédommager de ne pas brûler, faute d'avoir deux cents Français, la capitale de la Nouvelle-Angleterre, ils se jetèrent sur quatorze autres forts de moindre importance qu'ils détruisirent, et s'en retournèrent après avoir fait un massacre épouvantable de crânes anglais. Quelques années plus tard Chubb, autre gouverneur anglais, fit charger de chaînes et égorger, pendant un pourparler de paix, quelques-uns de leurs sagemos. Aussitôt ils déterrent la hache avec une fureur inouïe, et vont porter le fer et le feu jusque dans Grotton, sous les murs mêmes de Boston.

Mais ces expéditions coûtaient la vie à beaucoup de leurs guerriers ; et les Anglais, plus nombreux et mieux armés, prenaient quelques fois d'éclatantes revanches. Wallis et Bradford, avec six compagnies de soldats, exterminèrent dans un seul combat livré en 1799, sur les bords de la rivière Kénébec, 700 Abénaquis.

Ils ne sont guère plus épargnés dans un autre sens par les autorités françaises qui ne manquent pas une occasion de les pousser aux armes et de les placer toujours aux premiers rangs, se croyant justifiées de les sacrifier ainsi, parcequ'ils leur envoient périodiquement quelques présents (1). À chacune de leurs querelles privées ou publiques, les Abénaquis prennent part ; ils sont de toutes les excursions, dans toutes les batailles, à tous les assauts ; en Acadie, à la Nouvelle-Angleterre, au Canada, à Terre Neuve. Ces guerres de tous genres sans cesse renouvelées, les avaient décimés au point qu'en 1703, Brouillon, gouverneur de l'Acadie, écrivait au gouvernement français toujours prodigue du sang de ces tribus dévouées : " Il ne faut pas croire que l'on puisse rassembler les sauvages comme vous me le marquez, " en cas d'attaque par les Anglais ; ils sont répandus en des " endroits bien différents et trop éloignés pour pouvoir les avoir

(1) Encore ces présents consistaient-ils pour la plupart, en fusils, poudre et plomb.

“ en deux mois ” (1). C'est là l'eau-de-vie qui faisait *crever* les fidèles alliés de la France ; eau-de-vie dont, hélas ! grâce à l'égoïsme du gouvernement, ils ont été trop souvent abreuvés.

Le rapport de Denonville avait produit son effet à la cour, non pas qu'il eut déterminé le Grand Roi à envoyer en Acadie des soldats ni même des colons, mais il avait alarmé l'âme du veillard, ou, selon l'expression de ses biographes, du soleil à son coucher.

Une chose est remarquable dans l'établissement de l'Acadie vis-à-vis la France. Il semble que les rois, présentant les malheurs qui devaient s'abattre sur cette malheureuse colonie, n'aient songé qu'à y préparer des martyrs, pendant qu'il eut été si facile d'y susciter des dominateurs ; et que, pour se justifier de faire répandre à tout propos le sang des indigènes, ils aient cru assez faire en leur fournissant des missionnaires qui les tinsent toujours prêts à mourir, comme ils l'étaient toujours à combattre. Nous savons avec quel soin on avait donné aux premiers colons des prêtres et des religieux pour les instruire et en même temps évangéliser les sauvages ; nous avons vu quel choix sévère était fait, non-seulement des colons, mais aussi des gouverneurs : Poutrincourt et Biencourt son fils, traduisant aux sauvages les prières et instructions religieuses des missionnaires ; La Saussaye, Madame de Guercheville et les Jésuites, formant de concert un établissement à St. Sauveur. Quand il eut été décidé par la compagnie des Cent Associés, de reprendre, en 1632, l'établissement de l'Acadie, le gouverneur qu'on y envoya avec une colonie “ d'élite,” était un saint, Razilly, chevalier de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem aussi pieux, que marin habile et guerrier intrépide.

Nous avons vu LaTour perdre tous ses droits et propriétés en Acadie, sur accusation d'avoir débauché quelques Souriquoises, puis réhabilité en entier, lorsqu'il eut été prouvé que les accusations qui l'avaient perdu étaient mensongères. Nous avons dit aussi que le Roi, dans chacun de ses édits, commissions, lettres et mandements aux gouverneurs, leur recommandait avant tout de travailler au salut des âmes, à la conversion des naturels, de veiller à ce que les Français leur montrassent bon exemple en toutes choses ; nous allons voir ici, en réponse au rapport de Denonville, les mêmes ordres et recommandations répétés.

“ La principale vue de Sa Majesté dans ces établissements, comment ce il par-écrire au gouverneur de l'Acadie, consiste principalement en la gloire de Dieu et à faire connaître la vérité de notre sainte Religion aux nations du pays.” Il lui recommande ensuite, d'une manière trop détaillée pour que je transcrive sa lettre en entier, la plus grande vigilance pour la répression de tout désordre de la part des colons français au milieu des sauvages. Pour prévenir toute occasion de débauche, les débauches surtout dont Denonville lui avait fait un récit, il lui défend de laisser aller les habitants dans les

¹ M. Brouillon au Ministre, 3m. Série, vol. II, p. 606 — Le gouverneur Philipps écrit à peu près la même chose à Craggs en 1720 ; Nova-Scotia, Archives, p. 32.

bois et sur les rivières faire la traite avec les sauvages ; “ mais ils “ devront se contenter de négocier avec eux lorsqu'ils viendront “ dans leurs habitations et demeures.” Le gouverneur verra à ce que ce négoce soit fait avec douceur, bonne foi “ et surtout “ empêchera que les français ne débauchent les sauvagesses.” Cependant, il lui permet d'accorder “ quelques permissions limitées, mais en connaissance de cause et avec beaucoup de précaution et de retenue, à quelques particuliers vivant dans “ l'ordre et soumis à une bonne discipline, soit à cause de leur “ pauvreté, ou bien pour leur donner moyen de continuer et “ augmenter leur entreprise pour la pêche, et la culture de la “ terre.”“ En cas qu'il permette cette traite, il fera savoir “ à Sa Majesté les raisons qu'il aura de le faire, et le nombre de “ ceux qu'il en aura gratifiés.”

Ces ordres sont-ils assez détaillés, assez formels ? Tout cela pour empêcher les Acadiens de donner scandale aux sauvages en courant les bois ; pour prévenir ce qu'au Canada il n'était plus possible de réprimer. Le roi ne borne pas là ses recommandations. “ Sa Majesté est informée, continue-t-il, qu'il y a un petit nombre “ de particuliers prétendant avoir des concessions exclusives sur “ de grandes étendues de pays.....qui ne se sont employés jusqu'à “ présent ni à la culture de la terre, à la nourriture des bestiaux, ni “ à faire aucun greffe, et qu'ils se sont uniquement occupés à la “ traite dans les baies, et dans une débauche scandaleuse, en “ exerçant aussi des violences contre des Français sous prétexte “ de dites concessions.....Sa Majesté informe le gouverneur de “ faire repasser en France, ceux qui ne voudront pas travailler “ sans retard à la terre et à la pêche, et ceux qu'il trouvera “ dans la débauche et autres désordres.....et qui ne seraient pas “ jugés propres à contribuer aux desseins de Sa Majesté dans les “ établissements solides du pays.....et de ne point souffrir de “ gens oisifs ni débauchés” (1). Au nombre de ces “ particuliers prétendant avoir des concessions,” etc., et que le Roi ordonne au Gouverneur de faire “ repasser en France,” on peut, je crois, sans trop hasarder, mentionner le seigneur Enaud, et un autre seigneur établi vers Chedabouctou.

Tous ces rapports et ces informations d'un côté, ces instructions et ces ordres de l'autre, ne laissent pas lieu à supposer l'existence d'aucun commerce illicite entre les Acadiens et les Souriquoises. Les gouverneurs, munis d'ordres aussi sévères et de pouvoirs aussi étendus que ceux que leur donnait le roi, ne pouvaient permettre ni tolérer des abus qui eussent mis en danger la colonie tout entière.

Le roi recommande au gouverneur de donner avis de tels désordres à l'Evêque de Québec et à Sa Majesté. Or ces avis étaient donnés, non seulement par les gouverneurs, mais aussi par les nombreux missionnaires que l'évêque de Québec, moyennant une

(1) Instructions de Louis XIV à M. de Maneval, datées 5 Avril, 1687. 3ème Série, vol. 1. pp. 146-7-8, etc.

pension sur le Trésor, entretenait à Pentagoët, à la Rivière Ste. Croix, à la Rivière St. Jean, à Port Royal, aux Mines, et dont les dessertes embrassaient en outre les établissements français de moindre importance, et tous les campements et résidences des sauvages. Nous avons dans ces relations de tous genres le détail de ce qui se passait dans la colonie, et nulle part nous ne voyons qu'aucun Acadien, excepté ceux dont les recensements font mention, se soient unis, d'une manière légitime ou autre, aux filles des Souriquois et des Abénaquis. Et cependant personne n'osera avancer que les missionnaires et les gouverneurs se sont montrés faciles à l'égard de tels abus, ou d'abus quelconques, et disposés à couvrir plutôt qu'à mettre au grand-jour, les griefs ou les semblants de griefs que les uns pouvaient avoir contre l'administration ou la conduite des autres. Frontenac accuse à la cour les missionnaires de l'Acadie "de s'occuper de choses qui n'étaient point de leur fait" (1). St. Castin accuse Perrot, gouverneur de Port Royal, d'être d'intelligence avec le gouverneur de Boston (2); et Villieu accuse St. Castin de faire entrer les Anglais dans le commerce des pelleteries (3). Villieu formule de fortes plaintes contre Villebon lui-même, et contre les missionnaires St. Gautins et St. Cosme (4).

De leur côté les missionnaires ne cachaient pas plus, dans leurs lettres, les désordres des laïques que ceux-ci ne se montraient disposés à les laisser outrepasser les limites de ce qu'ils appelaient leur juridiction.

En 1694, les enfants de Pamours, conseiller au Conseil Souverain, furent accusés d'avoir pris, avec les sauvagesses de la rivière St. Jean, des permissions interdites même aux nobles. Aussitôt on ordonna des investigations à ce sujet; et Champigny, qui en était chargé, fit au ministre du roi un rapport, qu'il accompagna des plus minutieux détails sur le compte des accusés avec un certificat du Père Simon, missionnaire de l'endroit, attestant "que c'était mal à propos qu'on avait mandé au Ministre que les enfants de Pamours menaient une vie licencieuse avec les sauvagesses, que leur conduite était fort bonne, etc" (5). Le bruit s'était accrédité que le Sieur Bonaventure entretenait une fille de 18 à 20 ans, et partant menait une vie scandaleuse. Il n'en fallait pas davantage pour lui intenter un procès à Québec, puis à la cour. Brouillan, alors gouverneur de l'Acadie, dut intervenir, et dans son rapport au Ministre il dément formellement toutes les imputations faites contre ce prétendu séducteur, comme étant fausses et sans fondement (6).

Le scrupule à l'endroit des mariages mixtes fut poussé si loin, que Maneval, en 1689, écrivant au roi, impute à crime à deux gentils-

(1) 2me Série, vol. VII. p. 169.

(2) 2me Série, vol. V. p. 385.

(3) 3me Série, vol. II. pp. 431-5. St. Castin passe en France en 1701 pour se justifier; 2me Série, vol. IX. p. 338.

(4) 2me Série, vol. VII. pp. 130 à 132, "Quelques habitants se sont rendus jusqu'à Québec porter leur plaintes," 2me Série, vol. VII. p. 262.

(5) 2me Série, vol. VIII. p. 261.

(6) 3me Série, vol. III. pp. 618-9.

hommes de Port Royal, Soulègre et Desgoutins, de fomenter, quant au premier, des actes de mutinerie contre l'autorité, et au second "de s'être sottement marié à la fille d'un paysan" (1). C'est ce sot mariage qui a sans doute inspiré à Dierreville le quatrain suivant :

Plus qu'ailleurs on s'y mésallie (à Port Royal)
On ne regarde point à la condition,
Dans son transport on se marie,
Rien ne rebute et tout est bon. (2).

Dierreville visitait l'Acadie en 1699. Dans le rapport qu'il a laissé de son voyage, écrit ici en vers, là en prose, il envisage surtout le côté ridicule des choses. Tout ce qui offre matière à blâme ou à commentaire n'échappe pas à sa verve satirique. Il raconte, à propos des unions entre les Canadiens et les sauvagesses, des choses à sensation. L'Acadie est traitée avec guère plus de ménagements. Mais de mariages mixtes et de libertinage il n'a pas un mot, même pour faire pendant à ce qu'il dit à ce sujet du Canada. Or Dierreville abonde en informations détaillées et exactes sur la condition de l'Acadie et des Acadiens.

Cependant Port Royal, affaibli par les nombreuses expéditions des Anglais, et surtout par les ravages deux fois renouvelés en 1690, ne se relève que très-lentement de ses ruines. Cobéguit au contraire, Beaubassin et les Mines, plus retirés vers le fond de la Baie Fundy, et moins exposés aux coups de mains, prennent une importance relative assez considérable. La grande fertilité des terres, l'avantage de riches et vastes marais, y attirent chaque année quelques immigrants de France, quelques autres, mais en bien plus petit nombre, du Canada, auxquels vient se joindre de temps en temps un habitant ruiné de Port Royal. Cette dernière ville, ou plutôt ce fort, ne renfermait encore en 1693, que 500 habitants ; mais les Mines en comptaient déjà 307, et Beaubassin 119.

Les établissements de la côte du sud et de l'est ne marquent aucun progrès sensible. Au Cap Sable la population, composée presque exclusivement des descendants de la famille La Tour par sa seconde femme, est de 32 âmes ; il y a 12 colons établis à Port Razoir (3) ; 7 à la Hève ; 7 à Pasmaquoddie (4) ; 2 à la rivière St. Jean, et 20 à Pentagoët, y compris St. Castin et ses sept enfants.

Quelque peu considérables que fussent ces diverses noyaux d'habitants, établis comme ils l'étaient sur tous les points de l'Acadie, ils auraient pu fournir de grandes ressources en temps de guerre, si le gouvernement français eut pris soin d'en favoriser le développement. Mais qui songeait alors à l'Acadie ? Colbert était mort ; les magnificences du Grand Roi laissaient la France épuisée et incapable de soutenir la seule guerre légitime portée pendant ce long et glorieux règne, la guerre de la succession d'Espagne prête à éclater. Vauban seul traçait sur le papier, pour le succès

(1) 3me Série, vol. I, pp. 173-4.

(2) Dierreville, pp. 74-5.

(3) Aujourd'hui, Roseway, Nouvelle-Ecosse,

(4) Sur la rivière Ste. Croix, entre l'État du Maine et le Nouveau-Brunswick.

et l'avenir des colonies, de vastes plans qui ne devaient jamais se réaliser. Au Canada les esprits n'étaient pas encore remis du massacre épouvantable fait à La Chine par les Iroquois ; et loin de pouvoir prêter assistance aux Acadiens, le pays prêt à périr, n'était sauvé que par le bras de Frontenac.

Malgré cet abandon où elle était laissée et malgré tous les désavantages de sa position, l'Acadie ne laissait pas de croître et de se développer d'une manière remarquable. En 1703 les Mines comptaient 427 habitants, Beaubassin 245 et Cobéguit 87 ; mais Port Royal n'en renfermait que 485. La population entière de l'Acadie s'élevait à 1,300 âmes ou à peu près.

Ce chiffre si peu important qu'il paraisse au lecteur, semblait néanmoins formidable aux autorités bostonaises qui basaient leurs calculs moins sur le nombre que sur la valeur des colons. Il n'en avait pas fallu autant en 1696, pour démanteler leurs principales forteresses. La Nouvelle-Angleterre était, du reste, sérieusement menacée du côté des Canadiens qui, depuis le grand traité de 1700 avec les Iroquois, avaient pris l'offensive avec des succès alarmants. Hertel de Rouville et Beaubassin avaient successivement promené de petits corps d'armée depuis Casco jusqu'à Wells, depuis les monts Alleghanys jusqu'à Durfield et Portsmouth, dans le Massachusetts, et fait de tous les forts et bourgades de ces parages autant de monceaux de ruines. Trop faibles ou trop peu confiants dans leurs forces pour attaquer tout d'abord le Canada, les Anglais résolurent d'en finir au moins avec l'Acadie.

Les Acadiens avaient prévu le coup dont ils étaient menacés ; ils sentaient que le moment était venu de décider sur le champ de bataille auquel des deux peuples, anglais ou français, devait rester l'empire du Nouveau-Monde. Mais en vain sollicitèrent-ils quelques secours d'armes, au moins quelques officiers, pour les commander, frapper les premiers coups, envahir la Nouvelle-Angleterre et prendre Manhatte (1). Cette héroïque détermination ne fut ni comprise ni secondée. Les Anglais, sur ces entrefaites, vinrent mettre le siège devant Port Royal.

Il n'entre pas dans le cadre de cet ouvrage de faire le récit de cette guerre, une des plus mémorables par la résistance des assiégés, dont il soit fait mention dans les colonies françaises d'Amérique.

e dirai seulement que les Anglais, avec des flottes et des soldats plus nombreux de moitié que la population de toute l'Acadie,

(1) La population des colonies anglaises à cette époque s'élevait à 262,000 âmes ainsi réparties :

Massachusetts,	70,000	New Jersey,	15,000
Connecticut	30,000	Pennsylvanie	20,000
Rhode Island,	10,000	Virginie,	40,000
New Hampshire,	10,000	Caroline du Nord	5,000
New-York,	30,000	" " Sud,	7,000
Maryland,	25,000		
Colonies centrales.	175,000	Colonies méridionales.	87,000

Le Canada et l'Acadie, réunis, ne comptaient pas 18,000 âmes

vinrent trois fois se briser contre Port Royal. Cette ville n'avait pour défenseurs, au dedans des murs, que 50 soldats joints à 150 habitants et une centaine de flibustiers ; et au dehors St. Castin avec sa petite troupe d'Acadiens et d'Abénaquis, et une soixantaine de Canadiens.

Les préparatifs de la quatrième invasion prièrent trois ans. Connecticut, New-York, New-Jersey, furent épuisés d'hommes et d'argent. Pour en assurer le succès, on envoya d'Angleterre le général Nicholson avec un régiment de marine, se mettre à la tête de l'expédition. Le 24 septembre 1710, une cinquantaine de navires montés par 3,400 soldats entrèrent dans la rade de Port Royal et mirent le siège devant la ville. Subercase, gouverneur du pays, n'avait pas 300 hommes, soldats et habitants, à lui opposer ; et pour comble d'infortune, St. Castin était en France. Après vingt-deux jours de blocus, Subercase dût rendre à l'ennemi son fort à quatre bastions.

Ainsi tomba la capitale de l'Acadie après une défense qui laissait la Nouvelle-Angleterre à demi-ruinée. On peut se faire une idée de l'acharnement que mirent les Anglais à abattre cette colonie, par le fait qu'il leur en avait coûté, en 1703 et 1704, au rapport de Hildreth, plus de £1,000 stirlings par chevelure Abénaquise (1). Qu'avait-on fait pour l'Acadie pendant cet intervalle ? Le gouvernement y avait dirigé quelques recrues dont Subercase dut renvoyer le plus grand nombre à cause de mutinerie. La chute même de Port Royal réveilla à peine l'attention de la Cour, tout absorbée dans les guerres continentales sous le poids desquelles la France était prête à succomber. En vain le fils de St. Castin extermina-t-il un escadron anglais, en vain une levée de 400 Acadiens demanda-t-elle un officier pour les commander dans l'audacieux projet de reprendre Port Royal : personne ne peut leur en fournir, et Port Royal reste au pouvoir de la garnison britannique pour n'en plus sortir. Deux ans plus tard fut signé le traité d'Utrecht par lequel la France cédait à l'Angleterre l'Acadie " conformément à ses anciennes limites " (2).

L'Acadie, en changeant de maîtres, ne changea pas d'habitants. Beaubassin, les Mines, Cobéguit restèrent Acadiens. Le village même de la rivière Dauphin, à quelques milles du fort, demeura à peu près intact. Seuls 480 habitants de Port Royal, y compris la garnison, furent déportés en France. Quelques-uns de ceux qui restaient se réfugièrent, selon toutes apparences, au Cap Breton où ils se joignirent aux fondateurs de Louisbourg, et le reste traversa probablement à Plaisance, Terre-Neuve (3).

Au nombre des prisonniers de Nicholson devait se trouver un certain Pierre Martin que nous nous rappelons avoir vu, en 1671,

(1) Hildreth, vol. II, p. 253.

(2) C'est-à-dire la Nouvelle-Ecosse proprement dite. Cette expression " d'anciennes limites," devint plus tard l'objet de longues et infructueuses négociations entre l'Angleterre et la France.

(3) Par l'article 7 de la capitulation il était dit :—" Tous ceux qui désirent aller à Plaisance, dans l'île Terre-Neuve, [pourront le faire par le premier transport."

marié à Anne Oxinoroudh. Ce Martin était le seul Français marié jusque-là à une sauvagesse, dont les enfants fussent demeurés avec les Acadiens. Lui éliminé, il ne restait plus de famille mélangée dans la Nouvelle-Ecosse. Qu'il ait été déporté avec sa famille à la Rochelle, en 1710, ou qu'ils se soient réfugiés à Louisbourg, leur sort devint finalement le même, puisqu'en 1758 tous les habitants de Louisbourg furent transférés à Brest, et la garnison en Angleterre.

Ainsi tombe, forcé dans son dernier retranchement le dernier argument de M. Rameau et de tous ceux qui croient à la fusion du sang acadien et du sang sauvage. Des cinq mariages contractés de 1604 à 1686, il ne reste aucune trace en Acadie après 1710. Ceux qui veulent voir encore " quelques gouttes de sang indien " dans les veines des Acadiens de la Nouvelle-Ecosse, ou Acadie proprement dite, du Cap Breton, du Nouveau-Brunswick et de l'Île Prince Edouard, doivent se mettre à la recherche de nouvelles mésalliances (1).

(1) Faute d'avoir à ma disposition les recensements nominaux de 1693, 1698, 1701, 1703, 1707, 1714, je ne puis donner nominalemeut la preuve que Pierre Martin et tous ses enfants aient été expatriés de l'Acadie en 1710. Seulement je sais, par le recensement de 1686, qu'à cette date aucun de ses enfants n'était marié, au moins avec des Acadiens. Tous demeuraient encore à Port Royal avec leur père ; excepté René, alors âgé de 23 ans, qui était mort ou vivait dans les bois. Leur mère était décédée. On se rappelle qu'en 1671 il y avait à Port Royal, outre le Pierre Martin dont nous parlons, Barnabé Martin marié à Jeanne Pelletrat ; Mathieu Martin, tisserand, et un autre Pierre Martin marié à Catherine Vigneau. Plusieurs de leurs enfants en 1686, étaient établis et mariés à Beaubassin et autres établissements acadiens du fond de la Baie Fundy ; et sont devenus, sans aucun doute, les ancêtres des Martins que nous trouvons aujourd'hui en Acadie.

CHRONIQUE DU MOIS.

Les nouvelles de France ont été rares et pauvres depuis quelques semaines. Le télégraphe est d'une sobriété extraordinaire pour tout ce qui concerne la France. Depuis l'ouverture de la session parlementaire, qui a eu lieu le 30 Novembre, à Versailles, et la lecture du Message présidentiel qui a été faite à la séance du 3 Décembre, la politique française est entrée dans une espèce de calme plat, de marasme, qui n'est probablement que le signe précurseur de la tempête, mais qui pourrait durer assez longtemps.

Il n'y a pas encore eu de débat sérieux à l'Assemblée, à part celui du 4 Décembre sur le projet de loi relatif à l'éducation. Ce projet de loi proclame la liberté de l'enseignement supérieur et met sur le même pied les établissements religieux et laïques. Mgr. Dupanloup a prononcé à cette occasion un discours qui a fait sensation, et dans lequel il a déclaré qu'il voterait pour le projet sauf quelques réserves. Il a passé en revue l'état de l'enseignement aux différentes époques de l'histoire de la France, et il a comparé sous ce rapport la Monarchie avec la République moderne et son prétendu progrès. Il a énuméré les bienfaits de l'Eglise pour l'éducation.

“ Nous ne demandons qu'une chose, a-t-il dit, à disputer à nos adversaires le prix de la confiance publique, aider à élever par la concurrence les forces intellectuelles de la France.

“ Les pères de famille prononceront entre nous, et la France y gagnera. En parlant ainsi, nous sommes fidèles à notre passé. Qui a créé les universités en France et en Europe? Nous, nous seuls, l'Eglise.

“ Nos évêques et nos papes, de concert avec nos rois, ont fondé non pas une seule université, mais vingt-trois, libres, indépendantes les unes des autres, indépendantes du gouvernement, faisant, avant 89, plus avec les 24 millions dont elles disposaient que nous ne faisons avec notre budget de 39 millions.

“ Voilà ce qu'a fait l'Eglise. Elle a mérité l'éloge que lui décernait un ministre de l'instruction publique, M. de Salvandy, lorsqu'il disait : “ Pendant de nombreux siècles, le principe chrétien a pourvu et suffi à tout.”

Ce discours a soulevé, comme on le devine sans peine, des protestations nombreuses de la part des libres-penseurs et des impies de la gauche.

A part cet incident, les premières séances de la session n'ont été marquées par aucun fait saillant. Ceux qui s'attendaient à une mêlée ardente et une lutte décisive dès les premiers jours, ont été trompés dans leur attente. Tout le travail de la session jusqu'ici paraît avoir été un travail d'organisation et de routine. Le Comité des Trente a recommencé à siéger, et l'Assemblée attend après les mesures qu'il se décidera à lui soumettre.

Les partis semblent se recueillir avant d'entreprendre la lutte pour le triomphe final. Chacun attend que son adversaire donne le signal de l'attaque. Il pourrait se faire que cette phase d'expectative se prolongeât plus longtemps qu'on ne le croit. Il n'y aura aucune passe d'armes sérieuse avant quelques semaines.

Le Message du maréchal MacMahon n'a produit que peu d'impression. Il est pourtant assez explicite, et les intentions du gouvernement y sont suffisamment indiquées. Le président demande de nouveau l'organisation régulière du Septennat :

“ Incessamment agité par la propagation des plus pernicieuses doctrines, le pays vous demande d'assurer la marche du gouvernement qui doit le protéger avec vous, et de garantir, par des mesures de sage prévoyance, durant la période de stabilité que vous avez promise à la France, le fonctionnement régulier des pouvoirs publics.

“ Sur ces questions si graves, que vous allez prochainement aborder, *l'entente*, je l'espère, s'établira entre vous.

“ *Je ne déclinerais pas ma part de responsabilité, et l'intervention du gouvernement ne vous fera pas défaut.*

“ Mais je tiens à vous dire, dès aujourd'hui, comment je comprends mes devoirs vis-à-vis de l'Assemblée et du pays.

Je n'ai accepté le pouvoir pour servir les aspirations d'aucun parti : je ne poursuis qu'une œuvre de défense sociale et de réparation nationale. J'appelle à moi pour m'aider à l'accomplir, sans aucun esprit d'exclusion, tous les hommes de bonne volonté, tous ceux dont les préférences personnelles s'inclinent devant les nécessités du présent et devant la cause sacrée de la patrie. Je désire ardemment que le concours d'aucun d'eux ne me fasse défaut. Je le réclame au nom de la France dont je n'ai en vue que le salut et la grandeur.

“ Mais, dans tous les cas, *rien ne me découragera dans l'accomplissement de ma tâche.*

“ Le 20 novembre 1873, dans l'intérêt de la paix, de l'ordre, de la sécurité publique, vous m'avez confié, pour sept ans, le pouvoir exécutif. Le même intérêt me fait un devoir de ne point désertier le poste où vous m'avez placé et de l'occuper jusqu'au dernier jour avec une fermeté inébranlable et un respect scrupuleux des lois.”

- Si ce programme signifie quelque chose, c'est que le Maréchal et son gouvernement sont résolus à demander la consolidation du régime actuel, par l'établissement de nouveaux rouages qui assu-

rent " le fonctionnement régulier des pouvoirs publics durant la période de stabilité promise à la France par l'Assemblée."

Les lois constitutionnelles, depuis si longtemps sur le métier, seront soumises de nouveau à l'Assemblée. Le Président et le gouvernement les appuieront de toutes leurs forces, comme l'indiquent les paroles citées plus haut. Le Maréchal mettra son autorité dans la balance, il ne *déclinera pas sa part de responsabilité*, et l'*intervention du gouvernement* lui-même ne *sera pas défaut* non plus. C'est-à-dire, si ces paroles ont une signification quelconque, que le gouvernement fera de l'adoption de ces lois une question ministérielle, et qu'il résignera si l'Assemblée lui refuse son concours.

Le Président et ses ministres semblent donc résolus à envisager bravement la situation, et à livrer un combat décisif, dont le gouvernement acceptera les conséquences. Quant au Maréchal, il déclare en termes assez clairs qu'il est décidé à rester à son poste jusqu'au bout, que l'Assemblée consente ou non à consolider ses pouvoirs. C'est du moins la seule conclusion logique qu'on puisse tirer de ses paroles. Il ira jusqu'au bout du Septennat, coûte que coûte, et au besoin il assurera par la force le maintien de son autorité.

Mais il se fait illusion, ainsi que ses ministres, s'il croit sincèrement que l'*entente* s'établira dans l'Assemblée pour accepter son programme et voter les mesures qu'il demande. A moins d'un revirement complet que rien ne fait prévoir, il semble impossible que le gouvernement puisse obtenir une majorité dans l'Assemblée pour voter les lois constitutionnelles. Cette majorité, qui n'existait pas à la dernière session, n'existe pas d'avantage aujourd'hui. Toute la Gauche et l'Extrême-Droite refuseront d'appuyer le Gouvernement sur ce point; et la Droite et le Centre-Droit, qui sont les seules fractions sur lesquelles on puisse compter, ne constituent pas une majorité.

On croit que la première mesure qui sera produite est celle qui a rapport à la création d'une Chambre Haute. On ne voit pas qu'elle ait plus de chance d'être adoptée que les autres. L'Assemblée est impuissante, et la dissolution est inévitable. Au premier choc, tout l'échafaudage s'écroulera.

En cas d'élections générales immédiates et du triomphe plus que probable des Républicains, on se demande quelle sera la position de Mac-Mahon vis-à-vis de la nouvelle Assemblée. Avec une opiniâtreté toute militaire, le Maréchal affirme bien que " rien ne le découragera dans l'accomplissement de sa tâche " et qu'il occupera jusqu'au dernier jour le poste qui lui a été confié pour sept ans, à la tête du pouvoir exécutif. Mais alors, il lui faudra accepter pour ministres et conseillers les représentants de la Gauche actuelle. M. Thiers sera le chef de la majorité républicaine dans la nouvelle Assemblée. Le Maréchal, chef du pouvoir exécutif et président du Conseil, acceptera-t-il pour son lieutenant et pour vice-président du Conseil, son rival et son prédécesseur, en supposant par impossible que celui-ci pût consentir à jouer ce rôle? Consentira-t-il à gouverner suivant les vues des républicains et des radicaux? C'est peu probable, mais alors le Maréchal se

trouvera en lutte avec son gouvernement et avec la majorité dans l'Assemblée. Ce serait une position peu tenable, et qui deviendrait insupportable pour MacMahon, si elle ne conduisait pas à quelque conflit ou catastrophe même.

C'est pour éviter cet écueil, que le Maréchal doit prévoir, qu'il demande avec tant d'insistance l'organisation de ses pouvoirs et l'établissement d'une seconde chambre. On conçoit facilement que s'il pouvait faire accepter ses vues par l'Assemblée actuelle, sa position serait assurée pour jusqu'à la fin de son mandat.

La Chambre Haute, qu'il voudrait créer, serait composée en grande partie de membres conservateurs nommés par le Maréchal lui-même. La Constitution projetée donne en outre à cette chambre et au Président le pouvoir discrétionnaire de dissoudre la Chambre populaire. Le régime Septennal ainsi organisé, le Maréchal pourrait affronter sans crainte des élections générales et l'hostilité d'une nouvelle Assemblée républicaine. Ses pouvoirs seraient *consolidés* de manière à lui permettre de rester à son poste jusqu'à la fin, et de résister aux tentatives de la nouvelle Assemblée pour renverser l'ordre de choses établi par l'Assemblée actuelle. C'est là le but évident des lois constitutionnelles et du programme énoncé dans le Message. Malheureusement, il est trop tard pour faire réussir ce projet, dont les Républicains de l'Assemblée actuelle comprennent parfaitement la signification, qu'ils sont décidés à combattre de toutes leurs forces, et qu'ils espèrent avec raison pouvoir renverser avec le concours des légitimistes de l'Extrême-Droite, opposés pour un motif tout à la consolidation du Septennat.

* * *

La controverse religieuse entre les catholiques et les protestants vient de reprendre en Angleterre. C'est M. Gladstone qui a déchainé la tempête par un pamphlet contre les Décrets du Vatican et l'infaillibilité du Pape. Le ministre déchu a cru avoir trouvé un moyen de refaire sa popularité, en soulevant le fanatisme de ses coreligionnaires et en réveillant la haine endormie des sectes protestantes contre le catholicisme. Il a profité de l'occasion de la conversion du marquis de Ripon, pour se lancer à fond de train contre la papauté et contre les catholiques. Sa brochure a pour but de démontrer que, à la suite de la proclamation du nouveau dogme de l'infaillibilité du Pape, un anglais catholique ne peut plus être sujet loyal de Sa Majesté Britannique, parcequ'il reconnaît l'autorité absolue d'un monarque étranger et qu'il met cette autorité avant celle de son propre souverain.

Cette charge contre le dogme de l'infaillibilité en particulier est absolument superflue. M. Gladstone aurait fait aussi bien de dire qu'il désire le rétablissement des anciennes lois de proscription contre les catholiques. L'Infaillibilité n'était pas proclamée alors, et ces lois frappaient les catholiques d'ostracisme quand même. Ils ne sont pas devenus plus dangereux pour l'autorité royale depuis la proclamation de ce dogme.

Mgr. Manning, l'illustre évêque converti, ancien compagnon d'études et ami de M. Gladstone, s'est chargé de refuter cette théorie perfide et de prouver au chef libéral sa mauvaise foi et son hypocrisie. Il a publié un autre pamphlet en réponse à celui de M. Gladstone, et démontré la fausseté de ses affirmations. Les catholiques sont aussi loyaux sujets que les protestants, et il est tout à fait illogique, pour des hommes qui posent en principe la liberté de conscience, de vouloir exclure des affaires publiques une classe de citoyens à raison de leurs opinions religieuses. Le dogme de l'infaillibilité n'est que l'affirmation du principe suprême de tout le christianisme, ce principe affermi et cimenté par trois siècles de persécutions sanglantes, qu'il vaut mieux obéir à Dieu qu'aux hommes, et aux prescriptions de sa conscience qu'aux injonctions de lois injustes. Dans les pays civilisés et libres, il est facile de concilier ce principe avec l'obéissance à l'autorité séculière. A moins que M. Gladstone ne veuille ramener l'Angleterre au temps d'Elizabeth et d'Henri VIII, sa diatribe n'a absolument aucune raison d'être. D'après cette doctrine, un protestant qui croit au libre examen ne saurait être un sujet loyal de sa Majesté, puisqu'il peut arriver que le libre examen, sa loi suprême, vienne en conflit avec l'autorité royale. Il est pour le moins étrange d'entendre un chef libéral débiter ces théories ridicules qui proclament l'empire absolu de l'Etat sur les consciences.

Le livre de M. Gladstone est une mauvaise action, dont son auteur ne retirera pas le profit qu'il espérait en retirer pour ses fins politiques. Il lui fera perdre l'appui des catholiques, dont le nombre augmente tous les jours, et il ne réussira pas à enlever au parti tory la confiance des protestants. M. Disraeli n'a rien fait pour que la brochure de son adversaire puisse lui causer du tort auprès de ses partisans protestants. On est convaincu d'ailleurs que M. Gladstone n'a pas l'intention de transporter la lutte sur cette question en parlement.

Ce pamphlet n'arrêtera pas les conversions, qui deviennent de plus en plus nombreuses, et M. Gladstone devrait comprendre qu'il entreprend de lutter contre un courant trop puissant pour qu'il soit possible de l'arrêter. Il y un siècle, lorsque les lois de proscription existaient contre le catholicisme, il y avait en Angleterre une population d'environ 60,000 catholiques. En 1820, ce chiffre était porté à un demi million. En 1845 il atteignait plus de quatre millions.

On compte aujourd'hui en Angleterre, 1093 prêtres, 1353 églises, 70 monastères d'hommes, 288 de femmes, et 1200 écoles catholiques. L'Angleterre, l'Ecosse et le pays de Galles sont divisés en 20 diocèses. La chambre des Lords ne renferme pas moins de 83 catholiques, la chambre des Communes 87, le conseil privé de la Reine 6 ; au nombre des baronnets on en compte 77.

Ce mouvement ne peut qu'augmenter de force de jour en jour, et le moment n'est peut-être pas éloigné où les catholiques pourront exercer une influence prépondérante en Angleterre.

* *

La session du Congrès des Etats-Unis s'est ouverte le premier lundi de décembre. Le Message du Président Grant contient plusieurs points importants, bien qu'il n'annonce aucune modification dans la politique du gouvernement et ne fasse aucune mention de la transformation radicale opérée dans la représentation nationale par les élections d'automne. Ces élections n'ont influé aucunement sur les projets et la politique du Président. Les Républicains sont pris leur parti de la défaite écrasante qu'ils ont essuyée. Ils acceptent les conséquences de cette défaite, qui doit leur enlever la majorité dans le prochain Congrès, et ils ne songent plus qu'à profiter des derniers moments qui leur restent pour tirer parti le mieux possible de la possession du pouvoir, sans s'occuper de se mettre en conformité avec l'opinion populaire. La majorité de la nation condamne la politique républicaine, comme l'ont prouvé les dernières élections ; néanmoins c'est cette politique que le président Grant et le Congrès actuel vont chercher à faire prévaloir jusqu'à la fin de leur mandat.

Le Message affirme de nouveau l'intention du président de recourir à la force, s'il le faut, pour maintenir le gouvernement de Kellogg à la Louisiane, en dépit du sentiment populaire qui s'est prononcé si énergiquement contre ce gouvernement dans toute la République et des élections qui donnent la majorité aux conservateurs. Le président revient à son projet relatif à la reprise des paiements en espèces. On croit que cette fois, le Congrès acceptera en partie les vues du général Grant, en consentant à une reprise graduelle et lente du paiement en espèces et au rachat progressif des billets issus pendant la guerre.

Pour ce qui concerne la politique étrangère, le Message porte un rude coup à l'Espagne, à propos des affaires de Cuba. Le général Grant menace ouvertement d'intervenir dans la guerre civile, sous prétexte que l'Espagne étant impuissante à rétablir l'ordre dans sa colonie, les pays voisins, qui ont à souffrir de l'état de choses actuel, ont droit de se faire justice à eux-mêmes. Il y a dans les termes du paragraphe qui concerne cette question matière suffisante pour un *casus belli*. La presse espagnole s'en est émue et a jeté le cri d'alarme, mais il est peu probable que le gouvernement de Madrid suive les journaux dans cette voie. Il est trop occupé avec la guerre civile contre les carlistes en Espagne, et contre les indépendants à Cuba, pour affronter une nouvelle guerre avec une puissance comme les Etats-Unis, contre laquelle il lui serait impossible, dans le moment actuel, de protéger ses colonies des Antilles, en cas de conflit.

Les législatures locales se renouvellent dans la plupart des provinces de la Confédération. Dans le Haut-Canada, le Bas-Canada, Manitoba, les parlements locaux sont arrivés au terme de leur mandat. Les élections générales viennent de se terminer à la Nouvelle-Ecosse ; elles auront lieu dans quelques jours à Manitoba, et dans quelques semaines dans le Haut-Canada. La législature

d'Ontario vient de s'ajourner après une session courte et de peu d'importance. Elle a été dissoute immédiatement après la prorogation, et les élections auront lieu vers la fin de janvier.

Dans la province de Québec, le parlement s'est réuni le 3 courant et s'est ajourné le 18 jusqu'au 13 janvier. Le commencement de la session a été orageux. Le nouveau gouvernement de M. de Boucherville se présentait pour la première fois devant la Chambre, et il avait à faire accepter sa politique par la majorité. L'opposition lui a livré un rude assaut. Comme il était impossible d'attaquer la nouvelle administration sur son programme, les libéraux ont voulu la renverser en cherchant à la rendre responsable des actes politiques de l'ex-gouvernement, et M. Joly a proposé un amendement à l'Adresse, censurant le nouveau ministère parce qu'il n'avait pas dès l'abord pris des mesures pour faire annuler le contrat d'échange passé par l'ancien gouvernement relativement à la propriété des Tanneries. Cet amendement a été rejeté par une majorité de dix voix. Il y avait soixante membres présents. Sur les cinq membres restant, il y avait outre l'orateur, quatre absents, dont trois partisans du gouvernement; de sorte que celui-ci peut compter sur trente-neuf voix dans une Chambre de soixante-cinq. Cette majorité est plus faible d'une dizaine de voix que celle de l'ancien gouvernement. L'adresse en réponse au discours du trône a été votée immédiatement après le rejet de cet amendement, et les travaux réguliers de la session ont commencé.

Le premier acte du gouvernement a été de nommer un comité parlementaire pour faire une enquête sur l'affaire des Tanneries. Ce comité est composé de cinq membres, au nombre desquels sont le Procureur-Général et le chef de l'opposition. Il a commencé à siéger à Montréal immédiatement après l'ajournement de la législature, le 19 courant, et il a entendu déjà une bonne partie des témoins.

A la reprise des séances, le 13 janvier, le gouvernement soumettra à la décision de la chambre les mesures annoncées dans le discours du trône. La principale de ces mesures est celle de la réforme électorale. Le ministère proposera à l'adoption de la législature une nouvelle loi d'élections pour l'Assemblée. Cette loi décrète que les élections auront lieu le même jour dans toute la province, qu'il n'y aura qu'un seul jour de votation, et que l'on votera au scrutin secret. Elle conserve le cens d'éligibilité actuel, et supprime la nomination publique. Elle édicte des peines très sévères contre la corruption.

A la Nouvelle-Ecosse, la position du gouvernement local a été affaiblie par les élections qui viennent d'avoir lieu. Les conservateurs ont gagné plusieurs sièges, et la position du ministère dans la nouvelle Chambre sera périlleuse. Ce ministère est au pouvoir depuis la formation de la Confédération. A la session de 1868, il comptait une majorité de 36 contre 2 dans le premier parlement élu sous le nouveau régime. L'opposition conservatrice se trouvait réduite à deux membres. Elle a rapidement regagné le terrain perdu depuis cette époque. A la dernière session, elle possédait plus d'un quart des sièges de la Chambre. Dans la nou-

velle Chambre, elle comptera environ seize membres, ne laissant au ministère qu'une majorité de six ou sept voix.

A Manitoba, le gouvernement n'a pas attendu les élections pour résigner. Le ministère formé par l'Hon. M. Girard au mois de juillet dernier, est tombé au commencement de ce mois, à la suite de dissensions entre l'élément français et l'élément anglais du cabinet. Les deux ministres anglais ont donné soudainement leur démission, en disant qu'ils ne pouvaient plus longtemps faire partie d'une administration où l'élément français prédominait. Ils subissaient en cela la pression de la fraction fanatique de la population anglaise à Manitoba. A la suite de cet abandon aussi soudain qu'imprévu, M. Girard et ses autres collègues durent également donner leur démission, la position étant devenue intenable pour eux.

Un nouveau ministère fut immédiatement formé, avec M. Davis pour premier ministre. Ce ministère ne compte que trois membres, dont un seul canadien-français, l'Hon. M. Royal. Il annonce une politique de réforme administrative et d'économie. Le nombre des ministres est réduit à trois, le salaire des membres de la Chambre est diminué, et l'abolition du Conseil Législatif annoncée.

Le chef du cabinet, M. Davis, appartient au parti anglais modéré. Il est assez favorable aux Canadiens-Français et aux Métis. L'alliance avec ce parti est devenu pour nos compatriotes, qui sont en minorité, dans la province, le seul moyen de conserver quelque influence et de contrôler l'administration et la législation.

A. GÉLINAS.

Montréal, 24 Décembre 1874.

LA REVUE CANADIENNE, 1874.

TOME ONZIÈME

TABLE DES MATIERES.

M. MASSON :—	
Un Mariage pour l'autre Monde.....	5, 81, 161, 241, 325, 405, 485
Le Forgeron d'Anvers.....	665
MOLÉ-GENTILHOMME :—	
La Romance du Saule.....	645, 725, 805
JULES JANIN :—	
Un Mariage Vendéen.....	885
J. S. RAYMOND, Ptre :—	
Discours sur la Physique.....	440
“ “ Philosophie.....	441
Nécessité de la Religion dans l'Education.....	521, 595, 669
Discours sur l'Eloquence.....	843
“ “ la Poésie.....	901
B. SULTE :—	
Les miettes de l'Histoire.....	195
Bibliographie : Histoire de la Littérature Canadienne, par Edmond Larocau.....	386
Bibliographie : The Canadian Parliamentary Companion.....	564
Rallions-nous (Poesie).....	108
Pierre Bisaillon.....	824
JOSEPH TASSÉ :—	
Eloge funèbre de Mgr. Guigues, Evêque d'Ottawa.....	186
Discours prononcé à la séance de clôture de l'Institut Canadien, le 2 Mai 1874.....	344
Les Canadiens de l'Ouest, (Noël Levasseur,).....	467, 612
“ “ (Paul Mallet).....	834
Discours prononcé au Banquet National du 24 Juin 1874.....	548
J. A. BÉLANGER :—	
(Poesies) Condolérance Maternelle.—Le Temps.—La Femme.....	372
Le Chant.....	452
La Femme à part ou la Sœur Grise.....	609
Berceuse.—Près d'un Berceau.....	690
A mes Enfants.....	841
A l'Age heureux.....	907
Mlle MARIE DE SAINT AULAIRE :—	
(Poesie) Marietta.—A un Joueur.....	33
LOUIS AUDET DIT LAPOINTE :—	
Les larmes de Pericles.....	39

JOSEPH MARMETTE :—	
Les Arcs de Triomphe.—Le vieux Québec.—Evocation.....	750
HUBERT LARUE :—	
Souvenirs Historiques.....	755
MGR. ANTOINE RACINE :—	
Discours prononcé dans la Basilique de Québec.....	765
MGR. TASCHEREAU :—	
Discours prononcé au Banquet.....	775
NAPOLEON BOURASSA :—	
George Stephenson.....	41, 112
G. DOUTRE :—	
La Profession d'Avocat et de Notaire en Canada.....	58, 134
Discours prononcé à l'Université McGill.....	280
DR. E. DECAISNE :—	
Revue Scientifique.....	69
ALBERT DELPIT :—	
Le Repentir, récit d'un Curé de Campagne (Poésie).....	106
A. D. DECELLES :—	
Chronique du Mois (Février).....	143
OCTAVE SACHOT :—	
Importance nationale des Etudes Scientifiques.....	149, 210
L'Île de Cuba, la Havane et l'insurrection cubaine.....	227, 266
VICTOR DE LAPRADE :—	
(Poésie) Loin du foyer.—Ambition.—Les enfants sont partis.....	203
GUSTAVE DAHAUT :—	
Impressions de voyage.....	286, 375
GUÉRIN-DUPREY :—	
La question du jour, ou l'union des partis dans la Province de Québec, par Oscar Dunn.....	302
J. L. ARCHAMBAULT :—	
De l'instruction primaire dans la Province de Québec.....	354
L. A. DEBLOIS :—	
(Poésie) Le dernier combat.....	454
E. PRUDHOMME et E. LABELLE :—	
Cantate de la St. Jean-Baptiste.....	155
DR. M. ETHIER :—	
La prise de Deerfield en 1704.....	458, 542
UNE SŒUR DU PRÉCIEUX SANG :—	
(Poésie) Hymne au docteur Angelique.....	536
HON. P. J. O. CHAUVEAU :—	
Discours prononcé à la Convention Canadienne du 25 juin 1874.....	619
Discours prononcé au Banquet du Deuxième Centenaire.....	777
La Sœur Gaudry.....	692
Une Soirée d'Amis.....	783
MGR. MANNING :—	
Le Césarisme et l'Ultramontanisme.....	697, 786, 908
PASCAL POIRIER :—	
Origine des Acadiens.....	850, 927
AIMÉ GELINAS :—	
Chronique du Mois.....	316, 392, 475, 557, 633, 706, 793, 877, 000
J.-BTE. BÉRARD :—	
Etude Littéraire.....	91
L. W. TESSIER :—	
Bulletin Bibliographique.....	158, 239, 482, 642, 717, 800